



Cours et examens de cheikh:

Haytham Sarhan

Enseignant à la mosquée prophétique de Médine

مذكرة

الشيخ هيثم سرحان

Les trois fondements	الأصولالثلاثة
Les quatre règles	القواعدالأربع
Les leçons importantes	الدروسالمهمة
Livre de l’unicité	كتابالتوحيد

Traduit et réalisé par :
Abd ar-Rahim at-tawil & Abd al Malik abou ‘Omair

Rédacteur: Firdeus Çorja





Introducation

La louange appartient à Allah, la dernière demeure appartient aux pieux et que la prière et le salut d'Allah soient sur l'adorateur d'Allah, Son messager et notre prophète Mohammad ainsi que sa famille et ses compagnons.

Aucun musulman n'ignore l'importance d'apprendre la science religieuse, et plus particulièrement la science de la 'aquida et du fiqh.

En raison de l'importance de ses deux sciences nous avons voulu traduire en langue française ce qu'a écrit notre cheikh ***Haytham Sarhan*** - qu'Allah le préserve - (enseignant à l'institut de la mosquée du prophète) concernant l'explication et l'éclaircissement de livres utiles que le musulman se doit d'étudier.

Et le cheikh a fourni de grands efforts dans la propagation de la science ainsi que pour faciliter son accès aux étudiants.

Ce que nous avons traduit comprend les divisions de livres dans la science de la 'aquida (comme les trois fondements, les quatre règles, le livre de l'unicité et autres) avec les définitions, les catégories ainsi que des examens, tout ceci afin de permettre la compréhension de ces livres et leur maîtrise.

Profiter de cette traduction ne dispense pas d'étudier chez les gens de science qui sont sur la voie des pieux prédécesseurs.

Nous demandons à Allah - Exalté soit-il - qu'Il rende notre œuvre sincère pour Son visage, qu'Il accepte ce modeste travail et qu'il soit profitable.

Que la prière et le salut soient sur notre prophète Mohammad ainsi que ses proches et ses compagnons.

Les traducteurs

Abd ar Rahim At-tawil **Abd al Malik abou 'oumair**

A été écrit le : 20 Safar 1432 h

Le comportements de l'étudiant en science religieuse

- **Avec lui-même :**Etre sincère et suivre le prophète car la science est une adoration, être salafi, craindre Allah, se contenter de peu, l'ascétisme, la motivation, être avide de savoir, voyager, mémoriser la science, réviser ce qui a été mémorisé, revenir à Allah, la véracité, savoir dire « je ne sais pas », préserver son temps, savoir poser la bonne question, écouter, comprendre, appliquer, débattre sans chercher à triompher , réviser la science, l'application de la science, fuir la célébrité, la présidence et l'amour de ce bas monde, avoir une mauvaise opinion de soi-même, être bon envers les gens, propager la science.

- **Avec la science :** la progression, commencer par le plus important, demander aux savants rabbaniyin et non aux étudiants, mémoriser un résumé, le maîtriser en l'étudiant avec un cheikh, ne pas passer d'une science à une autre avant d'avoir terminé la précédente, rechercher les enseignements et règles religieuses, ne pas étudier plus d'une science à la fois afin de ne pas les confondre.

- **Avec le cheikh :** Respecter le cheikh, sans exagération ni laxisme, prêter attention à sa parole, prendre des notes durant soncours, prendre garde de prendre la science d'un innovateur, ne pas le questionner alors qu'il est occupé, que ton but soit la science et non pas d'avoir des compagnons.

- **Avec son camarade d'étude :** prendre garde aux mauvais compagnon, s'entraider, réviser, le croyant est le miroir de son frère, conseiller, ne pas plaisanter, la médisance, la jalousie, ne pas avoir une mauvaise opinion de son frère,ne pas s'assoir chez les innovateurs.

- **Avec les livres :** acquérir les livres de base, ne pas mettre dans sa bibliothèque de mauvais livres comme ceux des innovateurs ainsi que les livres de tentations et d'ambiguïtés, lire et donner de l'importance aux livres des grands savants comme cheikh al Islam, ibn al qayim et les savants de la da'wa, tu ne profiteras d'un livre qu'après avoir connu la terminologie de son auteur, que ton but ne soit pas d'accumuler les livres.

- **Avec l'endroit :**Fait que l'endroit soit rempli d'évocation d'Allah plus particulièrement les mosquées car elles n'ont pas été construites pour acheter et vendre.

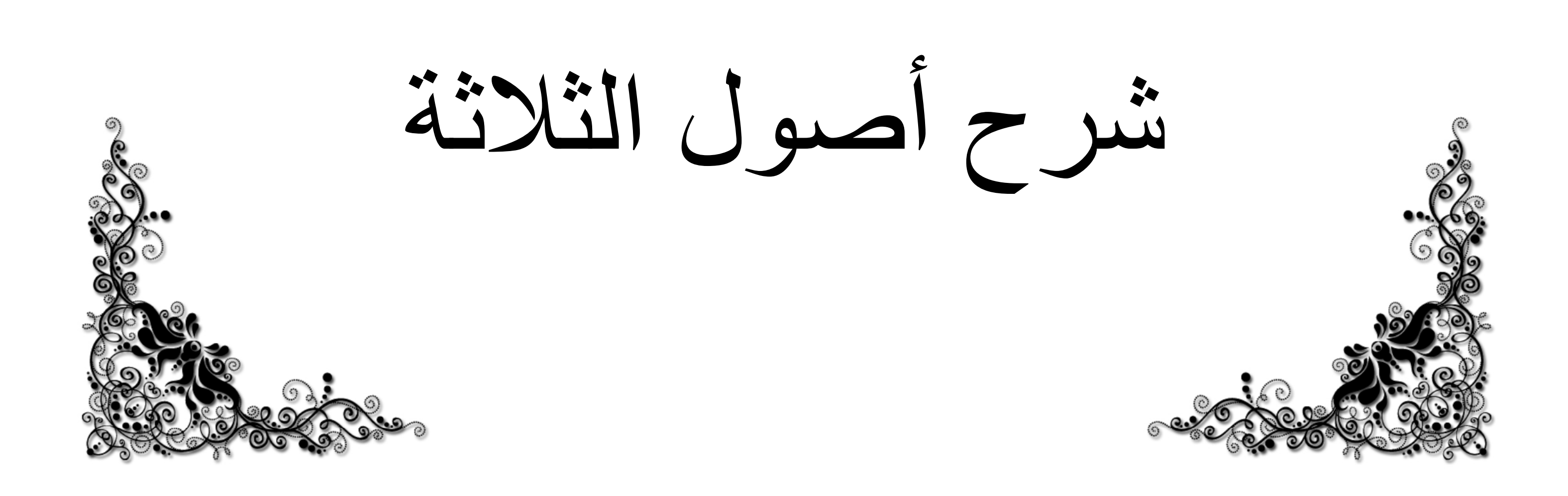




Cheikh Haytham Sarhan

Explication des:

Trois fondements



شرح أصول الثلاثة

Les trois fondements (qui sont en résumé les questions de la tombe).	**4 points dont l'apprentissage est obligatoire**	**La science :** Laconnaissance d'Allah, de son prophète et de l'islam avec les preuves.	
		La mise en pratique : La science appelle à sa mise en pratique, soit le musulman y répond soit celle-ci part.	
		L'appel à Allah	Les conditions de la da'wa : la sincérité, la science, connaître la situation des gens que l'on prêche, la sagesse et la patience.
			La première chose à laquelle on appelle est le tawhid.
		La patience	*La patience dans l'obéissance à Allah* comme: la prière, ainsi que *patienter face aux péchés* comme: l'adultère et *l'endurance dans les épreuves du destin* comme: la pauvreté.
			La patience comprend les trois points precedents.
	3 points dont l'apprentissage est obligatoire et leur mise en pratique	**L'unicité de seigneurie,** unifier Allah dans la seigneurie implique de L'unifier dans l'adoration.	
		La sincérité (l'unicité d'adoration).	
		Le désaveu du polythéisme et des polythéistes, et celui-ci se manifeste par le cœur (la haine), par la langue (je me désavoue de ce que vous adorez), par les menbres du corps (ne pas participer à leur fêtes, ne pas s'habiller comme eux).	
	Pourquoi étudier le tawhid	**Al hanifiya** est la religion qui s'écarte du chirk et qui est basée sur le tawhid et la sincérité. **Le tawhid** dans la langue arabe : rendre une chose unique. Dans la religion : unifier Allah dans ce qui Lui est spécifique parmi les trois sortes de tawhid: - L'unicité de seigneurie : unifier Allah dans Ses actes, L'unifier dans la royauté, la subsistance … - L'unicité de divinité : unifier Allah dans l'adoration, L'unifier dans nos actes. - L'unicité des noms et attributs : unifier Allah dans ce qu'Il s'est nommé et attribué à lui même dans Son livre ou dans la sunnah et ceci en affirmant ce qu'Allah a affirmé pour lui-même et en niant ce qu'Il a nié pour lui-même sans altération, ni négation, sans demander le comment, ni faire ressembler Allah à la créature. **Le polythéisme** est d'invoquer autre qu'Allah avec Lui. Ceci est le plus grand des pêchés	
	Les trois fondements avec les preuves	**Connaître Allah:** Qui est ton seigneur ? / Comment connais-tu Allah ? / Le seigneur est l'adoré / Les différents types d'adoration qu'Allah a ordonnées / le jugement de celui qui voue un adoration à autre qu'Allah avec la preuve.	
		Connaître l'islam avec les preuves/ la définition de l'islam / les degrés de la religion / les piliers de l'islam / les piliers de la foi / les branches de la foi / la foi / l'excellence / hadith Jibril / les signes de l'heure	
		Connaître le prophète / sa lignée / sa date de naissance / son âge / sa prophétie et son message / son pays natal / la sagesse de son envoi / la période de son appel au tawhid / le voyage nocturne / l'ascension / où et quand la prière a été légiférée / l'émigration son jugement et son temps / quand est ce que les autres adorations ont été légiférées / la période de l'appel / son décès / la généralité de son message / la perfection de la religion et l'accomplissement du bienfait	

<table>
<tr><td rowspan="7"></td><td rowspan="7">La conclusion</td><td colspan="3">La résurrection après la mort / la rétribution selon les actes / la mécréance de celui qui renie la résurection / la mission des messagers et de leur prêche / le premier des messagers et le dernier / les deux piliers du tawhid : mécroire au tâghoût et croire en Allah / définition du Taghout / la signification de la ilaha ila Allah / l'islam est la base / le pilier de la religion est la prière / son apogée est le jihad</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Les différents types de jihad</td><td>L'âme</td><td>Il se fait par l'application de la sourate "al 'asr" (la science, la pratique, le prêche et la patience)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Le diable et ses tentations</td><td><u>Les passions</u>
Les grands péchés
(ce qui encourt une peine particulière ou un châtiment)
Les petits péchés
(toute interdiction qui n'encourt pas de sanctions particulières)</td></tr>
<tr><td><u>Les ambiguïtés:</u>
1. Le grand chirk (tout ce qui fait sortir de l'islam)
2. Le petit chirk
3.Les innovations</td></tr>
<tr><td>Les mécréants et les hypocrites</td><td>Il s'effectue par le cœur, la langue, le corps et les biens (l'argent …)</td></tr>
<tr><td>Le tâghoût</td><td colspan="2">Les Tâghoût sont très nombreux et les principaux sont au nombre de cinq :
- Iblis,
- celui qui est adoré et qui approuve cela,
- celui qui appelle les gens a l'adorer,
- celui qui pretend connaître l'invisible,
- celui qui ne gouverne pas selon les lois qu'Allah a révélées</td></tr>
<tr><td colspan="3">Et Allah est le plus savant, qu'Allah accorde Ses prières et Son salut à Mohammad, ses proches et ses compagnons.</td></tr>
</table>

Pourquoi étudions-nous le tawhid ?

Pourquoi étudions-nous les trois fondements ?

Qu'est ce que les trois fondements en résumé ?

Qu'elle est l'utilité d'étudier les trois fondements ?

Par quoi les livres de l'imam mohammad ibn 'abdoul Wahab se sont-ils distingués ?

De quoi l'a t'on accusé ?

Comment répliques-tu aux accusations ?

L'invocation *(Ad-dou'a)*

L'invocation d'adoration
(Dou'a al 'ibâda)

Vouer cette invocation à autre qu'Allah est du grand chirk

comme celui qui: prie, jeûne ou effectue le pèlerinage pour autre qu'Allah

L'invocation de demande
(Dou'a al mas'ala)

Celui qui ne possède pas la possibilité de répondre à cette demande sauf Allah.

La vouer à autre que Lui est du grand chirk

comme celui qui demande un enfant, la subsistance ou la pluie à un autre qu'Allah comme les morts, les tombes…

Celui qui possède la capacité de répondre à cette demande.

Dans ce cas-là il doit remplir quatre conditions : *Qu'il soit vivant, présent,capable* et que *celui qui invoque croit qu'il est juste une cause.*

Prendre une chose pour cause se divise en trois catégories :

1.*Authentique* : Que tu prennes pour cause ce que Allaha établi comme cause dans :

- la législation islamique,(rouqiya) ou
- ce qui a été expérimenté et certifié (ex : médicament).

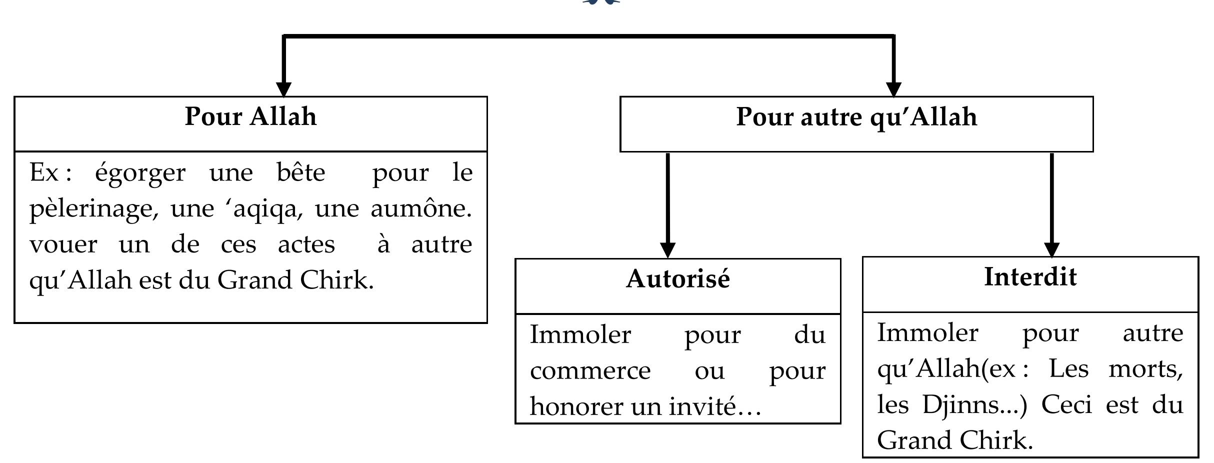
2.*Petit chirk* : Que tu prennes une cause non autorisée par Allah (ex : mettre un bracelet et croire qu'il est cause de guérison par la volonté d'Allah).

3.*Grand chirk* : Croire que la cause - elle-même - a un effet sur la création, la vie indépendamment d'Allah (ex : mettre un bracelet et croire qu'il guérit d'une maladieen dehors d'Allah).

La peur *(Al khawf)*

Interdite*(Mouharram)*	**Autorisée** *(moubâh)*	**Obligatoire (Wâjib)**
Comme le fait de désespérer de la miséricorde d'Allah, ou avoir peur d'une chose qui te pousse à délaisser des obligations ou faire des actes interdits.	C'est la peur naturelle, comme avoir peur du feu, d'un lion, d'un ennemi…	Avoir peur d'Allah, de Son châtiment. C'est une peur d'adoration, de soumission. Elle est appelée « Peur secrète » *(khawf as-sirr)* la vouer à autre qu'Allah est du Grand Chirk, *(ex : avoir peur des morts.)*

L'imolation *(Adh-dhebh)*



Les types de vœu *(nedhr)*

Vœu adresséà Allah

Vœu adressé à autre qu'Allah

Général

Particulier

Avant de prononcer le vœu:
C'est interdit en raison de la prohibitiondu prophète, ou détestable

Après l'avoir prononcé:
Soit il l'accomplit, soit il expie

Vœu d'obéissance	Vœu de désobéissance	Vœu permis	Vœu sous la colère ou la dispute	Vœu détestable	Vœu où il ne dit rien
Il est obligatoire de l'accomplir *(ex : j'adresse le vœu à Allah de prier deux raka'a)*	Il lui est interdit de l'accomplir et obligatoire de revenir sur son vœu ainsi que d'expier *(ex : faire le vœu de voler)*	Il choisit entre l'accomplir-ce qui est préférable- ou l'expiation *(ex : faire le vœu de boire du jus d'orange)*		Il est détestable de l'accomplir et est préférable de revenir dessus, dans ce cas il doit expier *(ex : faire le vœu de se tourner dans la prière)*	Il doit compenser *(ex : je fais un vœu à Allah… puis se tait)*

Explication des piliers de la foi

La foi *(Al Iman)* : Elle comprend des paroles, des actes et une croyance du cœur.
Elle augmente par l'obéissance et diminue par la désobéissance.
Celle-ci comprend six piliers :

- **Croire en Allah عز وجل :**
  - Croire qu'Allah existe*(par la raison, la nature saine, les textes religieux et la perception).*
  - Croire en Sa Seigneurie.
  - Croire en la divinité d'Allah (le Seul à mériter l'adoration).
  - Croire aux Noms et Attributs d'Allah.

- **Croire en Ses anges :**

  Les anges sont des créatures dévouées à l'adoration d'Allah, appartenant à un monde invisible, ils ne possèdent aucune spécificité relative à la Seigneurie et à la Divinité qui sont ne propres qu'à Allah.
  Créés de lumière et dotés d'une faculté de soumission totale à Ses ordres.

  La foi aux anges comprend quatre points :
  - La foi en leur existence.
  - La foi en ceux dont nous connaissons les noms, comme Jibril, et en ceux dont les noms nous sont inconnus.
  - La foi aux caractéristiques de ceux qui nous ont été décrit parmi eux.
  - La foi en leurs fonctions qu'ils accomplissent selon les ordres d'Allah.

- **Croire en Ses livres :**

  La foi aux livres comprend six points :
  - Croire que ces livres sont la parole d'Allah et qu'ils proviennent réellement de Lui.
  - Croire qu'ils sont increés.
  - Croire que pour chaque messager il a été envoyé un livre.
  - Croire en ceux dont nous connaissons les noms comme *le Coran, la Thora, l'Evangile, les psaumes (az-zabour), les feuillets d'Ibrahim et Moussa*, ainsi que ceux dont nous ignorons les noms.
  - Croire en la véracité des informations des Livres révélés comme celles du Coran, ainsi qu'en celles n'ayant subit aucune altération ou falsification pour ce qui est des autres Livres.
  - La pratique avec satisfaction et soumission totale de toutes les lois qui n'ont pas été abrogées, connaissant ou non leurs sagesses, et tout en sachant que le Coran a abrogé tous les Livres révélés antérieurement.

Croire en Ses Messagers :

La foi aux messagers comprend six points :

- Croire avec certitude que leurs messages sont une révélation d'Allah.
- Croire en ceux dont nous connaissons les noms tels que Mohammadﷺ, Ibrahim, Moussa, 'Issa et Nouh et ainsi qu'en ceux dont nous ne connaissons pas les noms.
- Croire en ce qui a été authentifié de leurs informations.
- Croire qu'ils ne sont que des hommes et qu'ils n'ont aucune part dans la seigneurie.
- Croire qu'ils ont accompli leur mission, conseillé leur communauté, transmis leur message.
- Croire que le premier des envoyés est Nouh et que le dernier est Mohammad ﷺ.

Croire au jour du jugement dernier :

Croire au jour du jugement dernier c'est avoir la foi en tout ce que nous a informé Mohammad ﷺ après la mort, comme le bassin, le pont, le châtiment de la tombe, le souffle dans la trompe, la balance, l'intercession, le paradis, l'enfer…

Croire au destin bon ou mauvais :

La foi au destin bon au mauvais comprend quatre points :

- **La science** *(al 'ilm)* : Croire qu'Allah a connu toute chose, de façon globale et détaillée dans un infini passé et un futur éternel, soit en relation avec Ses actes ou ceux de Ses serviteurs.

- **L'écriture** *(al kitâba)* :Croire qu'Allah a écrit tout cela dans la tablette préservée auprès de Lui.

- **La volonté** *(al machî'a)* :Croire que toute les choses créées n'existent que par la volonté d'Allah, que ces choses soient reliées aux œuvres d'Allah ou à celles de Ses créatures et que le serviteur possède une volonté, cependant la volonté d'Allah prédomine sur celle de celui-ci.

- **La création** *(al khalq)* **:** Croire que toutes les choses existantes concrètes ou abstraites sont des créatures d'Allah dans leurs essences, leurs caractères et leurs mouvements.






Cheikh Mohammed ibn °Abdel Wahhab

Les trois fondements

Traduit par
Abou Hammaad Sulaiman Al-Hayiti

الأصول الثلاثة



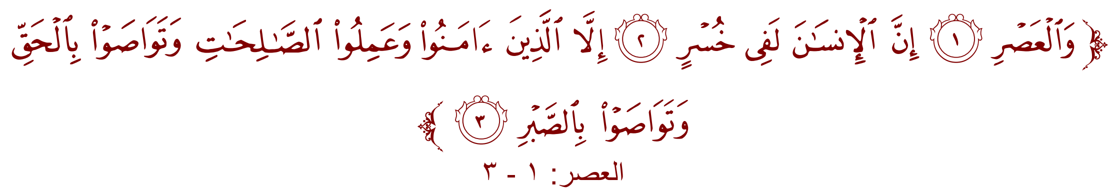

6

Au Nom d'Allah,Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux,

Sache – qu'Allah te fasse miséricorde – qu'il nous est obligatoire d'apprendre quatre points essentiels :

- Le Premier : (العلم).**La connaissance** :C'est-à-dire connaître Allah, connaître Sonprophète et connaître la religion de L'Islam avec ses preuves.
- Le Deuxième : (بهالعمل) **L'application**de cette connaissance.
- Le Troisième : (إليهالدعوة) **Inviter** les autres à cette connaissance.
- Le Quatrième : (فيهالأذىعلىالصبر) **Endurer**la persécution et les nuisances qu'on affronte lorsqu'on invite les gens à cette connaissance.

La preuve de cela est dans la parole d'Allah que voici :



العصر: ١ - ٣

{Par le Temps ! L'humanité est en grande perdition, sauf ceux qui ont la foi, qui accomplissent de bonnes œuvres, qui se conseillent mutuellement la vérité et qui se conseillent mutuellement la patience.}[Sourah Al-Asr].

Ash-Shaafi'ii a dit :
«Si Allah n'avait rien fait descendre comme preuve à Ses créatures excepté cette sourah, elle leur aurait suffit.»

Al-Boukhari a nommé un des chapitres de son livre Al-Jaami' As-Sahiih: (Chapitre) *«La connaissance passe avant la parole et l'action »*Preuve : la parole suivante d'Allah :



محمد: ١٩

{Sache que nul ne mérite d'être adoré sauf Allah et demande pardon pour tes péchés.}[Mohammad : 47 : 19]

(Allah) a donc commencé par la connaissance avant la parole et l'action.»

Sache – qu'Allah soit Miséricordieux envers toi – qu'il est obligatoire à tout musulman et musulmane d'apprendre les (3) trois points qui suivent et de les mettre en application:

- **Le premier:**Allah nous a crées et nous a donnés notre subsistance et Il ne nous a pas laissé sans commandements et sans interdictions. Bien au contraire! Il nous a envoyé unmessager; quiconque lui obéit rentrera au Paradis et quiconque lui désobéit rentrera en Enfer. Et la preuve de cela est dans le verset suivant:

﴿ إِنَّآ أَرۡسَلۡنَآ إِلَيۡكُمۡ رَسُولٗا شَٰهِدًا عَلَيۡكُمۡ كَمَآ أَرۡسَلۡنَآ إِلَىٰ فِرۡعَوۡنَ رَسُولٗا ١٥ فَعَصَىٰ فِرۡعَوۡنُ ٱلرَّسُولَ فَأَخَذۡنَٰهُ أَخۡذٗا
وَبِيلٗا ١٦ ﴾المزمل: ١٥ - ١٦

"Nous vous avons envoyé un messager pour être témoin contre vous, de même que Nousavions envoyé un messager à Pharaon. Pharaon désobéit au messager. Nous le saisîmes donc rudement". [Al-Muzzammil : 73 : 15-16]

- **Le deuxième:**Allah n'accepte pas qu'on associe (qu'on commette le Shirk) avec Lui quiconque ou quoi que ce soit dans Son adoration. Que ce soit un de ses anges rapprochés ou unprophète envoyé. La preuve de cela est dans le verset suivant:

﴿ وَأَنَّ ٱلۡمَسَٰجِدَ لِلَّهِ فَلَا تَدۡعُواْ مَعَ ٱللَّهِ أَحَدٗا ١٨ ﴾
الجن: ١٨

(Les mosquées sont consacrées à Allah : N'invoquez donc personne avec Allah)
[Al-Jinn : 72 : 18]

- **Le troisième:** Il n'est pas permis à celui qui a obéi au messager, qui a cru en l'unicité d'Allah et qui n'a adoré rien autre que Lui et rien d'autre avec Lui, de prendre pour ami, d'aimer et de s'allier à celui qui s'oppose à Allah et à Son messager, même s'il s'agit du plus proche de nos parents. La preuve est dans le verset suivant :

﴿ لَّا تَجِدُ قَوۡمٗا يُؤۡمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلۡيَوۡمِ ٱلۡأٓخِرِ يُوَآدُّونَ مَنۡ حَآدَّ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَلَوۡ كَانُوٓاْ ءَابَآءَهُمۡ أَوۡ
أَبۡنَآءَهُمۡ أَوۡ إِخۡوَٰنَهُمۡ أَوۡ عَشِيرَتَهُمۡۚ أُوْلَٰٓئِكَ كَتَبَ فِي قُلُوبِهِمُ ٱلۡإِيمَٰنَ وَأَيَّدَهُم بِرُوحٖ مِّنۡهُۖ
وَيُدۡخِلُهُمۡ جَنَّٰتٖ تَجۡرِي مِن تَحۡتِهَا ٱلۡأَنۡهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَاۚ رَضِيَ ٱللَّهُ عَنۡهُمۡ وَرَضُواْ عَنۡهُۚ أُوْلَٰٓئِكَ حِزۡبُ ٱللَّهِۚ أَلَآ
إِنَّ حِزۡبَ ٱللَّهِ هُمُ ٱلۡمُفۡلِحُونَ ٢٢

(Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour Dernier, quiprennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son messager, fussent-ils leurs pères,leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. Il a prescrit la foi dans leurs coeurs et Il les a aidés de Son secours. Il les fera entrer dans des Jardins sous lesquels coulent lesruisseaux, où ils demeureront éternellement. Allah les agrée et ils L'agréent. Ceux-là sontle parti d'Allah. Le parti d'Allah est celui de ceux qui réussissent.)[Al-Moujaadalah : 58: 22]

Sache – qu'Allah te guide vers Son obéissance – que ***Al-Haniifiyyah***; qui est la religion d'Abraham, consiste à adorer Allah Seul en Lui vouant un culte exclusif! C'est cela qu'Allah a ordonné aux hommes et c'est le but pour lequel Il les a crées. Comme Allah l'a dit:

﴿ وَمَا خَلَقْتُ ٱلْجِنَّ وَٱلْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ٥٦ ﴾

الذاريات: ٥٦

(Je n'ai crée les jinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent)[Adh-Dhariyaat : 51 : 56]

*«Pour qu'ils M'adorent»*signifie: Pour qu'ils croient en Mon Unicité et pour qu'ils n'adorent que Moi.

- *Le plus grand et le plus important des ordres qu'Allah nous a ordonné est donc: Le Tawhid (التوحيد) (le pure monothéisme Islamique).* Et le*Tawhid* signifie: De rendre toutes les formes d'adorations exclusivement à Allah.

- *La plus grave et la plus dangereuse des choses qu'Allah nous a interdit est donc: Le Shirk (الشرك) (l'idolâtrie ou donner un partenaire à Allah dans l'adoration en lui vouant un forme quelconque d'adoration).* Et Le *Shirk* signifie: Invoquer autre qu'Allah avec Lui.

La preuve de cela est dans le verset suivant:

﴿ وَٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ شَيْـًٔا ﴾

النساء: ٣٦

(adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé…) [An-Nisa: 4 : 36]

- Donc, si on te demande :**Quels sont les trois (3) principes fondamentaux** qui sontobligatoires à l'homme de connaître?
  Dis: La connaissance que le serviteur doit avoir de *son Seigneur*(الرب) ,
  de Sa religion et de *Son prophète Mohammad* ﷺ

Le premier principe

❁ La connaissance de son Seigneur (الرب) Ar-Rabb.

❖ *Si on te demande:* ***qui est ton Seigneur?*** ربك من

Dis: Mon Seigneur (ربي) est Allah, celui qui m'a créé du néant, m'a donné ma subsistance, m'a élevé et m'a fait grandir et a rempli les mondes de Ses bontés, mon Maître,mon seul Dieu, le Seul que j'adore et je n'ai pas de Dieu à part Lui.
Et la preuve de cela est dansle verset suivant:

﴿ ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ۝٢ ﴾
الفاتحة: ٢

(Louange à Allah, Seigneur des mondes) [Al-Faatihah : 1: 1]

Toute chose autre qu'Allah est comprise dans le mot (monde) et je fais partie de ce monde. Ce qui signifie qu'il existe deux choses:
1-Allah: qui est le Créateur, et
2-Le monde: qui est la créature d'Allah, et je suis une des créatures qui composece monde.

❖ *Si on te demande:****De quelle manière as-tu pris connaissance de ton Seigneur?***

Dis: Par Ses Signes et Ses créations.
Parmi Ses signes; il y a la nuit et le jour, le soleil et la lune et parmi ses créations; il y ales (7) sept cieux et les (7) sept terres, ce qu'il y a dans la terre et ce qu'il y a entre les cieux et laterre. La preuve de cela est dans le verset suivant:

﴿ وَمِنْ ءَايَٰتِهِ ٱلَّيْلُ وَٱلنَّهَارُ وَٱلشَّمْسُ وَٱلْقَمَرُ ۚ لَا تَسْجُدُوا۟ لِلشَّمْسِ وَلَا لِلْقَمَرِ وَٱسْجُدُوا۟ لِلَّهِ ٱلَّذِى خَلَقَهُنَّ إِن كُنتُمْ إِيَّاهُ تَعْبُدُونَ ۝٣٧ ﴾
فصلت: ٣٧

(Parmi Ses merveilles, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune; ne vous prosternez pas ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés,si c'est Lui que vous adorez) [Foussilat : 41: 37]

Ainsi que dans le verset suivant :

﴿ إِنَّ رَبَّكُمُ ٱللَّهُ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ فِى سِتَّةِ أَيَّامٍ ثُمَّ ٱسْتَوَىٰ عَلَى ٱلْعَرْشِ يُغْشِى ٱلَّيْلَ ٱلنَّهَارَ يَطْلُبُهُۥ حَثِيثًا وَٱلشَّمْسَ وَٱلْقَمَرَ وَٱلنُّجُومَ مُسَخَّرَٰتٍۭ بِأَمْرِهِۦٓ ۗ أَلَا لَهُ ٱلْخَلْقُ وَٱلْأَمْرُ ۗ تَبَارَكَ ٱللَّهُ رَبُّ ٱلْعَٰلَمِينَ ۝٥٤ ﴾
الأعراف: ٥٤

(Votre Seigneur, c'est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi «Istawa» sur le Trône. Il couvre le jour de la nuit qui poursuit celui-ci sans arrêt. (Il a crée) le soleil, la lune et les étoiles, soumis à Son commandement. La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui. Toute gloire à Allah, Seigneur de l'univers!) [Al-A'raaf : 7 : 54]

Et le Seigneur c'est celui qu'on adore. La preuve de cela est dans le verset suivant:

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ٱعۡبُدُواْ رَبَّكُمُ ٱلَّذِي خَلَقَكُمۡ وَٱلَّذِينَ مِن قَبۡلِكُمۡ لَعَلَّكُمۡ تَتَّقُونَ ﴿٢١﴾ ٱلَّذِي جَعَلَ لَكُمُ ٱلۡأَرۡضَ فِرَٰشٗا وَٱلسَّمَآءَ بِنَآءٗ وَأَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءٗ فَأَخۡرَجَ بِهِۦ مِنَ ٱلثَّمَرَٰتِ رِزۡقٗا لَّكُمۡۖ فَلَا تَجۡعَلُواْ لِلَّهِ أَندَادٗا وَأَنتُمۡ تَعۡلَمُونَ ﴿٢٢﴾ ﴾ البقرة: ٢١ - ٢٢

(Ô hommes! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindrez-vous la piété. C'est Lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit;qui précipite la pluie du ciel et par elle fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir, ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez (tout cela).)[Al-Baqarah: 2: 21-22]

L'Imam Ibn Kathiir a dit: «*Le Créateur de toute ces choses est le Seul qui mérite d'être adoré*»

❁ Les formes d'adorations:

Parmi les différentes formes d'adorations qu'Allah a ordonnées on compte: L'Islam (lasoumission), Al-Imaan (la foi), Al-Ihsaan (la bonté), ainsi que le Du'a (l'invocation), la peur, l'espoir, la confiance, l'amour, la crainte, l'humilité, la repentance, demander le support, chercher refuge et protection, appeler au moment de détresse, sacrifier, faire un voeuainsi que plusieurs autres formes d'adorations qu'Allah a ordonnées. Elles sont toutes réservées à Allah exclusivement. La preuve de cela est le verset suivant:

﴿ وَأَنَّ ٱلۡمَسَٰجِدَ لِلَّهِ فَلَا تَدۡعُواْ مَعَ ٱللَّهِ أَحَدٗا ﴿١٨﴾ ﴾

الجن: ١٨

(Les mosquées sont consacrées à Allah : N'invoquez donc personne avec Allah) [Al-Jinn : 72 : 18]

Quiconque offre une de ces formes d'adorations à autre qu'Allah est un Moushrik (un idolâtre) et un Kaafir (un mécréant). La preuve de cela est dans le verset suivant:

﴿ وَمَن يَدۡعُ مَعَ ٱللَّهِ إِلَٰهًا ءَاخَرَ لَا بُرۡهَٰنَ لَهُۥ بِهِۦ فَإِنَّمَا حِسَابُهُۥ عِندَ رَبِّهِۦٓۚ إِنَّهُۥ لَا يُفۡلِحُ ٱلۡكَٰفِرُونَ ﴿١١٧﴾ ﴾

(Et Quiconque invoque avec Allah une autre divinité, sans avoir la preuve évidente(de son existence), aura à rendre compte à son Seigneur, En vérité, les mécréants neréussiront pas)[Al-Mou'minoun: 23: 117]

Ainsi que dans le Hadith suivant:

« الدعاء مخ العبادة »

«Le Dou'a (l'invocation), c'est l'essence de l'adoration»

❖ La preuve que **l'invocation** (الدعاء)est une forme d'adoration est dans leverset suivant:

﴿ وَقَالَ رَبُّكُمُ ٱدۡعُونِيٓ أَسۡتَجِبۡ لَكُمۡۚ إِنَّ ٱلَّذِينَ يَسۡتَكۡبِرُونَ عَنۡ عِبَادَتِي سَيَدۡخُلُونَ جَهَنَّمَ دَاخِرِينَ ٦٠ ﴾
غافر: ٦٠

(Et votre Seigneur dit: «Appelez-Moi, Je vous répondrai. Ceux qui, par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés») [Ghaafir : 40 : 60]

❖ La preuve que la **peur** (الخوف)est une forme d'adoration est dans le verset suivant:

﴿ فَلَا تَخَافُوهُمۡ وَخَافُونِ إِن كُنتُم مُّؤۡمِنِينَ ١٧٥ ﴾
آل عمران: ١٧٥

(N'ayez donc pas peur d'eux. Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants.)
[Aali 'Imraan: 3 : 175]

❖ La preuve que **l'espérance** (الرجاء) est une forme d'adoration est dans le verset suivant:

﴿ فَمَن كَانَ يَرۡجُواْ لِقَآءَ رَبِّهِۦ فَلۡيَعۡمَلۡ عَمَلٗا صَٰلِحٗا وَلَا يُشۡرِكۡ بِعِبَادَةِ رَبِّهِۦٓ أَحَدَۢا ١١٠ ﴾
الكهف: ١١٠

(…Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur)[Al-Kahf : 18 : 110]

❖ La preuve que la **confiance** (التوكل)est une forme d'adoration est dans les versets suivants:

﴿ وَعَلَى ٱللَّهِ فَتَوَكَّلُوٓاْ إِن كُنتُم مُّؤۡمِنِينَ ٢٣ ﴾
المائدة: ٢٣

(…Et c'est en Allah qu'il faut avoir confiance si vous êtes croyants)[Al-Maa'idah : 5 : 23]

﴿ وَمَن يَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ فَهُوَ حَسْبُهُۥٓ ﴾
الطلاق: ٣

(…Et quiconque place sa confiance en Allah, Il (Allah) lui suffit) [At-Talaaq : 65 : 3]

❖ La preuve que **l'amour** (الرغبة), **la crainte** (الرهبة) et **l'humilité** (الخشوع)sont des formes d'adorations est dans le verset suivant:

﴿ إِنَّهُمْ كَانُوا۟ يُسَٰرِعُونَ فِى ٱلْخَيْرَٰتِ وَيَدْعُونَنَا رَغَبًا وَرَهَبًا ۖ وَكَانُوا۟ لَنَا خَٰشِعِينَ ﴿٩٠﴾
الأنبياء: ٩٠﴾

(…Ils concouraient au bien et Nous invoquaient par amour et par crainte. Et ilsétaient humbles devant Nous.)[Al-Anbiya': 21 :90]

❖ La preuve que **la crainte**(الخشية) est une forme d'adoration est dans leverset suivant:

﴿ فَلَا تَخْشَوْهُمْ وَٱخْشَوْنِ ﴾
المائدة: ٣

(…Ne les craignez donc pas, et craignez-Moi.) [Al-Maa'idah : 5 : 3]

❖ La preuve que le **repentir** (الإنابة)est une forme d'adoration est dans le verset suivant:

﴿ وَأَنِيبُوٓا۟ إِلَىٰ رَبِّكُمْ وَأَسْلِمُوا۟ لَهُۥ ﴾
الزمر: ٥٤

(Et revenez repentant à votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui…)[Az-Zumar : 39 : 54]

❖ La preuve que **l'appel à l'aide** (الإستعانة)est une adoration est dans le verset suivant:

﴿ إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ ﴿٥﴾ ﴾الفاتحة: ٥

(C'est Toi Seul que nous adorons et c'est Toi Seul dont nous implorons l'aide) [Al-Faatihah : 1: 5]

Ainsi que dans le Hadith suivant:

«إذااستعنتفاستعنبالله»

«Et lorsque tu demandes de l'aide, demande l'aide d'Allah»

❖ La preuve que de **chercher la protection** (الإستعاذة)est une forme d'adoration est dans le verset suivant:

﴿ قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ ٱلنَّاسِ ١ ﴾
الناس: ١

(Dis: Je cherche la protection auprès du Seigneur des hommes. Le Maître deshommes, Dieu des hommes.)[An-Naas : 114: 1-3]

❖ La preuve que **l'appel au secours** (الإستغاثة)est une forme d'adoration est dans le verset suivant:

﴿ إِذْ تَسْتَغِيثُونَ رَبَّكُمْ فَٱسْتَجَابَ لَكُمْ ﴾
الأنفال: ٩

((Et rappelez-vous) le moment où vous imploriez le secours de votre Seigneur etqu'Il vous exauça aussitôt…)[Al-Anfaal : 8 : 9]

❖ La preuve que le **sacrifice** (الذبح)est une forme d'adoration est dans le verset suivant:

﴿ قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَالَمِينَ ١٦٢ لَا شَرِيكَ لَهُۥ وَبِذَٰلِكَ أُمِرْتُ وَأَنَا۠ أَوَّلُ ٱلْمُسْلِمِينَ ١٦٣ ﴾
الأنعام: ١٦٢ - ١٦٣

(Dis: «En vérité, ma Salat, mes sacrifices, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers. A Lui nul associé! Et voilà ce qui m'a été ordonné, et je suisle premier à me soumettre.») [Al-An'aam : 6: 162-163]

Et la preuve dans la Sounnah:

«Allah maudit celui qui sacrifie pour autre qu'Allah»

❖ La preuve que de **faire un voeu (النذر)** est une forme d'adoration est dans le verset suivant:

﴿ يُوفُونَ بِٱلنَّذْرِ وَيَخَافُونَ يَوْمًا كَانَ شَرُّهُۥ مُسْتَطِيرًا ٧ ﴾ الإنسان: ٧

(Ils accomplissent leurs voeux et ils redoutent un jour dont le mal s'étendrapartout.)

[Al-Insaan : 76:7]

Le deuxième principe:

❁ La connaissance de la religion (l'Islam) avec ses preuves.

L'Islam signifie : La soumission (الإستسلام) à Allah en acceptant Son Unicité (*At-Tawhid*), et la soumission physique (الإنقياد) par l'obéissance de ces ordres, et le désaveu (البراءة) du Shirk et de ceux qui le font.

Et (l'Islam) est divisé en trois (3) degrés:

- *Al-Islam* (الإسلام) La soumission.
- *Al-Imaan* (الإيمان) La foi.
- *Al-Ihsaan* (الإحسان) La perfection de la foi.

Et chacun de ces degrés à ses piliers (أركان) (*Arkaan*).

1-Le degré de l'*Islam* (La soumission)

❁ Les piliers de l'Islam sont cinq (5) :

1- Le témoignage (الشهادة) (*Ash-Shahaadah*) de «*LA ILAAHA ILLALLAH, MOHAMMAD RASOUL-OULLAH*». (Nul ne mérite d'être adoré sauf Allah et Mohammad est le messager d'Allah)
2- L'établissement de la *Salaat*.
3- Donner la *Zakat*.
4- Le jeûne du Ramadan.
5- Le *Hajj* à la Maison d'Allah.

• La preuve du témoignage (*Ash-Shahaadah*) est dans le verset suivant:

﴿ شَهِدَ ٱللَّهُ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ وَأُو۟لُوا۟ ٱلْعِلْمِ قَآئِمًۢا بِٱلْقِسْطِ ۚ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴾ آل عمران: ١٨

(Allah témoigne, ainsi que les anges et les gens doués de science, qu'il n'y a rien qui mérite d'être adoré excepté Lui. Nul ne mérite d'être adoré à part Lui. Le Puissant, Le Sage.) [Aali-'Imraan : 3 : 18]

La signification (du témoingnage de «*LA ILAAHA ILLALLAH*») est :
«Nul ne mérite d'être adoré, à part Allah Seul».

- *«LA ILAAHA»* (لاإله): Est une **négation** de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah.
- *«ILLALLAH»*(إلاالله): Est **l'affirmation** que l'adoration est due à Allah

Seul, et qu'Il n'a pas d'associé dans Son adoration, comme Il n'a pas d'associé dans Son Royaume.

Et le verset qui clarifie cette interprétation est le suivant:

﴿ وَإِذْ قَالَ إِبْرَٰهِيمُ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِۦٓ إِنَّنِى بَرَآءٌ مِّمَّا تَعْبُدُونَ ﴿٢٦﴾ إِلَّا ٱلَّذِى فَطَرَنِى فَإِنَّهُۥ سَيَهْدِينِ ﴿٢٧﴾ وَجَعَلَهَا كَلِمَةًۢ بَاقِيَةً فِى عَقِبِهِۦ لَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ ﴿٢٨﴾ ﴾
الزخرف: ٢٦ - ٢٨

(Et lorsqu'Abraham dit à son père et à son peuple: «Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a crée, car en vérité c'est Lui qui me guidera». Et il en fit une parole qui devait se perpétuer parmi sa descendance. Peut-être reviendront-ils?)
[Az-Zoukhrouf : 43: 26-28]

Ainsi que le verset suivant :

﴿ قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ تَعَالَوْا۟ إِلَىٰ كَلِمَةٍ سَوَآءٍۭ بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ أَلَّا نَعْبُدَ إِلَّا ٱللَّهَ وَلَا نُشْرِكَ بِهِۦ شَيْـًٔا وَلَا يَتَّخِذَ بَعْضُنَا بَعْضًا أَرْبَابًا مِّن دُونِ ٱللَّهِ ۚ فَإِن تَوَلَّوْا۟ فَقُولُوا۟ ٱشْهَدُوا۟ بِأَنَّا مُسْلِمُونَ ﴿٦٤﴾ ﴾ آل عمران: ٦٤

(Dis: «Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous: que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah». Puis s'ils tournent le dos, dites: «Soyez témoins que nous, nous sommes soumis (musulmans)».) [Aali-'Imraan : 3: 64]

❖ Et la preuve du témoignage (*Shahaadah*) de «***MOHAMMAD RASOULOULLAH*** » (Mohammad est le messager d'Allah) est dans le verset suivant :

﴿ لَقَدْ جَآءَكُمْ رَسُولٌ مِّنْ أَنفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا عَنِتُّمْ حَرِيصٌ عَلَيْكُم بِٱلْمُؤْمِنِينَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ ﴿١٢٨﴾ ﴾ التوبة: ١٢٨

(Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd lesdifficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui estcompatissant et miséricordieux envers les croyants.)[At-Tawbah : 9: 128]

Et *«MOHAMMAD RASOUL-OULLAH»(Mohammad est le messager d'Allah)*signifie:

- L'obéir dans tout ce qu'il a ordonné.
- Croire avec conviction en tout ce qu'il a dit.
- S'abstenir de ce qu'il nous a interdit.
- Ne pas adorer Allah par autre que par sa *Shari'ah* (Le Qor'an et la Sounnah).

❖ Et la preuve de la ***Salat***, de la ***Zakat*** et de l'explication du ***Tawhid*** est dans le verset suivant :

﴿ وَمَآ أُمِرُوٓاْ إِلَّا لِيَعۡبُدُواْ ٱللَّهَ مُخۡلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ حُنَفَآءَ وَيُقِيمُواْ ٱلصَّلَوٰةَ وَيُؤۡتُواْ ٱلزَّكَوٰةَۚ وَذَٰلِكَ دِينُ ٱلۡقَيِّمَةِ ٥ ﴾ البينة: ٥

(Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la Salat et d'aquitter la Zakat. Et voilà la religion de droiture.)
[Al-Bayyinah : 98: 5]

❖ La preuve du **jeûne** (الصيام) (***As-Siyaam***) est dans le verset suivant:

﴿ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ كُتِبَ عَلَيۡكُمُ ٱلصِّيَامُ كَمَا كُتِبَ عَلَى ٱلَّذِينَ مِن قَبۡلِكُمۡ لَعَلَّكُمۡ تَتَّقُونَ ﴾ البقرة: ١٨٣

(Ô les croyants! On vous a prescrit As-Siyaam comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété (At-Taqwaa)) [Al-Baqarah: 2:183]

❖ La preuve du ***Hajj*** est dans le verset suivant:

﴿ وَلِلَّهِ عَلَى ٱلنَّاسِ حِجُّ ٱلۡبَيۡتِ مَنِ ٱسۡتَطَاعَ إِلَيۡهِ سَبِيلٗاۚ وَمَن كَفَرَ فَإِنَّ ٱللَّهَ غَنِيٌّ عَنِ ٱلۡعَٰلَمِينَ ٩٧ ﴾
آل عمران: ٩٧

(C'est un devoir envers Allah pour les gens qui ont les moyens, d'aller faire le pèlerinage de la Maison. Et quiconque ne croit pas... Allah Se passe largement des mondes.)
[Aali-'Imraan : 3: 97]

2-Le degré de *Al-Imaan*(La Foi)

(La foi) (***Al-Imaan***) est divisé en (70) soixante-dix branches. La pluséleveé est de dire «***LA ILAAHA ILLALLAH***» et la plus basse est de retirer unechose nuisible du chemin, la pudeur (الحياء) (***Al-Haya'***) fait aussi partie de lafoi.

❆ **Les piliers de la foi sont six (6) :**

1-Croire en Allah. الإيمان بالله

2-Ses Anges. وملائكته

3-Ses Livres. وكتبه
4-Ses Messagers. ورسله
5-Croire au Jour Dernier. الآخرواليوم
6-Croire en la Prédestination (القدر) (*Al-Qadar*) de ce qui arrive debon ou de mauvais.وشرهبالقدر خيره

❖ La preuve de ces six (6) piliers est dans le verset suivant:

﴿ لَّيْسَ ٱلْبِرَّ أَن تُوَلُّوا۟ وُجُوهَكُمْ قِبَلَ ٱلْمَشْرِقِ وَٱلْمَغْرِبِ وَلَٰكِنَّ ٱلْبِرَّ مَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةِ وَٱلْكِتَٰبِ وَٱلنَّبِيِّۦنَ ﴾البقرة: ١٧٧

(La bonté pieuse ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou vers le Couchant. Mais la bonté pieuse est de croire en Allah, au Jour dernier, aux Anges, au Livre et aux Prophètes...)[Al-Baqarah : 2: 177]

❖ Et la preuve de la Prédestination (القدر) (***Al-Qadar***) est dans le verset suivant:

﴿ إِنَّا كُلَّ شَىْءٍ خَلَقْنَٰهُ بِقَدَرٍ ﴿٤٩﴾ ﴾
القمر: ٤٩

(Nous avons crée toute chose avec mesure (Bi Qadar)) [Al-Qamar : 54: 49]

3-Le degré de *Al-Ihsaan*(La perfection de la foi)

Al-Ihsaan n'a qu'un seul pilier, et c'est: D'adorer Allah comme si tu le voyais, et si tu ne le vois pas, alors Lui Il te voit.

❖ Et la preuve de ***Al-Ihsaan***est dans le verset suivant:

﴿ إِنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلَّذِينَ ٱتَّقَوا۟ وَّٱلَّذِينَ هُم مُّحْسِنُونَ ﴿١٢٨﴾ ﴾النحل: ١٢٨

(Certes, Allah est avec ceux qui L'ont craint avec piété et ceux qui sont bienfaisants.) [An-Nahl : 16: 128]

Ainsi que dans le verset suivant :

﴿ وَتَوَكَّلْ عَلَى ٱلْعَزِيزِ ٱلرَّحِيمِ ﴿٢١٧﴾ ٱلَّذِى يَرَىٰكَ حِينَ تَقُومُ ﴿٢١٨﴾ وَتَقَلُّبَكَ فِى ٱلسَّٰجِدِينَ ﴿٢١٩﴾ إِنَّهُۥ هُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ﴿٢٢٠﴾ ﴾الشعراء: ٢١٧ - ٢٢٠

(Et place ta confiance dans le Tout Puissant (Al-'Aziiz) le Très Miséricordieux (Ar-Rahiim), qui te voit quand tu te lèves, et voit tes gestes parmi ceux qui se prostèrnent. C'est Lui vraiment, l'Audient (As-Samii') l'Omniscient (Al-'Aliim)) [Ash-Shu'ara' : 26 : 217-220]

Et dans le verset suivant:

﴿ وَمَا تَكُونُ فِي شَأْنٍ وَمَا تَتْلُواْ مِنْهُ مِن قُرْءَانٍ وَلَا تَعْمَلُونَ مِنْ عَمَلٍ إِلَّا كُنَّا عَلَيْكُمْ شُهُودًا ﴾يونس: ٦١

(Tu ne te trouveras dans aucune situation, tu ne réciteras aucun passage du Qor'an, vous n'accomplirez aucun acte sans que Nous soyons témoin au moment où vous l'entreprendrez…) [Younous : 10: 61]

❖ Et la preuve (de ces trois degrés) dans la Sounnah est dans le Hadith très célèbre de *Jibriil* (l'ange Gabriel):

'Omar Ibn Khattaab a dit: Nous étions assis en présence du prophète ﷺlorsque vint un homme dont les vêtements étaient d'un blanc éblouissant et dont les cheveux étaient d'un noir très foncé. Il n'y avait sur lui aucun signe qu'il avait voyagé, pourtantpersonne d'entre nous ne le connaissait. Il vint s'asseoir devant le prophète ﷺenplaçant ses genoux devant les siens, et en posant ses mains sur ses cuisses.

Puis il dit : «ÔMohammad! Dis-moi ce qu'est l'***Islam***?»
Il dit ﷺ: « ***(L'Islam) C'est que tutémoigne de «LA ILAAHA ILLALLAH» et de «MOHAMMAD RASOUL-OULLAH», que tu établissesla Salat, que tu payes la Zakat, que tu jeûnes le mois de Ramadan, et que tu fasses le Hajj,si tu en as les moyens***». Il (l'inconnu) dit: «Tu as dit vrai».

Nous étions surpris de voir que cethomme confirmait la véracité de ce que le prophète ﷺdisait, alors que c'était lui qui avait posé la question!

Il (l'inconnu) dit: «Dis-moi ce qu'est ***Al-Imaan***?».
Il dit ﷺ: «***(Al-Imaan) C'est que tu crois en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers,en le Jour Dernier et en la Prédestinée (Al-Qadar), ce qu'elle comporte de bon et demauvais***».

Il (l'inconnu) dit: «Dis-moi ce qu'est ***Al-Ihsaan***?».
Il dit ﷺ: «***(Al-Ihsaan) C'est d'adorer Allah comme si tu le voyais et si tu ne le vois pas, alors Lui Il te vois***».

Il (l'inconnu) dit: «Dis-moi quand l'Heure du Jugement viendra-t-elle?».
Il dit ﷺ: «***Celui à qui la question est posée l'ignore autant que celui qui demande***».

Il(l'inconnu) dit: «Quels sont Ses signes?».

Il dit ﷺ: ***«Lorsque tu verras la mèredevenir l'esclave de sa fille et lorsque les éleveurs de chèvres, qui n'ont ni vêtement, nisandale, se mettront à faire la compétition dans la hauteur des bâtiments».***

Puis (l'inconnu) s'en alla. Je suis resté là quelque temps et il dit ﷺ: ***«Ô 'Omar! Sais-tu qui était cethomme?».*** Je lui dis: «Allah et Son messager savent mieux!». Il dit: ***«C'était Jibriil qui estvenu pour vous enseigner votre religion».***

Le troisième principe:

❁ La connaissance de votre prophète Mohammad ﷺ

Son nom est *Mohammad*fils de *'Abdullah*, fils de *'Abdul-Muttalib*, fils de *Haashim*,et *Haashim*est de la tribu de *Qoreish*et *Qoreish*fait partie des *Arabes*et les *Arabes*sont lesdescendants *d'Ismaa'iil*fils *d'AbrahamAl-Khaliil*(l'ami d'Allah), que le Salut et la Paixd'Allah soit sur lui et sur notre prophète.

Il vécut (63) soixante-trois ans, (40) quarante ans avant la révélation, et (23) vingt-trois ansprophète et messager.

Il devint prophète (نبي) (*Nabi*), lorsque les versets (*Iqra'*) (إقرأ) (qui signifie: Lis) lui furentrévélés [Al-'Alaq: 96:1-5]. Puis lorsque lui fut révélé *Sourah (74) Al-Mouddaththir*, il futcharger de transmettre le message d'Allah et devint messager (***Rasoul***) d'Allah.

Il est né dans la ville de Makkah, et Allah le chargea d'avertir les gens contre le ***Shirk*** etd'appeler à l'Unicité (*Tawhid*) d'Allah. La preuve de cela est dans les versets suivants:



المدثر: ١ - ٧

(Ô toi (Mohammad)! Le revêtu d'un manteau! Lève-toi et avertis. Et de ton Seigneur, célèbre la grandeur. Et tes vêtements, purifie-les. Et de tout péché, écarte-toi.)
[Al-Mouddaththir : 74: 1-7]

(Lève-toi et avertis) signifie: Avertis les gens contre le *Shirk*et appelle-les au*Tawhid*.

(Et de ton Seigneur célèbre la grandeur) signifie: Exalte-Le par le *Tawhid*.16

(Et tes vêtements purifie-les) signifie: Purifie tes actions de toutes formes de*Shirk*.

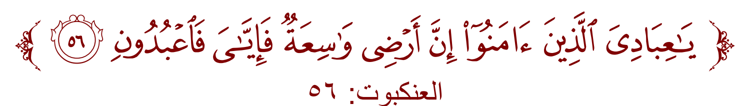
(Et de tout péché (الرجز), écarte-toi) signifie: Les idoles.

S'en écarter signifie: Laisser les idoles et ceux qui les adorent, et les désavouer ainsi que ceux quiles adorent.
Il a continué a appelé les gens au *Tawhid*de cette façon pendant (10) dix ans, etc'est à la fin de ces (10) dix premières années qu'Allah l'a fait monté aux cieux et queles (5) cinq *Salat*(prières quotidiennes) lui furent prescrites obligatoirement. Il aétabli la *Salat*(à Makkah) pendant (3) ans, puis Allah lui ordonna ensuite de faire le *Hijrah*(d'émigrer) à la ville de Médine.

Le ***Hijrah*** signifie: Quitter le pays où le ***Shirk*** est pratiqué ouvertement, pour lepays de l'Islam, et faire le *Hijrah*est obligatoire pour cette *Oummah*(nation decroyants) d'un pays de *Shirk*vers le pays de l'Islam, et cette obligation demeurejusqu'à ce que l'Heure du jugement soit venue. Et la preuve de cela est dans lesversets suivants:

﴿ إِنَّ ٱلَّذِينَ تَوَفَّىٰهُمُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ ظَالِمِىٓ أَنفُسِهِمْ قَالُوا۟ فِيمَ كُنتُمْ ۖ قَالُوا۟ كُنَّا مُسْتَضْعَفِينَ فِى ٱلْأَرْضِ ۚ قَالُوٓا۟ أَلَمْ تَكُنْ أَرْضُ ٱللَّهِ وَٰسِعَةً فَتُهَاجِرُوا۟ فِيهَا ۚ فَأُو۟لَٰٓئِكَ مَأْوَىٰهُمْ جَهَنَّمُ ۖ وَسَآءَتْ مَصِيرًا ﴿٩٧﴾ إِلَّا ٱلْمُسْتَضْعَفِينَ مِنَ ٱلرِّجَالِ وَٱلنِّسَآءِ وَٱلْوِلْدَٰنِ لَا يَسْتَطِيعُونَ حِيلَةً وَلَا يَهْتَدُونَ سَبِيلًا ﴿٩٨﴾ فَأُو۟لَٰٓئِكَ عَسَى ٱللَّهُ أَن يَعْفُوَ عَنْهُمْ ۚ وَكَانَ ٱللَّهُ عَفُوًّا غَفُورًا ﴾ النساء: ٩٧ - ٩٩

(Ceux qui ont fait du tort à eux mêmes, les anges enlèveront leurs âmes en disant: «Où en étiez-vous» (à propos de votre religion) – «La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre de faire le Hijrah (d'émigrer)?» Voilà bien ceux dont le refuge est l'Enfer. Et quelle mauvaise destination! A l'exception des gens faibles: hommes, femmes et enfants, incapables de se débrouiller, et qui ne trouvent ancune voie: A ceux-là, il se peut qu'Allah donne le pardon. Allah est Clément et Pardonneur.) [An-Nisaa' : 4: 97-99]


﴿ يَٰعِبَادِىَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ إِنَّ أَرْضِى وَٰسِعَةٌ فَإِيَّٰىَ فَٱعْبُدُونِ ﴿٥٦﴾ ﴾

العنكبوت: ٥٦

(Ô Mes serviteurs qui avaient cru! Ma terre est bien vaste. Adorez-Moidonc!)
[Al-'Ankabout : 29: 56]

L'Imaam Al-Baghawi a dit: «*Ce (dernier) verset fut révélé à propos des musulmans qui étaient à Makkah et qui n'avaient pas fait le Hijrah, Allah les a appelés au nom de la foi (à faire le Hijrah)*».

Et la preuve de l'obligation de faire le *Hijrah*dans la *Sounnah*est dans le Hadith suivant:

«لا تَنْقَطِعُ الهِجْرَةُحَتَّىتَنْقَطِعَ التَّوْبَةُ، وَلا تَنْقَطِعُ التَّوْبَةُحَتَّىتَطْلُعَ الشَّمْسُمِنْمَغْرِبِهَا»

«L'obligation de faire le Hijrah demeurera jusqu'à ce que la repentance (At-Tawbah) ne soit plus acceptée, et la repentance continuera à être acceptée jusqu'à ce que le soleil ce lève à l'ouest».

Puis, lorsque le prophète ﷺs'est établi à Médine, Il ordonnaaux gens les autres obligations de la *Shari'ah*; comme la *Zakat*, le jeûne, *Al-Hajj*,*Al-Adhaan*(l'appel à la prière), le *Jihad*(le combat armé contre les mécréants pourque la Parole d'Allah soit la plus haute), l'ordonnance du bien et l'interdiction dumal, ainsi que plusieurs autres des obligations de l'Islam. Ilcontinua de cette façon pendant dix (10) ans, jusqu'à sa mort ﷺ.

Sa religion est là et elle demeurera. Car, il n'y a pas un bien qui existe, sans qu'il l'ait indiqué à sa *Oummah*, ni un mal sans qu'il en ait averti sa *Oummah*. Et lebien qu'il a indiqué, c'est le *Tawhid*et tout ce qu'Allah aime et agrée. Et le mal dontil a averti c'est le *Shirk*et tout ce qu'Allah déteste et refuse.Allah l'a envoyé (Mohammad ﷺ) pour l'humanité toute entière, et Il aordonné aux *Jinns*(êtres invisibles crées de feu. Le Diable, *Ibliis*, faisait parti desJinns) et aux hommes de l'obéir. La preuve de cela est dans le verset suivant:

﴿ قُلْ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ إِنِّى رَسُولُ ٱللَّهِ إِلَيْكُمْ جَمِيعًا ﴾
الأعراف: ١٥٨

(Dis : «Ô hommes! Je suis pour vous tous le messager d'Allah») [Al-A'raaf : 7: 158]

- ❖ Et Allah a complété la religion (par Son prophète), et la preuve de cela est dans leverset suivant:

﴿ ٱلْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِى وَرَضِيتُ لَكُمُ ٱلْإِسْلَٰمَ دِينًا ﴾
المائدة: ٣

(Aujourd'hui J'ai complété pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et j'ai agrée l'Islam comme religion pour vous.) [Al-Maa'idah : 5: 3]

- ❖ La preuve de la mort du prophète ﷺ est dans le verset suivant :

﴿ إِنَّكَ مَيِّتٌ وَإِنَّهُم مَّيِّتُونَ ﴿٣٠﴾ ثُمَّ إِنَّكُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ عِندَ رَبِّكُمْ تَخْتَصِمُونَ ﴿٣١﴾ ﴾
الزمر: ٣٠ - ٣١

(En vérité tu mourras et ils mourront aussi ; ensuite, au jour de la Résurrection, vous vous disputerez auprès de votre Seigneur.) [Az-Zoumar : 39: 30-31]

❖ Et les hommes seront ressuscités après leur mort, et la preuve de cela est dans leverset suivant:

﴿ مِنْهَا خَلَقْنَٰكُمْ وَفِيهَا نُعِيدُكُمْ وَمِنْهَا نُخْرِجُكُمْ تَارَةً أُخْرَىٰ ﴿٥٥﴾ ﴾ طه: ٥٥

(C'est d'elle (la terre) que Nous vous avons crées, et en elle que nous vous retournerons, et d'elle Nous vous ferons sortir une fois encore.) [Ta-Ha : 20: 55]

Ainsi que dans le verset suivant:

﴿ وَٱللَّهُ أَنۢبَتَكُم مِّنَ ٱلْأَرْضِ نَبَاتًا ﴿١٧﴾ ثُمَّ يُعِيدُكُمْ فِيهَا وَيُخْرِجُكُمْ إِخْرَاجًا ﴿١٨﴾ ﴾

نوح: ١٧ - ١٨

(Et c'est Allah qui, de la terre, vous a fait croître comme des plantes, puis Ilvous y fera retourner et vous en fera sortir véritablement.)[Nouh : 71: 17-18]

❖ Après la résurrection, les hommes seront jugés et ils seront récompensés selonleurs actions:

﴿ وَلِلَّهِ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِى ٱلْأَرْضِ لِيَجْزِىَ ٱلَّذِينَ أَسَٰٓـُٔوا۟ بِمَا عَمِلُوا۟ وَيَجْزِىَ ٱلَّذِينَ أَحْسَنُوا۟ بِٱلْحُسْنَى ﴿٣١﴾

﴾ النجم: ٣١

(A Allah appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre afin qu'Il rétribue ceux qui font le mal selon ce qu'ils oeuvrent, et récompense ceux qui font le bien par la meilleure récompense) [An-Najm : 53: 31]

❖ Et celui qui nie la Résurrection est mécréant (*Kaafir*) et la preuve de cela est dans le verset suivant:

﴿ زَعَمَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ أَن لَّن يُبْعَثُوا۟ ۚ قُلْ بَلَىٰ وَرَبِّى لَتُبْعَثُنَّ ثُمَّ لَتُنَبَّؤُنَّ بِمَا عَمِلْتُمْ ۚ وَذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ يَسِيرٌ ﴿٧﴾ ﴾

التغابن: ٧

(Ceux qui ont mécru prétendent qu'ils ne seront point ressuscités. Dis: «Mais si! Par mon Seigneur! Vous serez très certainement ressuscités ; puis vous serez certes informés de ce que vous faisiez. Et cela est facile pour Allah».) [At-Taghaaboun : 64: 7]

❖ Allah a envoyé tous les messagers comme annonciateurs et avertisseurs. Lapreuve de cela est dans le verset suivant:

﴿ رُّسُلًا مُّبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ لِئَلَّا يَكُونَ لِلنَّاسِ عَلَى ٱللَّهِ حُجَّةٌۢ بَعْدَ ٱلرُّسُلِ ۚ ﴾

النساء: ١٦٥

(En tant que messagers, annonciateurs et avertisseurs, afin qu'après lavenue des messagers il n'y eût pour les gens point d'argument devant Allah.)[An-Nisa' : 4: 165]

Le premier de ces messagers fut Nouh (Noé) ﷺ et le dernier futMohammad ﷺet il est le dernier (*Khaatam*) des prophètes. Lapreuve que Nouh fut le premier de messagers est dans le verset suivant:

﴿ إِنَّآ أَوۡحَيۡنَآ إِلَيۡكَ كَمَآ أَوۡحَيۡنَآ إِلَىٰ نُوحٖ وَٱلنَّبِيِّـۧنَ مِنۢ بَعۡدِهِۦۚ ﴾
النساء: ١٦٣

(Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Nouh et aux prophèteaprès lui.) [An-Nisaa' : 4: 163]

Allah a suscité dans chaque nation, à partir de Nouh jusqu'à Mohammad, des messagers qui leur ordonnent d'adorer Allah Seul et qui leur interdisent d'adorer le *Taaghout*(الطاغوت). Et la preuve de cela est dans le verset suivant:

﴿ وَلَقَدۡ بَعَثۡنَا فِي كُلِّ أُمَّةٖ رَّسُولًا أَنِ ٱعۡبُدُواْ ٱللَّهَ وَٱجۡتَنِبُواْ ٱلطَّٰغُوتَۖ ﴾النحل: ٣٦

(Nous avons envoyé dans chaque communauté un messager, (pour leur dire) : «Adorez Allah et écartez-vous du Taaghout»)[An-Nahl : 16: 36]

L'Imaam Ibnoul-Qayyim a dit:

«***Le mot Taaghout signifie***: *Toute chosepar laquelle l'esclave transgresse sa limite; comme tout ce qui adoré (معبود) en dehors d'Allah, suivi(متبوع), ou obéi (مطاع) .*

Et les *Tawaaghiit* (الطواغيت) (pluriel de *Taaghout*) sont nombreux, mais il y en a (5) cinq principaux:

1. *Ibliis* (le Diable qu'Allah le maudisse).
2. Quiconque est satisfait et agrée de se faire adorer.
3. Quiconque appelle les gens à se faire adorer.
4. Quiconque prétend connaître quoi que ce soit de l'Invisible (*Al-Ghaib*). *(Comme par exemple les médiums qui prétendent savoir l'avenir).*
5. Quiconque juge selon autre chose que la révélation d'Allah.

Et la preuve de cela est dans le verset suivant:

﴿ لَآ إِكۡرَاهَ فِي ٱلدِّينِۖ قَد تَّبَيَّنَ ٱلرُّشۡدُ مِنَ ٱلۡغَيِّۚ فَمَن يَكۡفُرۡ بِٱلطَّٰغُوتِ وَيُؤۡمِنۢ بِٱللَّهِ فَقَدِ ٱسۡتَمۡسَكَ بِٱلۡعُرۡوَةِ ٱلۡوُثۡقَىٰ لَا ٱنفِصَامَ لَهَاۗ وَٱللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ٢٥٦ ﴾البقرة: ٢٥٦

(Nulle contrainte en religion! Car le bon chemin s'est distingué del'égarement. Donc, quiconque mécroit au Taaghout tandis qu'il croit en Allahsaisit l'anse la plus solide, qui ne peut pas se briser. Et Allah est Audient(Samii') et Omniscient ('Aliim))
[Al-Baqarah : 2: 256]

Et ceci est la vrai signification de «LA ILAAHA ILLALLAH»

Et le prophète ﷺa dit:

«رأْسُ الأَمْرِ الإِسْلاَمُ، وَعَمُودُهُ الصَّلاَةُ، وَذُرْوَةُسَنَامِهِ الجِهَادُفيسَبِيلِ اللهِ»

«La tête (de la religion) c'est l'Islam, son pilier c'est la Salat, et son point le plus élevé c'est le Jihad dans le chemin d'Allah.»

Et Allah sait mieux.

Examen sur les trois fondements

	La preuve du Coran et de la Sunnah
La science avant la parole et l'action	
La mort du prophète	
La généralité du message prophétique	
Les quatres points	
Celui qui renie la resurrection est un mécréant	
La religion des prophètes est une	
L'émigration des pays de mécréance	
L'islam est une religion complète	
Le désir, l'effroi, l'humilité	
Vouer une adoration à autre qu'Allah est du chirk	
Le Créateur merite l'adoration	
La peur	
L'espoir	
La crainte	
La confiance en Allah	
L'immolation	
Le vœu	
La résurrection des gens après leur mort	
Le premier des prophètes	
Le dernier des prophètes	

Ecris ce que tu sais sur les points suivants :

Pourquoi étudions nous le tawhid ?	1.	2.
	3.	4.
	5.	6.
Pourquoi étudions-nous les trois fondements ?	1.	2.
	3.	4.
Le bénéfice de cette étude		
Les trois fondements en résumé		
Les quatres points		
Si Allah n'avait fait descendre que cette sourate …		
Les types de patience		
Les trois points de la deuxième partie du livre	1.	
	2.	
	3.	
Le désavoeu du polythéisme		
Al hanifiya		
"*…que pour qu'ils M'adorent*"		
L'unicité dans la langue arabe		
L'unicité dans la religion		
L'unicité de la seigneurie		
L'unicité d'adoration		
L'unicité des Noms et Attributs		

Les types d'invocation	
Les types d'invocation de demande	
Les types de croyance face aux causes	
Les conditions pour demander l'aide d'une créature	
Definition de la confiance en Allah	
Définition de la crainte	
Les types de vœu	
Les types d'immolation	
Les types de peur	
Condition d'acceptation des œuvres	
Définition de l'islam	
La ilahe il-lAllah*(Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah)*	
Mohammad est le messager d'Allah	
La foi (en langue arabe)	
La foi (dans la religion)	
Les preuves de l'existence d'Allah globalement	

La foi en Ses anges	
La foi en Ses livres	
La foi en Ses messagers	
La foi au jour dernier	
Les points du destin	
L'excellence	
Les types de jihad	
"lorsque la servante enfantera sa propre maîtresse"	
La lignée du prophète	
قُمْفَأَنذِرْوَرَبَّكَفَكَبِّرْ *"Leve-toi et avertis, proclame la grandeur de ton seigneur"*	
وَثِيَابَكَفَطَهِّرْوَالرُّجْزَفَاهْجُرْ *"Purifie tes vêtements, écarte-toi de toute souillure"*	
L'émigration	
Le dernier temps pour se repentir	
Vers qui le prophète a- t'il été envoyé	
Definition du Tâghoût	
Les principaux Tâghoût	





Cheikh Haytham Sarhan

Explication des:

Quatre Règles

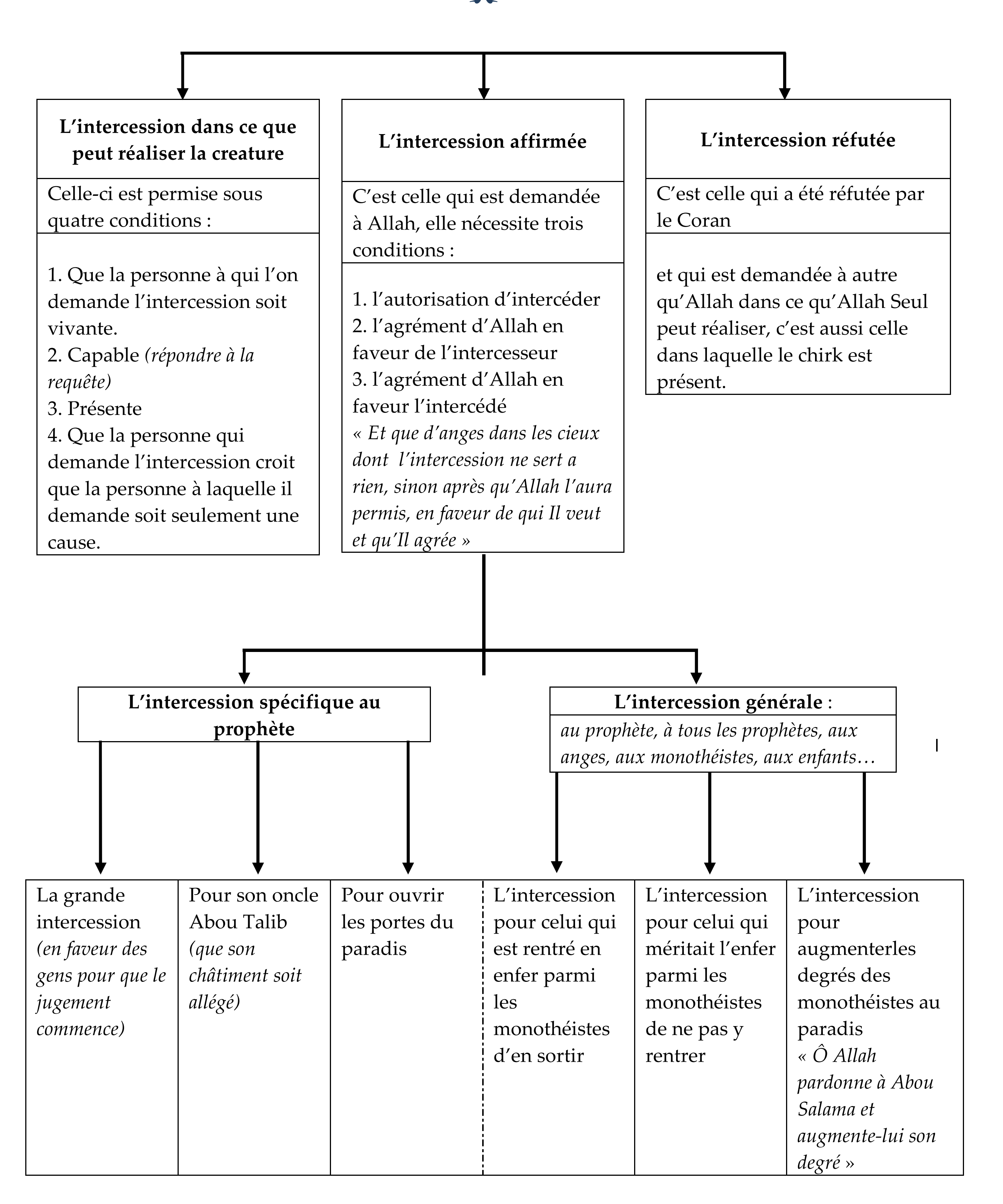
شرحقواعد الأربع





<table>
<tr><td colspan="6">Les quatres règles sont un résumé du livre : "Le dévoilement des ambiguïtés".
Pourquoi ne pas étudier le dévoilement des ambiguïtés dans un premier temps ?</td></tr>
<tr><td colspan="6">Qui sont les alliés d'Allah ? Cheikh al islam répondit : "Celui qui croit et qui est pieux est un allié d'Allah"</td></tr>
<tr><td rowspan="9">L'obtention du bonheur</td><td rowspan="4">Si on lui donne il remercie</td><td rowspan="4">Le bienfait est une épreuve et la preuve est: وَنَبْلُوكُم بِالشَّرِّ وَالْخَيْرِ فِتْنَةً "et nous vous éprouvons par le mal et le bien en tant que tentations"</td><td rowspan="4">Remercier pour le bienfait</td><td>Un remerciement lié à l'unicité de seigneurie</td><td>Le paradis ne se demande qu'à Allah ainsi que la subsistance, et être accroché au Créateur pas aux créatures.</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Un remerciement lié à l'unicité d'adoration</td><td>Avec le cœur:reconnaître et attester du bienfait</td></tr>
<tr><td>Avec la parole :وَأَمَّا بِنِعْمَةِ رَبِّكَ فَحَدِّثْ"Et quant au bienfait de ton Seigneur, proclame-le"</td></tr>
<tr><td>Avec les menbres: de les utiliser pour remercier Allah, le remerciement lié à l'argent consiste à l'utiliser dans l'obéissance d'Allah, et celui de la science est de la donner à qui la demande</td></tr>
<tr><td rowspan="4">S'il est éprouvé il patiente</td><td rowspan="4">Les catégories de personnes face aux calamités.</td><td colspan="3">Celui qui se met en colère : Ceci est interdit, cela peut se manifester par le cœur, la parole ou les menbres du corps.</td></tr>
<tr><td colspan="3">Celui qui patiente:Ceci est obligatoire et cela à l'unanimité de la communauté.</td></tr>
<tr><td colspan="3">Celui qui agrée : Ceci est recommandé</td></tr>
<tr><td colspan="3">Celui qui remercie : Ceci est recommandé aussi mais il est plus haut en degré que le précédent</td></tr>
<tr><td>S'il commet un péché il se repent</td><td colspan="4"></td></tr>
<tr><td>Pourquoi étudions-nous le tawhid</td><td colspan="5">Al hanifiya est la religion d'Ibrahim / Allah t'a créé pour Son adoration / L'adoration n'est considérée comme telle qu'avec le tawhid / Si le Chirk rentre dans l'adoration celle-ci est nulle / La chose la plus importante à connaître / Et ceci par quatre règles qu'Allah a mentionnées dans Son livre.</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Les quatre règles</td><td colspan="5">1- Les mécréants à l'époque du messager d'Allah reconnaissaient l'unicité de Seigneurie sans l'unicité d'adoration, le prophète les a combattus.</td></tr>
<tr><td colspan="5">2- Les mécréants au temps du prophète n'adoraient pas les statues afin que celles-ci leur soient profitables ou nuisibles mais uniquement pour qu'elles intercèdent en leur faveur.</td></tr>
<tr><td colspan="5">3- Le prophète a combattu des gens aux adorations diverses sans differencier entre elles.</td></tr>
<tr><td colspan="5">4- Les polythéistes de notre époque sont pires que ceux de l'époque du prophète.</td></tr>
</table>

Les types d'intercession



Dans la langue arabe : rendre pair ce qui ne l'est pas
Dans la réligion : intervenir en faveur de quelqu'un pour obtenir un bienfait ou repousser un méfait





Cheikh al Islâm Mouhammed ibn Abdelwahhâb

Les quatre règles

القواعد الأربع



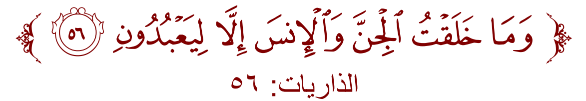

Les quatre règles

Cheikh al Islâm Mouhammed ibn Abdelwahhâb

Au nom d'Allah, L'Infiniment Miséricordieux, Le Très Miséricordieux

Je demande à Allâh le Noble, le Seigneur du trône immense qu'Il te compte parmi ses alliés dans cette vie d'ici-bas et dans l'au-delà, qu'Il te rende béni où que tu sois, qu'Il te joigne à ceux qui, lorsqu'on leur octroie un bienfait, remercient ; lorsqu'ils sont touchés par quelque épreuve, patientent ; et lorsqu'ils commettent des péchés, demandent pardon. Car ces trois [attitudes] sont les éléments menant au bonheur.

Sache, qu'Allâh te guide vers Son obéissance, que la hanifyyah– qui est la religion d'Ibrâhîm – consiste en ce que tu adores Allâh Seul en lui vouant un culte exclusif, comme le Très Haut l'a dit:



"Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent". [edh-Dharijat 51:56]

Si tu sais qu'Allâh t'a créé pour Son adoration, sache que l'adoration n'est appelée adoration que si elle est accompagnée du tawhîd comme la **s**alât n'est appelée ainsi, que si elle est accompagnée des ablutions.
Si le polythéisme s'introduisait dans l'adoration elle serait corrompue, comme l'impureté en s'introduisant dans les ablutions.

Si tu sais que le polythéisme,lorsqu'il se mélange à l'adoration, la corrompt et invalide l'acte ; que son auteur est parmi ceux qui sont voués éternellement au feu ; [alors] tu sais que le plus important pour toi est de [bien] connaître cela ; en espérant d'Allâh qu'Il te garde de tomber dans les filets que constitue le polythéisme, au sujet duquel [Il] a dit, Lui le Très Haut :

﴿ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغۡفِرُ أَن يُشۡرَكَ بِهِۦ وَيَغۡفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُۚ ﴾
النساء: ٤٨

" Certes Allâh ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. Et Il pardonne en deçà à qui Il veut". [an Nisâ':48]

Cela passe par la connaissance de quatre Bases, qu'Allâh le Très Haut a évoquées dans Son Livre.

- **La première base :**Que tu saches que les mécréants que le Prophète -qu' Allâh prie sur lui et le salue- acombattus, reconnaissaient qu'Allâh le Très Haut est le Créateur et l'Administrateur.Pourtant, cela ne les a pas fait entrer en Islâm.
La preuve est la parole d' Allâh le Très Haut :

﴿قُلْ مَن يَرْزُقُكُم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ أَمَّن يَمْلِكُ ٱلسَّمْعَ وَٱلْأَبْصَٰرَ وَمَن يُخْرِجُ ٱلْحَىَّ مِنَ ٱلْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ ٱلْمَيِّتَ مِنَ ٱلْحَىِّ وَمَن يُدَبِّرُ ٱلْأَمْرَ ۚ فَسَيَقُولُونَ ٱللَّهُ ۚ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٣١﴾﴾

يونس: ٣١

"Dis: ‹Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout?› Ils diront: ‹ Allâh ›. Dis alors:‹Ne Le craindrez-vous donc pas? "[Yoûnous:31].

- **La deuxième Base :***(Les mécréants)* disent:nous ne les avons invoqués et ne nous sommes orientés vers eux que pour demander le rapprochement d'Allâh et l'intercession.

La preuve concernant le rapprochement est la Parole d' Allâh le Très Haut :

﴿وَٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟ مِن دُونِهِۦٓ أَوْلِيَآءَ مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَآ إِلَى ٱللَّهِ زُلْفَىٰٓ إِنَّ ٱللَّهَ يَحْكُمُ بَيْنَهُمْ فِى مَا هُمْ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهْدِى مَنْ هُوَ كَٰذِبٌ كَفَّارٌ ﴿٣﴾﴾

الزمر: ٣

"Tandis que ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui (disent): ‹Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d' Allâh ›. En vérité, Allâh jugera parmi eux sur ce en quoi ils divergent. Allâh ne guide pas celui qui est menteur et grand ingrat " [az Zoumar:3].

La preuve par rapport à l'intercession est la Parole d'Allah le Très Haut

﴿وَيَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنفَعُهُمْ وَيَقُولُونَ هَٰٓؤُلَآءِ شُفَعَٰٓؤُنَا عِندَ ٱللَّهِ ۚ﴾

يونس: ١٨

" Ils adorent au lieu d' Allâh ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent:

« Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d Allâh »" [Yoûnous:18]

- **En outre l'intercession est divisée en deux:**
  1. l'intercession réfutée et
  2. l'intercessionaffirmée.

L'intercession réfutée:est celle qui est demandée à autre qu' Allâh, concernant ce qu' Allâh Seul peut réaliser.La preuve est la parole d' Allâh le Très Haut:

﴿ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَنفِقُوا۟ مِمَّا رَزَقْنَـٰكُم مِّن قَبْلِ أَن يَأْتِىَ يَوْمٌ لَّا بَيْعٌ فِيهِ وَلَا خُلَّةٌ وَلَا شَفَـٰعَةٌ ۗ وَٱلْكَـٰفِرُونَ هُمُ ٱلظَّـٰلِمُونَ ﴿٢٥٤﴾ ﴾

البقرة: ٢٥٤

" O les croyants! Dépensez de ce que Nous vous avons attribué, avant que vienne le jour où il n'y aura ni rançon ni amitié ni intercession .Et ce sont les mécréants qui sont les injustes "[la Vache:254]

L'intercession affirmée: celle qui est demandée à Allâh.L'intercesseur est honoré par l'intercession.Le bénéficiaire de l'intercession est celui dont Allâh agrée les paroles et les actesaprès Sa permission.
La preuve est la Parole d' Allâh le Très Haut :

﴿ مَن ذَا ٱلَّذِى يَشْفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذْنِهِۦ ﴾ البقرة: ٢٥٥

" Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission? " [la Vache:256]

La troisième Base : Que tu saches que le Prophète – qu' Allâh prie sur lui et le salue- est apparu chez desgens qui avaient des adorations divergentes : parmi eux, qui adorait les anges, qui lesProphètes et les pieux, qui les arbres et les pierres, qui encore le soleil et la lune. Ilsont tous été combattus par le Messager d' Allâh
-qu' Allâh prie sur lui et le salue- et iln'a pas fait de distinction entre eux.

La preuve est la parole d' Allâh le très haut

﴿ وَقَـٰتِلُوهُمْ حَتَّىٰ لَا تَكُونَ فِتْنَةٌ وَيَكُونَ ٱلدِّينُ كُلُّهُۥ لِلَّهِ ﴾

الأنفال: ٣٩

" Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allâh " [al Anfâl:38]

<u>La preuve concernant le soleil et la lune</u> est la Parole d' Allâh le Très Haut :

﴿ ومن آياته الليل والنهار والشمس والقمر لا تسجدوا للشمس ولا للقمر واسجدوا لله الذي خلقهن إن كنتم إياه تعبدون ﴿٣٧﴾ ﴾

فصلت: ٣٧

" Parmi Ses merveilles, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune: ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allâh qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez" [Foussilat:37].

<u>La preuve au sujet des anges</u> est la Parole d' Allâh le Très Haut :

﴿ ولا يأمركم أن تتخذوا الملائكة والنبيين أربابا ﴾

آل عمران: ٨٠

" Et il ne va pas vous recommander de prendre pour seigneurs anges et Prophètes" [al 'Imrân:80].

<u>La preuve quant aux Prophètes</u> est la Parole d' Allâh le Très:

﴿ وإذ قال الله يا عيسى ابن مريم أأنت قلت للناس اتخذوني وأمي إلهين من دون الله قال سبحانك ما يكون لي أن أقول ما ليس لي بحق إن كنت قلته فقد علمته تعلم ما في نفسي ولا أعلم ما في نفسك إنك أنت علام الغيوب ﴿١١٦﴾ ﴾

المائدة: ١١٦

"{(Rappelle-leur) le moment où Allâh dira: ‹O Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens: ‹Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d' Allâh?› Il dira: ‹Gloire et pureté à Toi! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu" [al Mâ'idah:116].

<u>La preuve par rapport aux pieux</u> est la Parole d' Allâh le Très Haut :

﴿ أولئك الذين يدعون يبتغون إلى ربهم الوسيلة أيهم أقرب ويرجون رحمته ويخافون عذابه ﴾

الإسراء: ٥٧

" Ceux qu'ilsinvoquent, cherchent [eux-mêmes], à qui mieux, le moyen de se rapprocher le

plus deleur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment " [al Isrâ':57].

<u>La preuve pour les arbres et les pierres</u> est la Parole d' Allâh le Très Haut :



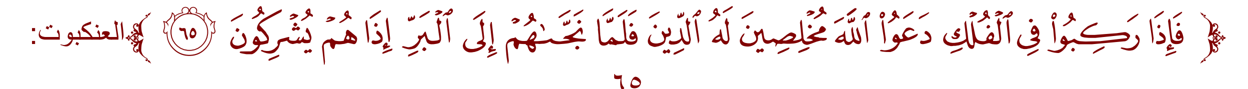
النجم: ١٩ - ٢٠

"Que vous en semble [des divinités] Lât et 'Uzza, ainsi que Manât, cette troisième autre? " [an Najm:19-20].

Et le hadîth d'Abî Wâqid al Laythî – qu'Allâh l'agrée- qui dit:
nous sortîmes avec leProphète -qu'Allâh prie sur lui et le salue- pour la bataille de Hounayn alors que nous venions récemment de nous convertir a l'islâm. Les polythéistes avaient l'habitude de se recueillir au pied d'un jujubier aux branches duquel ils suspendaient leurs armes.Ils surnommaient cet arbre: dhat anwât . Apercevant un jujubier, nous dîmes:
O Messager d'Allâh, désigne-nous un arbre dhat anwât semblable au leur...

❆ **La quatrième Base :** Que tu saches que le polythéisme à notre époque est pire que celui desanciens polythéistes, car les anciens polythéistes associaient à Allâh dans l'aisance et étaient sincères dans les situations de détresse ; tandis que les polythéistes à notre époque associent à Allâh dans l'aisance et dans la détresse.

La preuve est la Parole d' Allâh le Très



٦٥

"Quand ils montent en bateau, ils invoquent Allâh Lui vouant exclusivement leur culte. Une fois qu'Il les a sauvés [des dangers de la mer en les ramenant] sur la terre ferme, voilà qu'ils [Lui] donnent des associés "[l'Araignée:65].

Qu' Allâh prie sur Mouhammad, sa famille et ses compagnons et les salue.



Examen des quatre règles

As-tu mémorisé les quatre règles ?

Ecris ce que tu sais sur les points suivants :

Pourquoi étudions nous les quatre règles ?	1.	2.
Pourquoi ne pas étudier *"le dévoilement des ambiguïtés"* en premier?		
Les alliés d'Allah avec la preuve		
Comment remercier les bienfaits	Lié à l'unicité de Seigneurie	
	Lié à l'unicité d'adoration	
Les gens face aux calamités avec le jugement		
L'obtention du bonheur		
L'intercession dans la langue arabe		
L'intercession dans la religion		
Les conditions de l'intercession		
La première règle		
La deuxième règle		
La troisième règle		
La quatrième règle		

Mentionne la preuve du coran ou de la sunna pour ce qui suit :

Le bienfait est une épreuve	
Les mécréants reconnaissent l'unicité de seigneurie	
La demande de rapprochement	
L'intercession réfutée	
L'intercession approuvée	
La preuve sur le soleil et la lune	
La preuve sur les anges	
La preuve sur les prophètes	
La preuve sur les pieux	
La preuve sur les pierres et les arbres	
La preuve que les polythéistes sont sincères dans l'adoration dans la difficulté et associent à Allah dans l'aisance	

Mentionne les types d'intercession *(le tableau)* :




CheikhAbdAl ‘Azîz Ibn Bâz

Les leçons importantes

الدروس المهمة لعامة الأمة





Au nom d'Allah, L'Infiniment Miséricordieux, Le Très Miséricordieux

Première Leçon : La sourate Al-Fatiha et les courtes sourates

Faire apprendre la sourate *El Fâtiha* et ce qu'il est possible de retenir parmi les courtes sourates, de la sourate *El Zalzala* « La Secousse » jusqu'à *El Nâs* « Les Hommes », en récitant devant l'élève, puis en corrigeant sa récitation, en lui faisant apprendre par cœur et en lui expliquant ce qui est impératif.

Deuxième Leçon : Les piliers de l'Islam

Enseigner les cinq piliers de l'islam. Le premier et le plus important est :
1. *L'attestation* que « *Nulle divinité ne mérite d'être adorée sauf Allah* » et que « *Muhammad est le Messager d'Allah* », en expliquant sa signification et en exposant les conditions de l'attestation « *Nulle divinité ne mérite d'être adorée sauf Allah* ».

Son sens est le suivant :

«*Nulle divinité ne mérite d'être adorée* » renie tout ce qui est adoré en dehors d'Allah.

«*Sauf Allah* » affirme que l'adoration est réservée à Allah, sans aucun associé.

Les conditions de La ilaha illa Allahsont au nombre de huit **:**

1. *La connaissance* (de son sens) qui s'oppose à l'ignorance.
2. *La certitude* qui s'oppose au doute.
3. *L'exclusivité du culte* (la sincérité) qui s'oppose au polythéisme.
4. *La véracité* qui s'oppose au mensonge.
5. *L'amour* qui s'oppose à la haine.
6. *La soumission* qui s'oppose au délaissement.
7. *L'acceptation* qui s'oppose au rejet.
8. *Le rejet* de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah.

Certains ont rassemblé ces conditions sous forme de vers :

عِلمٌ يَقِينٌ إخْلاَصٌ و صِدْقُكَ مَعْ

مَحَبَّةٍ و انقِيادٍ و القَبُولِ لَهَا

و زِيدَ ثَامِنُهَا الكُفْرَانُ مِنْكَ بِمَا

سِوَى الإلَهِ مِنَ الأوْثَانِ قَدْ أُلِّهَا

Savoir avec certitude, sincérité,

Amour, soumission, mais aussi véracité,

L'acceptation, et huitièmement le rejet,

De tout ce qui, en dehors d'Allah, est adoré.

Expliquer l'attestation : « *Muhammad est le Messager d'Allah* » et ce qu'elle implique :

- Il incombe au musulman de confirmer tous ses dires,
- À ses ordres, il doit impérativement obéir,
- Et éviter tout ce qu'il a pu interdire et condamner,
- Et n'adorer Allah que selon la loi d'Allah et de son messager.

Ensuite, on enseignera à l'élève les quatre piliers restants qui sont :

2. *L'accomplissement de la Prière.*
3. *L'acquittement de la Zakât (aumône obligatoire).*
4. *Le jeûne du mois de Ramadan.*
5. *Le Pèlerinage à la Maison sacrée d'Allah, pour celui qui en a la possibilité.*

Troisième Leçon : Les piliers de la foi, Ils sont au nombre de six :

1. *Croire en Allah,*
2. *En Ses Anges,*
3. *En Ses Livres,*
4. *En Ses Messagers,*
5. *Au Jour Dernier,*
6. *Et croire au Destin,* qu'il soit favorable ou défavorable, qui vient d'Allah le Très Haut.

Quatrième Leçon : Les catégories de l'unicité et du polythéisme

Les catégories de l'unicité sont au nombre de trois :

- L'Unicité de la Seigneurie.
- L'Unicité de la divinité.
- L'Unicité des Noms et Attributs.

L'Unicité de la Seigneurie : Croire qu'Allah (qu'Il soit exalté) est le Créateur de toutes choses ; Celui qui dirige tout et croire qu'il n'a pas dans cela d'associé.

L'Unicité de la divinité : Croire qu'Allah (qu'Il soit exalté) est le seul qui mérite d'être adoré en toute vérité et qu'Il n'a pas d'associé. Cela est le sens de l'attestation « *nulle divinité si ce n'est Allah* » : « *nul vrai adoré si ce n'est Allah* » ; toutes les adorations telles la prière, le jeûne, etc., doivent être vouées sincèrement à Allah seul, aucune adoration ne doit être vouée à autre que Lui.

L'Unicité des Noms et Attributs : Croire à tous les Noms et Attributs d'Allah mentionnés dans le Coran et les hadiths authentiques. Confirmer cela à Allah seul tel qu'il sied à la perfection d'Allah sans changement de sens, ni négation, ni demander le « comment », ni anthropomorphisme. Ceci, conformément à la parole d'Allah :

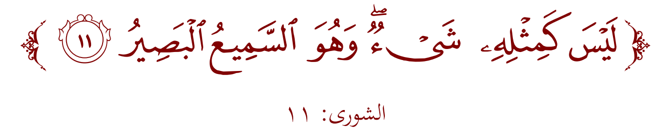
﴿قُلْ هُوَ ٱللَّهُ أَحَدٌ ١ ٱللَّهُ ٱلصَّمَدُ ٢ لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ ٣ وَلَمْ يَكُن لَّهُۥ كُفُوًا أَحَدٌ﴾

الإخلاص: ١ - ٤

« *Dis : « Il est Dieu, l'Unique.2. Dieu, Celui à Qui s'adresse tout être dans le besoin 3. Il n'a jamais enfanté et n'a pas été enfanté. 4. Et nul ne Lui est semblable.* »

Sourate : Le Monothéisme pur – versets 1-4.

Et selon la parole d'Allah :



الشورى: ١١

« *Rien ne Lui ressemble, Il est Celui qui entend tout, qui voit tout.* »
Sourate : La Concertation - verset 11.

Par ailleurs, quelques savants ont divisé l'unicité en deux catégories en insérant l'unicité des Noms et Attributs dans celui de la seigneurie. Mais cela ne doit pas déclencher de débat, car l'objectif des deux méthodes de division est clair.

❆ **Les catégories du polythéisme** sont aussi au nombre de trois :

- Le polythéisme majeur.
- Le polythéisme mineur.
- Le polythéisme caché.

Le polythéisme majeur :

Il implique l’annulation de toutes les œuvres et la damnation éternelle en Enfer pour celui qui meurt en étant polythéiste, comme Allah Le Très Haut dit :

﴿ وَلَوْ أَشْرَكُوا۟ لَحَبِطَ عَنْهُم مَّا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿٨٨﴾ ﴾

الأنعام: ٨٨

« Mais s’ils Lui avaient donné des associés, alors toutes leurs œuvres auraient certainement été vaines. »Sourate : Les Bestiaux (6) - verset 88

Il dit également, qu’Il soit glorifié :

﴿ مَا كَانَ لِلْمُشْرِكِينَ أَن يَعْمُرُوا۟ مَسَـٰجِدَ ٱللَّهِ شَـٰهِدِينَ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِم بِٱلْكُفْرِ ۚ أُو۟لَـٰٓئِكَ حَبِطَتْ أَعْمَـٰلُهُمْ وَفِى ٱلنَّارِ هُمْ خَـٰلِدُونَ ﴿١٧﴾ ﴾ التوبة: ١٧

« Il ne convient pas aux polythéistes de peupler les mosquées d’Allah, vu qu’ils témoignent contre eux-mêmes de leur incroyance. Voilà ceux dont les œuvres sont vaines et ils demeureront éternellement dans le Feu. » Sourate : Le Repentir (9) – verset 17

Celui qui meurt dans cet état, il ne lui sera pas pardonné et le Paradis lui sera interdit, comme Allah Le Très Haut dit :

﴿ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِۦ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ ۚ ﴾

« Allah ne pardonne pas qu’on Lui associe d’autres divinités et Il pardonne les péchés moindres à qui Il veut. » Sourate : Les Femmes (4) – verset 48

Il dit également, qu’Il soit glorifié :



« Quiconque associe à Allah d'autres divinités, Allah lui interdit le Paradis, et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, il n'y a pas de secoureurs ! »
Sourate : La Table servie (5) – verset 72

Parmi les formes de polythéisme majeur :

Invoquer les morts et les idoles, implorer leur secours, leur vouer des vœux, leur consacrer des sacrifices, etc.

Le polythéisme mineur :

Il comprend tout ce qui est nommé polythéisme *(chirk)* dans le Coran ou la Sunna, mais qui ne fait pas partie du polythéisme majeur, tel que : l'ostentation dans certaines œuvres, le serment par autre qu'Allah, ou encore dire : « Ce qu'Allah veut et ce qu'Untel veut », etc.

Car le Prophète – Prière et Salut sur lui – a dit :

« Ce que je crains le plus pour vous c'est lepolythéisme mineur. » Il fut questionné à son sujet et il répondit : *« C'est l'ostentation. »*

Rapporté par l'Imam Ahmed, El Tabarânî, El Bayhaqî, d'après Mahmûd ibn Labîd El Ansârî – qu'Allah l'agrée – avec une bonne chaîne de transmission. Rapporté également par El Tabarânî avec de bonnes chaînes de transmission, d'après Mahmûd ibn Labîd El Ansârî, d'après Rafî° ibn Khadîj, d'après le Prophète – Prière et Salut sur lui.

Il dit également – Prière et Salut sur lui – :

«منحَلَفَ بِشَيْءٍ دُونَ اللَّهِ فَقَدْ أَشْرَكَ»

« Celui qui jure par une chose en dehors d'Allah a commis un acte de polythéisme. » Rapporté par Ahmed avec une chaîne de transmission authentique, d'après °Omar ibn El Khattâb – qu'Allah l'agrée.

Rapporté également par Abû Dâwûd et El Tirmidhî avec une chaîne de transmission authentique, d'après Ibn °Omar – qu'Allah l'agrée & son père – d'après le Prophète – Prière et Salut sur lui – en ces termes :
« Celui qui jure par autre qu'Allah a commis un acte d'incroyance ou de polythéisme. »
Le Prophète – Prière et Salut sur lui – a dit aussi :

« لَا تَقُولُوا مَا شَاءَ اللَّهُ وَشَاءَ فُلَانٌ وَلَكِنْ قُولُوا مَا شَاءَ اللَّهُ ثُمَّ شَاءَ فُلَانٌ »

« Ne dites pas ce qu'Allah et untel veulent, mais dites plutôt ce qu'Allah veut, puis ce qu'untel veut. »

Rapporté par Abû Dâwûd avec une chaîne de transmission authentique, d'après Hudhayfa ibn El Yamân – qu'Allah l'agrée.

Cette forme de polythéisme n'implique pas l'apostasie, ni la damnation éternelle en Enfer, mais il contredit le monothéisme complet.

Le polythéisme caché :

Il est expliqué par la parole du Prophète – Prière et Salut sur lui :

« *Voulez-vous que je vous informe de ce que je crains pour vous plus que le Faux Messie ?* »

Ils répondirent : « *Bien sûr, Ô Messager d'Allah !* »

Il dit : « *Le polythéisme caché : la personne se lève pour prier et embellit sa prière, car elle sait qu'une personne l'observe.* »

Rapporté par l'Imam Ahmed dans son livre « *El Musnad* » d'après Abû Sa°îd El Khudrî – qu'Allah l'agrée.

Il est également possible de diviser le polythéisme en deux catégories seulement : le polythéisme majeur et le polythéisme mineur. Quant au polythéisme caché, il entre dans les deux précédents.

Il peut survenir dans le polythéisme majeur, comme le polythéisme des hypocrites, car ils cachent leurs fausses croyances et se font passer pour musulmans par ostentation et par peur pour leurs vies.

Il peut survenir aussi dans le polythéisme mineur, comme l'ostentation telle qu'il est rapporté dans le hadith précédent de Mahmûd ibn Labîd El Ansâri et celui d'abû Sa°îd El Khudrî.

❁ Cinquième Leçon : L'excellence

L'excellence (*Al-Ihsan*) dans l'adoration détient un pilier : *L'excellence est d'adorer*

Allah comme si tu Le voyais, bien que tu ne puisses pas Le voir, Lui te voit.

❁ **Sixième leçon :Les conditions de la prière**:

Elles sont au nombre de neuf :

1. L'Islam (être musulman).
2. La raison (être conscient).
3. L'âge de discernement (entre le bien et le mal) [c.-à-d. l'âge de raison].
4. La purification (ablutions majeures et mineures).
5. La suppression des impuretés.
6. Se couvrir les parties intimes.
7. L'entrée de l'heure de la Prière.
8. L'orientation vers la Qibla.
9. L'intention.

❁ **Septième leçon : Les piliers de la prière** sont au nombre de quatorze :

1. *Se tenir debout* pour celui qui en a la capacité.
2. *Dire le Takbîr d'ouverture* de la prière (le premier « *Allahou Akbar* »).
3. *Réciter la sourate « L'Ouverture »(El Fâtiha).*
4. *L'inclinaison.*
5. *Se tenir bien droit* après l'inclinaison.
6. La prosternation *sur sept membres*[1].
7. *Le redressement* après la prosternation.
8. *S'asseoir* entre les deux prosternations.
9. *La quiétude* dans l'accomplissement de chaque pilier.
10. Exécuter ces piliers *dans l'ordre cité.*
11. *Dire le dernier Tachahhoud.*
12. *Être assis* pour le prononcer.
13. *Dire la Prière sur le Prophète* – Prière et Salut sur lui.
14. Les *deux salutations* finales.

[1] Les sept membres sont : le front avec le nez, les deux paumes de mains, les deux genoux, les deux pieds. NDT.

❁ Huitième Leçon :Les obligations de la prière

Elles sont au nombre de huit :

1. Tous *les Takbîr*sauf le premier, celui d’ouverture (qui est un pilier).
2. Dire : « *Sami° Allah li man Hamidah* » (Qu’Allah exauce celui qui Le loue) pour l’Imam et celui qui prie seul.
3. Dire : « *Rabbâna wa lak al Hamd* » (Ô notre Seigneur ! À toi la louange !) pour tous.
4. Dire : « *Subhana Rabbi al °Adhîm* » (Pureté à mon Seigneur L’Immense !) pendant l’inclinaison.
5. Dire : « *Subhana Rabbi al °A°lâ* » (Pureté à mon Seigneur Le Très Haut !) pendant la prosternation.
6. Dire : « *Rabbi ghfir li* » (Ô mon Seigneur ! Pardonne-moi !) entre les deux prosternations.
7. *Le premier Tachahhoud*
8. Être assis pour le réciter.

❁ Neuvième Leçon : Comment faire le Tachahhoud

Il consiste à dire (tout cela) :

«التَّحِيَّاتُ للهِ والصَّلَوَاتُ والطَّيِّبَاتُ ، السَّلاَمُ عَلَيْكَ أيُّها النَّبِيُّ ورَحْمَةُ اللهِ وبَرَكَاتُهُ السَّلاَمُ عَلَيْنَا وعَلَى عِبَادِ اللهِ الصَّالِحِينَ، أشْهَدُ أن لاَ إلَهَ إلاَّ اللهُ وأشْهَدُ أنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ ورَسُولُه.»

« Les meilleures louanges sont à Allah, ainsi que les Prières et les meilleurs Attributs. Que le Salut soit sur toi Ô Prophète, ainsi que la Miséricorde d’Allah et Ses Bénédictions. Que le Salut soit sur nous et sur les pieux adorateurs d’Allah. J’atteste que nulle divinité ne mérite d’être adorée sauf Allah et que Muhammad est Son adorateur et Messager. »

Ensuite, il prie sur le Prophète – Prière et Salut sur lui – et demande qu’Allah le bénisse. Il dit :

«اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ وعَلَى آلِ مُحَمَّدٍ كَمَا صَلَّيْتَ عَلَى إبْرَاهِيمَ وعَلَى آلِ إبْرَاهِيمَ إنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ، وبَارِكْ عَلَى مُحَمَّدٍ وعَلَى آلِ مُحَمَّدٍ كَمَا بَارَكْتَ عَلَى إبْرَاهِيمَ وعَلَى آلِ إبْرَاهِيمَ إنَّكَ حَمِيدٌ مَجِيدٌ.»

« Ô Allah ! Prie sur Muhammad et sur ses proches comme Tu as prié sur Ibrâhîm et ses proches. Tu es Le Très Loué, Le Très Glorieux. Ô Allah ! Bénis Muhammad et ses proches, comme Tu as béni Ibrâhîm et ses proches. Tu es Le Très Loué, Le Très Glorieux. »

Puis, il demande protection auprès d’Allah, dans le dernier *Tachahhoud* contre le châtiment de l’Enfer, contre le châtiment de la tombe, contre les épreuves de la vie et de la mort, et contre l’épreuve du faux Messie.

Puis il choisit ce qu’il souhaite comme invocations, surtout celles qui sont rapportées dans la Sunna, comme :

«اللَّهُمَّ أعِنِّي عَلَى ذِكْرِكَ وشُكْرِكَ وحُسْنِ عِبَادَتِكَ»

« Ô Allah ! Aide-moi à me rappeler de Toi, à Te remercier, et à T’adorer convenablement. »

اللَّهُمَّ إنِّي ظَلَمْتُ نَفْسِي ظُلْمًا كَثِيرًا ولاَ يَغْفِرُ الذُّنُوبَ إلاَّ أَنْتَ فَاغْفِرْ لِي مَغْفِرَةً مِنْ عِنْدِكَ وارْحَمْنِي إنَّكَ أَنْتَ» الغَفُورُ الرَّحِيمُ»

« Ô Allah ! J’ai été très injuste envers moi-même, et nul ne pardonne les péchés sauf Toi, pardonne-moi donc mes péchés par Ton Pardon et sois miséricordieux envers moi, Tu es Celui qui pardonne, Le Très Miséricordieux. »

❁ Dixième Leçon : Les actes recommandés de la prière, parmi ces actes :

1. *L’invocation d’ouverture(Du°â’ el Istiftâh).*

2. *Poser la main droite sur la main gauche contre la poitrine* pendant la station debout, avant et après l’inclinaison.

3. *Lever les mains en ayant les doigts joints à hauteur des épaules ou des oreilles,* durant le premier *Takbîr*, lorsqu’on s’apprête à s’incliner, pendant le redressement après l’inclinaison et le redressement pour la troisième *Rak°a* juste après le premier *Tachahhoud*.

4. *Dire plus d’une fois* l’invocation de l’inclinaison et celle de la prosternation.

5. *Dire la suite de l’invocation : « Rabbâna wa lak al Hamd »* (Ô notre Seigneur ! À toi la louange !), *et dire plus d’une fois* l’invocation entre les deux prosternations.

6. *Tenir la tête bien droite* dans le prolongement du dos durant l’inclinaison.

7. *Éloigner* les bras du corps, le ventre des cuisses et les cuisses des mollets pendant la prosternation.

8. *Lever les avant-bras du sol* pendant la prosternation.
9. *S'asseoir sur la jambe gauche, en posant le pied droit verticalement, perpendiculaire au sol,* pendant le premier *Tachahhoud* et entre les deux prosternations.
10. Adopter la position dite *Tawarrouk* durant le dernier *Tachahhoud* des prières de trois rak°a et quatre rak°a qui consiste*à poser la fesse gauche sur le sol, en posant le pied droit verticalement, perpendiculaire au sol, et en faisant glisser le pied gauche sous le tibia droit*.
11. *Lever son index* pendant le premier et le dernier *Tachahhoud* et le remuer pendant toute invocation.
12. *Dire la Prière et la demande de bénédiction sur le Prophète* – Prière et Salut sur lui – et ses proches, *et sur Ibrâhîm* et ses proches, *durant le premier Tachahhoud*.
13. *Invoquer Allah après le dernier Tachahhoud.*
14. *Réciter à voix haute* dans la prière de l'aube *(El Fajr)*, la prière du vendredi, des deux fêtes, de demande de pluie et dans les deux premières *Rak°a* des prières du coucher du soleil *(El Maghrib)* et du soir *(El °Ichaa)*.
15. *Réciter à voix basse* dans les prières du midi *(El Dhouhr)* et de l'après-midi *(El °Asr)*, dans la troisième *Rak°a* de la prière du coucher du soleil *(El Maghrib)* et dans les deux dernières *Rak°a* de la Prière du soir *(El °Ichâ')*.
16. *Réciter d'autres versets du Coran* après la sourate « L'Ouverture » *(El Fâtiha)* tout en tenant compte des autres actes recommandés de la prière que nous n'avons pas cités comme : *dire la suite de l'invocation : « Rabbâna wa lak al Hamd »* (Ô notre Seigneur ! À toi la louange !) *après s'être redressé de l'inclinaison*pour l'imam, celui qui prie en assemblée et celui qui prie seul. Ceci est un acte recommandé. *Aussi, poser les mains en écartant les doigts* sur les genoux pendant l'inclinaison fait partie des actes recommandés.

❁ Onzième Leçon : Les actes annulatifs de la prière

Ils sont au nombre de huit :

1. *Parler volontairement et consciemment,* en sachant que ceci annule la prière. Quant à celui qui a oublié ou est ignorant, sa prière n'est pas annulée.
2. *Rire.*
3. *Manger.*
4. *Boire.*
5. *Découvrir les parties intimes.*
6. *Dévier de façon importante* de la direction de la Qibla.
7. *Multiplier les gestes inutiles* de façon successive durant la Prière.
8. *Perdre ses ablutions.*

❁ Douzième Leçon : Les conditions des ablutions

Elles sont au nombre de dix :

1. *L'Islam*(être musulman).
2. *La raison* (être conscient).
3. *L'âge de discernement* (entre le bien et le mal) c.-à-d. l'âge de raison.
4. *L'intention.*
5. *Ne pas avoir l'intention d'interrompre* les ablutions jusqu'à la fin.
6. *Cesser tout acte qui annule* les ablutions.
7. *Faire précéder les ablutions* du lavage ou du nettoyage des parties intimes.
8. *La pureté et le caractère licite* de l'eau utilisée.
9. *Ôter tout ce qui fait obstacle* entre l'eau et la peau.
10. *L'entrée de l'heure de la Prière* pour celui qui perd tout le temps les ablutions.

❁ Treizième Leçon : Les obligations des ablutions

Elles sont au nombre de six :

1. *Se laver le visage,* y compris se rincer la bouche et le nez.
2. *Se laver les bras jusqu'aux coudes.*
3. *Passer les mains mouillées sur toute la tête,* y compris les oreilles.
4. *Se laver les pieds* jusqu'aux chevilles.
5. *Observer l'ordre* de ces obligations.
6. *Les exécuter sans interruption.*

❁ Quatorzième Leçon :Les actes annulatifs des ablutions

Ils sont au nombre de six :

1. *Tout ce qui sort par les deux voies naturelles* [urines, selles, gaz, sang...].
2. *Toute substance impure qui sort du corps* en grande quantité.
3. *La perte de conscience,* après s'être endormi ou autre.
4. *Toucher directement ses parties intimes,* devant ou derrière, sans tissu ou vêtement.
5. *Manger de la viande de chameau.*
6. *L'apostasie*, qu'Allah nous en protège ainsi que tous les musulmans.

Remarque importante

Quant au lavage du mort :

L'avis authentique est que cela n'annule pas les ablutions. Ceci est l'avis de la majorité des savants, car il n'y a aucune preuve à ce sujet. Mais si celui qui lave un corps touche les parties intimes du mort, sans tissu, ni vêtement, il doit obligatoirement refaire les ablutions.

De même, toucher une femme n'annule jamais les ablutions, que ce soit avec plaisir ou non, d'après l'avis le plus authentique des savants, tant qu'aucun liquide n'est secrété, car le Prophète – Prière et Salut sur lui – embrassait certaines de ses épouses, puis il priait sans refaire ses ablutions.

Quant à la parole d'Allah Le Très Haut, dans le verset de la sourate « Les Femmes » et de la sourate « La Table servie » : *{Ou si vous avez touché les femmes}*, le sens voulu est en fait l'acte sexuel, et ceci, d'après l'avis le plus authentique des savants. C'est également l'avis d'Ibn °Abbâs – qu'Allah l'agrée – ainsi qu'un groupe de prédécesseurs et de ceux qui les ont suivis.

❁ Quinzième Leçon : Les bons comportements que tout musulman doit avoir

Parmi le bon comportement :

- La sincérité.
- L'honnêteté.
- La chasteté.
- La pudeur.
- Le courage.
- La générosité.
- La fidélité.
- L'éloignement de tout ce qu'Allah a interdit.
- Le bon voisinage.
- L'aide à ceux qui sont dans le besoin, suivant sa capacité.

Ainsi que d'autres comportements indiqués par le Coran et la Sunna.

❁ Seizième Leçon : Se parer de la politesse islamique

Parmi ces règles de politesse :

- Saluer les gens.
- Montrer un visage souriant.
- Manger avec la main droite.
- Boire avec la main droite.
- Dire *Bismilah* (au nom d'Allah) en début de repas.
- Dire *Al-Hamdoulilah* (Louange à Allah) à la fin du repas.
- Dire *Al-Hamdoulilah* (Louange à Allah) après l'éternuement.
- Répondre à celui qui dit *Al-Hamdoulilah* (Louange à Allah) après l'éternuement.
- Rendre visite au malade.
- Suivre les cortèges funéraires, prier sur les morts et assister à son enterrement.
- Dire les invocations rapportées en entrant à son domicile et en sortant, en entrant à la mosquée et en sortant.
- Dire les invocations du voyage.

- Le bon comportement avec les parents, les proches, les voisins, les personnes âgées, les enfants.
- Les félicitations pour une naissance.
- Les félicitations pour un mariage.
- Les condoléances lors d’un décès.

Ainsi que d’autres règles de politesse islamiques notamment celles concernant le respect des règles de l’habillement (comment s’habiller, comment se dévêtir, comment se chausser…)

Dix-septième Leçon : La mise en garde contre le polythéisme et les différents péchés

Parmi lesquels les sept péchés capitaux :

- Attribuer des associés à Allah.
- La sorcellerie.
- Tuer une âme qu’Allah a rendue sacrée sauf de bon droit.
- Disposer injustement des biens de l’orphelin.
- Pratiquer l’intérêt (l’usure).
- Fuir face à l’ennemi en pleine bataille.
- Calomnier les croyantes pieuses, chastes et insouciantes.

Il y a aussi :

- Désobéir aux parents.
- Rompre les liens de parenté.
- Faire un faux témoignage.
- Jurer mensongèrement.
- Nuire au voisinage.
- Être injuste envers les gens : par l’effusion de sang, l’extorsion de leurs biens, ou l’atteinte à leur honneur.
- Boire de l’alcool.
- Jouer aux jeux de hasard.
- Médire et calomnier.

Ainsi que d’autres péchés qu’Allah ou Son Messager – Prière et Salut sur lui – ont interdits.

❀ Dix-huitième Leçon : La préparation du mort, la prière funéraire et l'enterrement

Voici les détails de cette leçon :

1. Faire répéter l'attestation de l'unicité à un mourant.

Il est légiféré de faire répéter « *la ilâha illa lâh* » au mourant conformément à la parole du Prophète – Prière et Salut sur lui – : « *Faites répéter « la ilâha illa lâh » à vos morts.* »Rapporté par Mouslim dans son recueil authentique.

« *À vos morts* » signifie : « *aux mourants* » **;** ceux qui agonisent et dont les signes d'une mort proche sont percevables.

2. Lorsque l'on est assuré de sa mort :

On lui ferme les yeux et on lui serre les mâchoires conformément à ce qui a été rapporté dans la sunnah.

3. Il est obligatoire de laver le mort musulman sauf s'il est mort en plein champ de bataille.

En effet, le martyre ne doit pas être lavé et on ne doit pas prier sur lui. On l'enterre dans ses habits. Cela conformément aux actes du Prophète – Prière et Salut sur lui – lors de la bataille d'Ouhoud.

4. Description du lavage du mort :

On lui couvre ses parties intimes, on l'élève légèrement et on lui presse le ventre délicatement.

Puis, celui qui est chargé de le laver s'enroule un tissu sur la main, ou quelque chose de semblable, et l'utilise pour lui nettoyer les parties intimes.

Puis, il lui fait les ablutions comme pour la Prière. Puis, il lui lave la tête et la barbe avec de l'eau et du jujubier *(sidr)*, ou quelque chose de semblable. Puis il lui lave la partie droite du corps, puis la partie gauche, et répète ainsi l'opération une deuxième fois, puis une troisième fois en faisant passer à chaque fois sa main sur son ventre. S'il en sort quelque chose, il le lave et bouche les orifices naturels avec du coton, ou autres. S'il ne tient pas, on utilise de l'argile ou tout autre moyen médical moderne, tel un pansement adhésif, ou autre.

Ensuite, il lui refait les ablutions, si trois fois ne suffisent pas à le nettoyer, il le lave jusqu'à cinq ou sept fois. Puis, il l'essuie avec une serviette et lui parfume les aisselles et les membres sur lesquels il se prosternait (visage, mains, genoux, pieds). Mais s'il lui parfume tout le corps, c'est encore mieux. Il parfume également son linceul avec de l'encens.

Si ses moustaches ou ses ongles sont trop longs, il les coupe. Il n'y a pas de mal s'il ne les coupe pas. Il ne lui brosse pas les cheveux ni rase ses poils pubiens et ni le circoncit, car rien ne prouve ces actes.

Quant à la femme, on lui noue les cheveux en trois tresses qu'on lui met ensuite derrière la tête.

5. L'enveloppement du corps dans un linceul :

Il est préférable de l'envelopper dans trois pièces de tissu blanc dans lesquelles on l'enroule, sans chemise, ni turban conformément au linceul dans lequel a été enveloppé le Prophète – Prière et Salut sur lui. Par ailleurs, s'il porte une chemise et un pagne, puis est enveloppé dans un grand drap, il n'y a pas de mal.

Quant à la femme, elle est enveloppée dans cinq pièces de tissu : une chemise, un voile, un pagne et deux grands draps. Le petit garçon, lui, est enveloppé dans un linceul constitué d'un à trois tissus. La petite fille, elle, est enveloppée dans une chemise et deux draps.

À tous, un linceul au minimum est obligatoire couvrant tout le corps. Par ailleurs, si le mort est en état de sacralisation, il sera lavé avec de l'eau et du jujubier *(sidr)*, et sera enveloppé dans ses deux morceaux de tissus de *l'ihram* ou autres. Sa tête et son visage ne seront pas couverts et il ne sera pas parfumé, car il sera ressuscité en prononçant la *talbiya*. Ceci, conformément au hadith authentique rapporté du Prophète– Prière et Salut sur lui.

Quant à la femme en état de sacralisation, elle sera enroulée dans un linceul comme une femme ordinaire. Toutefois, elle ne sera pas parfumée, son visage ne sera pas couvert d'un *niqab* et ses mains ne seront pas gantées. Pour autant, son visage et ses mains seront entièrement couverts par son linceul comme il a été indiqué ci-dessus en parlant de l'enveloppement du corps d'une femme.

6. Les personnes prioritaires pour laver le défunt, prier sur lui et l'enterrer sont dans l'ordre :

Celui qu'il a recommandé dans son testament, puis son père, puis son grand-père, puis de proche en proche parmi les hommes agnats (parents qui descendent d'une même souche masculine).

Les personnes prioritaires pour laver la défunte sont dans l'ordre :

Celle qu'elle a recommandée dans son testament, puis sa mère, puis sa grand-mère, puis de proche en proche parmi les femmes de sa famille.

Chacun des époux a le droit de laver son conjoint, car Abû Bakr El Siddîq – qu'Allah l'agrée – a été lavé par son épouse, et °Ali – qu'Allah l'agrée – a lavé son épouse Fâtima – qu'Allah l'agrée.

7. Description de la prière funéraire :

Dire le *Takbîr* une première fois puis réciter la sourate « L'Ouverture » *(El Fâtiha)*. Il est bon de la faire suivre par une courte sourate, ou un ou deux versets, car ceci est rapporté dans un hadith authentique d'Ibn °Abbâs – qu'Allah les agrée.

Puis dire le deuxième *Takbîr* puis réciter la prière sur le Prophète – Prière et Salut sur lui – comme dans le *Tachahhoud*.

Puis dire le troisième *Takbîr* puis faire l'invocation suivante :

«اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِحَيِّنَا ومَيِّتِنَا، وشَاهِدِنَا وغَائِبِنَا، وصَغِيرِنَا وكَبِيرِنَا، وذَكَرِنَا وأُنْثَانَا، اللَّهُمَّ مَنْ أَحْيَيْتَهُ مِنَّا فَأَحْيِهِ عَلَى الإِسْلاَمِ، ومَنْ تَوَفَّيْتَهُ فَتَوَفَّهُ عَلَى الإِيمَانِ، اللَّهُمَّ اغْفِرْ لَهُ، وارْحَمْهُ، وعَافِهِ، واعْفُ عَنْهُ، وأَكْرِمْ نُزُلَهُ، ووَسِّعْ مُدْخَلَهُ، واغْسِلْهُ بِالمَاءِ والثَّلْجِ والبَرَدِ، ونَقِّهِ مِنَ الذُّنُوبِ والخَطَايَا كَمَا يُنَقَّى الثَّوْبُ الأَبْيَضُ مِنَ الدَّنَسِ، وأَبْدِلْهُ دَارًا خَيْرًا مِنْ دَارِهِ، وأَهْلاً خَيْرًا مِنْ أَهْلِهِ، وزَوْجاً خَيْرًا مِنْ زَوْجِهِ، وأَدْخِلْهُ الجَنَّةَ، وأَعِذْهُ مِنْ عَذَابِ القَبْرِ وعَذَابِ النَّارِ، وأَفْسِحْ لَهُ فِي قَبْرِهِ ونَوِّرْ لَهُ فِيهِ، اللَّهُمَّ لاَ تَحْرِمْنَا أَجْرَهُ، ولاَ تُضِلَّنَا بَعْدَهُ»

« Ô Allah ! Pardonne à nos vivants et à nos morts, aux présents et aux absents, aux vieux et aux jeunes, aux hommes et aux femmes. Ô Allah ! Celui d'entre nous que Tu maintiens en vie, fais-le vivre sur la voie de l'Islam, et celui d'entre nous dont Tu as pris l'âme, fais-le mourir dans la Foi. Ô Allah ! Pardonne-lui, fais-lui miséricorde, accorde-lui le salut, efface-lui ses fautes, assure-lui une noble demeure et élargis-lui sa tombe. Lave-le avec de l'eau, de la neige et de la grêle, et nettoie-le de ses péchés et de ses fautes, comme on nettoie le vêtement blanc des impuretés. Donne-lui en échange une demeure meilleure que la sienne, une famille meilleure que la sienne et une épouse meilleure que la sienne. Fais-le entrer au Paradis, et protège-le du châtiment de la tombe et du châtiment de l'Enfer. Élargis sa tombe et illumine-la-lui. Ô Allah ! Ne nous prive pas de sa récompense et ne nous égare pas après sa mort. »

Puis dire le quatrième *Takbîr* et saluer une seule fois sur sa droite.

Il est conseillé de lever les mains à chaque *Takbîr*.

- Si le défunt est une femme, on dit :

« اللَّهُمَّ اغْفِرْ لَهَا...»

« Ô Allah ! Pardonne-lui (féminin)… » [Lave-la, fais-la entrer, etc.]

- S’ils sont deux, on dit :

« اللَّهُمَّ اغْفِرْ لَهُمَا...»

« Ô Allah ! Pardonne-leur à tous deux (duel)… »

- S’ils sont plusieurs, on dit :

« اللَّهُمَّ اغْفِرْ لَهُمْ...»

« Ô Allah ! Pardonne-leur (pluriel)… »

(C.-à-d. en accordant en genre et en nombre).

- Mais s’il s’agit d’un enfant, en lieu et place de la demande de pardon, on dit :

« اللَّهُمَّ اجْعَلْهُ فَرَطًا وذُخْرًا لِوَالِدَيْهِ، وشَفِيعًا مُجَابًا، اللَّهُمَّ ثَقِّلْ بِهِ مَوَازِينهِمَا، وأَعْظِمْ بِهِ أُجُورَهُمَا، وأَلْحِقْهُ بِصَالِحِ الْمؤْمِنِينَ، واجْعَلْهُ فِي كَفَالَةِ إِبْرَاهِيمَ عَلَيْهِ السَّلاَمُ، وقِهِ بِرَحْمَتِكَ عَذَابَ الْجَحِيمِ. »

« Ô Allah ! Fais qu’il soit un prédécesseur, une épargne et un intercesseur exaucé pour ses parents. Ô Allah ! Alourdis par lui la balance de leurs bonnes actions et accrois leurs récompenses. Réunis-le avec les croyants pieux et mets-le sous la tutelle d’Ibrâhîm – Prière et Salut sur lui – et protège-le par Ta miséricorde du châtiment de l’Enfer. »

Conformément à la Sunna, l’Imam se tient au niveau de la tête du défunt, si c’est un homme, et au niveau du milieu du corps, si c’est une femme.

S’il y a plusieurs défunts, on place le corps de l’homme juste devant l’Imam, et celui de la femme plus en avant en direction de la Qibla.

S’il y a des enfants, on place le jeune garçon avant la femme, puis la femme, puis la jeune fille, en plaçant la tête du garçon au niveau de celle de l’homme, le milieu du corps de la femme au niveau de la tête de l’homme, puis la tête de la petite fille au niveau de la tête de la femme, et le milieu du corps de la petite fille au niveau de la tête de l’homme.

Ensuite tous ceux qui prient se tiennent derrière l’Imam, sauf si quelqu’un ne trouve pas de place derrière l’Imam, dans ce cas, il se tient à sa droite.

8. Description de l'enterrement

- Creuser profondément dans le sol ; une profondeur égale à la mi-hauteur d'un homme.
- Faire des tombes latérales -*Lahd*- du côté de la *qibla*, on introduit le mort dans ce creux latéral sur son côté droit, on dénoue les liens du linceul qu'on laisse sur place.
- On ne découvre ni le visage de l'homme ni de la femme.
- Puis on bouche la fosse de briques naturelles (non cuites au feu) qu'on cimente avec de l'argile pour que le sable ne puisse s'introduire. S'il n'y a pas de briques, on bouche la fosse avec des planches de bois ou des pierres ou tout autre matériau. Ensuite, on couvre le trou avec de la terre.
- À ce moment, il est recommandé de dire : *« Au nom d'Allah ! Et selon la religion de l'Envoyé d'Allah » - « Bismillah wa 'alâ millati Rassoûli-lah »* –
- On surélève la tombe de la surface du sol d'un empan. Si c'est possible, on entrepose des cailloux par dessus et on asperge le dessus d'eau.
- Il est recommandé à ceux qui assistent à un enterrement de se tenir debout près de la tombe et d'invoquer Allah pour le mort. En effet, le prophète – Prière et Salut sur lui –, à la fin de l'enterrement du musulman, se tenait debout devant sa tombe et disait : *« Priez pour l'absolution des péchés de votre frère, et demandez Allah de le raffermir, car il est en ce moment en train d'être questionné (par les anges) ».*

9. L'autorisation de prier sur un mort déjà enterré sur qui personne n'a prié

Si une personne est morte et personne n'a accompli la prière mortuaire sur elle, il est recommandé de la faire sur elle après l'enterrement, parce que le prophète – Prière et Salut sur lui –, l'a faite, à condition que ce soit dans le mois qui suit son enterrement.

Si cette période est supérieure à un mois, on n'accomplit pas cette prière, car on n'a pas de preuve que le prophète – Prière et Salut sur lui, a fait la prière mortuaire sur quelqu'un enterré plus d'un mois.

10. Il n'est pas légiféré que la famille du défunt prépare le repas aux gens

Il n'est pas légiféré que la famille du défunt prépare le repas aux gens, car le célèbre compagnon Jarir Ibn Abd Allah al Bajali -qu'Allah l'agrée - a dit : *« Nous considérions (au temps du Prophète) que les réunions dans la maison de la famille du défunt et la préparation du repas après l'enterrement font partie de la lamentation prohibée. »* Rapporté par l'Imam Ahmad avec une bonne chaîne de rapporteurs.

Quant à la préparation du repas pour la famille du défunt et pour leurs hôtes, elle est autorisée. Et il est recommandé que les proches et les voisins du mort préparent le repas parce que lorsque le prophète – Prière et Salut sur lui, fût informé de la mort de Jaafar Ibn Abu Tâlib au Chêm, il demanda à ses épouses de préparer un repas pour la famille de Jaafar puis il dit : « *Ce qui leur est arrivé les préoccupe suffisamment.* »

Nul grief à la famille du défunt, s'ils veulent inviter leurs voisins ou d'autres personnes pour partager avec eux le repas qui leur a été offert. D'après la législation islamique, il n'existe pas de limite de temps à ces invitations.

11. Il est interdit à une femme de porter le deuil d'une personne plus de trois jours, sauf pour son mari pour lequel elle doit porter le deuil pendant quatre mois et dix jours.

Il est interdit à une femme de porter le deuil d'une personne plus de trois jours, sauf pour son époux pour lequel elle doit le porter durant quatre mois et dix jours. Si la femme est enceinte, le deuil se termine à l'accouchement comme le prouvent les hadiths authentiques.

L'homme, quant à lui, n'a pas le droit de porter le deuil de quiconque, faisant partie de la famille ou pas.

12. Il est autorisé aux hommes de visiter les cimetières, de temps à autre, pour invoquer en faveur du mort, pour implorer la miséricorde d'Allah et se rappeler de l'au-delà

Il est autorisé aux hommes de visiter les cimetières, de temps à autre, pour invoquer en faveur du mort, pour implorer la miséricorde d'Allah et se rappeler de l'au-delà.

Le prophète – Prière et Salut sur lui - a dit :

« Rendez visite aux morts, car cela vous rappelle l'au-delà. »

(Rapporté par l'Imam Mouslim).

Le prophète – Prière et Salut sur lui - a également appris aux compagnons, quand ils rendaient visite aux morts, de dire :

«السَّلامُ عَلَيكُمْ أَهْل الدِّيارِ مِنَ المؤْمِنِينَ والمسْلِمِينَ وَإِنَّا إِنْ شَاءَ اللَّهُ بِكُمْ لاَحِقُونَ ، أَسْأَلُ اللَّه لَنَا وَلَكُمُ العافِيَةَ،
يَرْحَمُ اللهُ المسْتَقْدِمِينَ مِنَّا وَالمسْتَأْخِرِينَ»

« Que le salut soit sur vous, habitants de ces demeures, croyants et musulmans. Bientôt, quand Allah le veut, nous vous rejoindrons. Nous implorons Allah de vous accorder, et à nous aussi, le Salut. Qu'Allah soit miséricordieux envers les premiers et les derniers d'entre nous. »

Les femmes, quant à elles, ne sont pas autorisées à visiter les cimetières, car le Prophète – Prière et Salut sur lui – a maudit les femmes qui visitent les cimetières et parce qu'on craint pour elles le polythéisme (*Fitna*) et le manque de patience. De même, il leur est interdit d'accompagner le convoi funèbre jusqu'au cimetière, car le Prophète – Prière et Salut sur lui – leur a interdit cela.

Cependant, elles sont autorisées à accomplir la prière mortuaire dans la mosquée ou dans un lieu de prière comme les hommes.

Louange à Allah uniquement, et Prière et Salut sur Son Prophète Muhammad, ses proches, ainsi que ses compagnons.



Pourquoi étudier *"les leçons importantes"*	1.	2.			
L'auteur du livre					
La méthodologie de l'apprentissage du Coran quotidiennement					
Quels livres de tafsir étudier					
Les conditions de "La ilaha illa Allah"	1.	2.	3.	4.	
	5.	6.	7.	8.	
Donne des exemples de grand chirk					
Donne des exemples de petit chirk					
Les conditions de la prière	1.	2.	3.		
	4.	5.	6.		
	7.	8.	9.		
Qui est la personne qui discerne		A-t-elle un âge précis:			
La purification se divise en deux	1.	2.			
La suppression des impuretés	1.	2.	3.		
Les types de 'awra					
Les piliers de la prière	1.	2.	3.		
	4.	5.	6.		
	7.	8.	9.		
	10.	11.	12.		
	13.	14.			
Celui qui est incapable de se tenir debout	1.	2.			
Les obligations de la prière	1.	2.	3.	4.	
	5.	6.	7.	8.	
La formulation du tachahhoud					

Les actes recommandés de la prière	1.	2.	3.	
	4.	5.	6.	
	7.	8.	9.	
	10.	11.	12.	
	13.	14.		
Les moments où l'on invoque dans la prière	1.	2.		
Les actes annulatifs de la prière	1.	2.	3.	
	4.	5.	6.	
	7.	8.		
Les mouvements dans la prière avec les exemples	1.	2.	3.	
	4.	5.		
Les causes de la prosternation de la distraction	1.	2.	3.	
Les types de doute	1.	2.		
Les conditions des ablutions	1.	2.	3.	
	4.	5.	6.	
	7.	8.	9.	10.
Cesser tout acte qui annule les ablutions				
Les obligations des ablutions	1.	2.	3.	
	4.	5.	6.	
Les actes annulatifs des ablutions	1.	2.	3.	
	4.	5.	6.	
Comment faire le tayammoum				
Comment faire le ghousl obligatoire				
Comment faire le ghousl recommandé				
Description de la prière funéraire				

Les visites légiférées à Médine	1.	2.	3.	
	4.	5.		
Parmi les bons comportements	1.	2.	3.	
	4.	5.	6.	
	7.	8.	9.	10.
Parmi les politesses islamiques	1.	2.	3.	
	4.	5.	6.	
	7.	8.	9.	10.

L'acte	**Le jugement**	**L'acte**	**Le jugement**
Le grand chirk		Le petit chirk	
Le polythéisme caché		La prière du mécréant	
La prière du fou		La prière de l'enfant	
Prier sans ablutions par oubli		Prier en ayant sur soi une impureté	
S'orienter vers la qibla		Prier les genoux découverts	
Prier après l'heure		Prier sur une monture	
Prononcer l'intention à voix haute		Prier assis	
Réciter la fatiha dans chaque raka'a		Le tachahhoud dans la prière	
Dire la prière sur le prophète		Prier une prière surérogatoire en état d'impureté	
Lire le Coran en prosternation		Parler pendant la prière	
Se tourner pendant la prière		Ajouter une raka'a à la prière	
Etre distrait pendant la prosternation de la distraction		Avoir un doute sur les ablutions pendant la prière	
Entendre un bruit de son ventre		Délaisser un pilier en priant derrière l'imam	

Avoir un doute au milieu de la prière		Avoir un doute sur le délaissement d'un pilier une fois la prière achevée	
Oublier le premier tachahhoud puis se lever		Oublier de dire : rabbi ghfir li	
Oublier de dire takbiratou al ihram		Trouver l'imam en inclinaison sans avoir récité la fatiha	
Avoir l'intention d'interrompre les ablutions puis les continuer		Avoir l'intention de renouveler les ablutions puis prier sans les renouveler	
Faire les ablutions tout en mangeant de la viande de chameau		Faire les ablutions avant al istinja	
Faire les ablutions en ayant sur ses mains de la pâte, ciment…		Prendre à nouveau de l'eau pour laver les oreilles	
Rentrer l'eau dans sa barbe		Laver ses membres une seule fois	
Laver ses membres plus de trois fois		Laver les mains avant les ablutions	
Essuyer la tête plus d'une fois dans les ablutions		Somnoler annule-t-il les ablutions	
Laver un mort annule-t-il les ablutions		Prier après les grandes ablutions sans avoir fait les petites ablutions	
Prier après avoir nagé		Comment purifier l'urine du petit garçon	
Comment purifier l'urine de la fille		La visite des tombes pour les femmes	
Délaisser une takbira dans la prière mortuaire		Visiter la tombe du prophète	
Visiter les martyrs de Badr			

La différence entre la condition	Le pilier	L'obligation	L'acte recommandé

q




Cheikh Haytham Sarhan

Explication du:

Livre de l‘unicité

شرحكتابالتوحيد

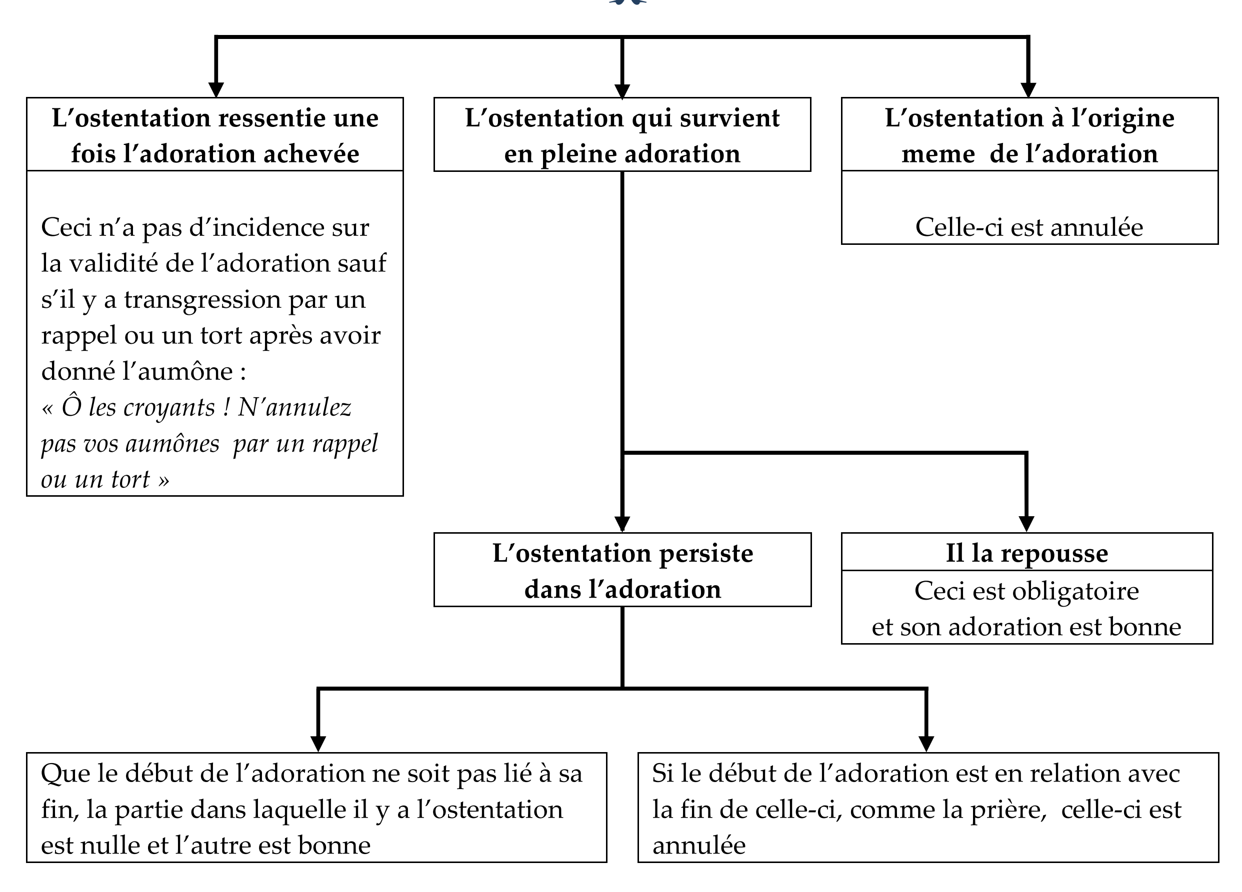



Le livre de l'unicité comprend 67 chapitres. L'auteur n'a pas écrit d'introduction dans son livre car il s'est contenté du titre ou certains manuscrits ne l'ont pas mentionné ou il a fait comme l'imam al boukhari afin de rattacher les gens au Coran et à la Sounna et ceci est le tawhid	**1- Introduction (5 chapitres)**	Ch. L'obligation du tawhid (l'auteur n'a pas nommé ce chapitre afin que les gens soient liés au Coran et à la Sounna et pour montrer que le tawhid est la plus grande obligation ainsi que la da'wa des prophètes)
		Ch. Du mérite du tawhid et des péchés qu'il permet d'expier (l'auteur est venu avec ce chapitre pour donner envie d'étudier le tawhid, le mérite d'une chose ne signifie pas qu'elle n'est pas obligatoire)
		Ch. Quiconque réalise le tawhid entrera au paradis sans jugement (afin de le purifier du chirk, des innovations et des péchés après avoir connu son obligation et son mérite)
		Ch. Du fait de craindre le polythéisme (afin que celui qui réalise le tawhid ait peur obligatoirement du chirk car il peut penser l'avoir concrétisé alors qu'en réalité ce n'est pas le cas)
		Ch. Inviter les gens à attester qu'il n'y a de divinité en droit d'être adoré si ce n'est Allah (Celui qui réalise le tawhid doit obligatoirement y appeler, la réplique à ceux qui appellent à la prière avant le tawhid)
	2- l'explication du tawhid (9 chapitres)	Ch. L'explication du tawhid et de l'attestation qu'il n'y a pas divinité en droit d'être adoré si ce n'est Allah (Tous les chapitres après ce chapitre sont une explication du tawhid)
		Ch. Fait partie du polythéisme le fait de porter un anneau, un fil ou autre chose pour dissiper un malheur ou le repousser (Du grand chirk s'il croit qu'elles influent par elles-mêmes, ou du petit chirk s'il croit que c'est une cause)
		Ch. Concernant les formules de conjuration et les amulettes (Les formules de conjuration se divise en deux : celles comprenant du chirk et d'autres légiférées, quant aux amulettes où il y a du Coran elles sont en réalité interdites)
		Ch. Rechercher la bénédiction des arbres, des pierres et autres (La demande bénédiction se divise en deux : bénédiction légiférée et bénédiction interdite)
		Ch. Concernant le sacrifice par égorgement pour autre qu'Allah (L'auteur n'a pas dit : "fait partie du polythéisme" car il existe un sacrifice dont on ne cherche pas à se rapprocher d'Allah et son jugement est la permission comme sacrifier de la viande pour manger)
		Ch. On ne sacrifie pas pour Allah en un endroit où on sacrifie pour autre que Lui (La mise en garde de participer aux fêtes des polythéistes, de leur ressembler même si la personne n'en a pas l'intention)
		Ch. Le vœu pour autre qu'Allah fait partie du polythéisme (Adresser un vœu à autre qu'Allah est du chirk, l'obligation d'accomplir le vœu sauf celui de désobéissance)
		Ch. Rechercher la protection d'un autre qu'Allah fait partie du polythéisme
		Ch. Chercher le secours ou invoquer un autre qu'Allah est une forme de polythéisme (Et ceci dans ce qu'Allah seul peut réaliser)
	3- La nullité d'adorer autre qu'Allah (4 chapitres)	Ch. {Est-ce qu'ils assignent comme associés ce qui qui ne crée rien et qui eux-mêmes sont créés…} (La nullité de l'adoration du prophète, des statues et autre qu'Allah)
		Ch. {Quand ensuite la frayeur sera éloignée de leurs cœurs…} (La nullité de l'adoration des anges alors qu'ils sont les plus proches d'Allah et prennent peur de Lui lorqu'Il parle)
		Ch. De l'intercession (C'est le droit d'Allah, le prophète n'intercède pas sans Sa permission donc la demander à autre qu'Allah dans ce que seul Allah peut réaliser est nul)
		Ch. {Tu (Mohammad) ne guides pas celui que tu aimes…} (La guidée des cœurs est spécifique à Allah quant à la guidée d'orientation elle est propre au prophète ainsi que ceux qui le suivent)
	4- La cause de la mécréance (4 chapitres)	Ch. La cause de la mécréance et du délaissement de la religion par les êtres humains est l'exagération au sujet des pieux (C'est la cause la plus dangereuse et le premier chirk qui apparut sur terre)
		Ch. Concernant la sévère menace pesant sur qui adore Allah près de la tombe d'un homme pieux. Que dire donc de l'adorer ?! (L'interdiction des images, et de prendre les tombes comme mosquée)
		Ch. L'exagération à l'égard des tombes des pieux transforme ces dernières en monuments adorés (Comme avec la tombe de Lât, le prophète a maudit les femmes qui visitent les tombes ainsi que ceux qui les ornent de lampe)
		Ch. La protection du tawhid par le prophète (Et ceci est un miséricorde d'Allah envers nous que le prophète était ainsi)
	5- La réplique à ceux qui disent qu'il n'y a pas de chirk dans cette communauté ou dans la péninsule arabe. Ch. Certains membres de cette communauté adoreront les monuments	

Le livre de l'unicité comprend 67 chapitres. L'auteur n'a pas écrit d'introduction dans son livre car il s'est contenté du titre ou certains manuscrits ne l'ont pas mentionné ou il a fait comme l'imam al boukhari afin de rattacher les gens au Coran et à la Sounna et ceci est le tawhid	**6- Les actes diaboliques**	Ch. De la sorcellerie (Car celle-ci n'advient que par la mécréance en Allah et c'est la plus grande porte pour appeler les gens à la mécréance, le sorcier est mécréant et doit être exécuté (par le gouverneur))
		Ch. Des détails apportés sur certains types de sorcellerie (Afin de s'en écarter et d'y prendre garde et parmi ces types : al'iyafah, at-tarq, le mauvais augure, l'astrologie, souffler dans les nœuds)
		Ch. Concernant les voyants et assimilés (Qui sont-ils ? Quel est le jugement sur le fait de les visiter ? Croire en un devin est incompatible avec la foi au Coran)
		Ch. Concernant le désenvoûtement (L'interdiction des envoûtements, la différence entre le désenvoûtement interdit et autorisé)
		Ch. Concernant les augures (Pas de contagion, ni d'augure, ni d'oiseau de mauvais augure et le mois de safar ne porte pas malheur, explication de l'optimisme. Le mauvais augure, son jugement et comment le guérir ?)
		Ch. Concernant l'astrologie (L'astrologie permise et interdite, la conciliation entre les paroles des savants sur le sujet, la sagesse de la création des étoiles)
		Ch. Concernant le fait de demander la pluie aux étoiles (Son jugement et sa signification, quatre pratiques de la période antéislamique, le bienfait est une épreuve, la menace qui pèse sur la personne qui se lamente)
	7- Les actes du cœur	Ch. {Parmi les hommes, il en est qui prennent en dehors d'Allah des égaux à Lui en les aimant comme on aime Allah} (Les différents types d'amour)
		Ch. {…Mais craignez-Moi si vous êtes croyants} (Vouer une peur sincère à Allah est obligatoire)
		Ch. {Et c'est en Allah qu'il faut avoir confiance si vous êtes croyants} (L'obligation de placer sa confiance en Allah, les différents types de confiance : grand chirk, petit chirk, permis comme confier une affaire à quelqu'un)
		Ch. {Sont-ils à l'abri du stratagème d'Allah ? Seuls les gens perdus se sentent à l'abri du stratagème d'Allah} (Réunir entre l'espoir et la peur, la lourde menace sur celui qui pense être à l'abri du stratagème d'Allah et sur celui qui désespère de Sa miséricorde)
		Ch. Patienter face aux décrets divins est une partie de la foi en Allah (Ceci fait parti de la foi en Allah, l'interdiction de l'indignation face aux décrets divins, la récompense de l'acceptation du destin malgré l'épreuve)
		Ch. Concernant l'ostentation (La bonne action est rejetée si l'intention est en partie destinée à un autre qu'Allah, le prophète craignait pour ses compagnons l'ostentation)
		Ch. Faire des bonnes œuvres par intérêt matériel est une forme de polythéisme (Certains recherchent les intérêts de ce bas monde par le biais d'œuvres destinées à l'au-delà, l'explication de cela par : "Si on lui donne, il est satisfait. Sinon il s'indigne")
		Ch. Obéir aux savants et aux gouvernants dans l'interdiction de ce qu'Allah a rendu permis, et dans la légitimation de ce qu'Allah a interdit revient à les considérer comme des seigneurs en dehors d'Allah (Gouverner par autre que les lois révélées par Allah et ses catégories)
		Ch. {…Ils veulent prendre pour juge le tâghoût…} (L'éclaircissement du therme tâghoût, la définition de la foi sincère et de la foi mensongère)
	8- Ch. De celui qui renie un des Noms et Attributs d'Allah (L'annulation de la foi lorsque l'on renie un des Noms ou Attributs d'Allah)	

Le livre de l'unicité comprend 67 chapitres. L'auteur n'a pas écrit d'introduction dans son livre car il s'est contenté du titre ou certains manuscrits ne l'ont pas mentionné ou il a fait comme l'imam al boukhari afin de rattacher les gens au Coran et à la Sounna et ceci est le tawhid	**9- Les interdits concernant les paroles et le chirk (26 chapitres)**	Ch. {Ils reconnaissent le bienfait d'Allah puis ils le renient} (reconnaitre le bienfait et le nier)
		Ch. {Ne cherchez donc pas à Allah des égaux alors que vous savez}
		Ch. De celui qui ne se satisfait pas du serment par Allah (La menace qui pèse sur celui qui ne se satisfait pas)
		Ch. De l'expression : "C'est selon la volonté d'Allah et ta volonté"
		Ch. Celui qui insulte le temps a causé du tort à Allah
		Ch. Se donner comme titre : "Le juge des juges"
		Ch. Du respect dû aux Noms d'Allah et du changement de nom d'une personne pour cette raison (Respecter les Noms d'Allah et ses Attributs même s'il ne vise pas à travers cela leur signification)
		Ch. De celui qui tourne en dérision une chose dans laquelle Allah, le Coran ou le prophète sont mentionnés
		Ch. {Et si nous lui faisons goûter une miséricorde de Notre part après qu'une détresse l'eut touché, il dit certainement : "Cela m'est dû !"}
		Ch. {Puis, lorsqu'Il leur eût donné un enfant sain tout deux assignèrent à Allah des associés en ce qu'Il leur avait donné...}
		Ch. {C'est à Allah qu'appartient les plus beau Noms}
		Ch. On ne dit pas que le salut soit sur Allah
		Ch. De l'expression : "Ô Allah ! pardonne-moi si Tu veux"
		Ch. On ne dit pas : "Mon esclave" à son serviteur ou sa servante
		Ch. On ne repousse pas une personne qui demande quelque chose au nom d'Allah
		Ch. On ne demande à Allah par Son Visage que le paradis
		Ch. Concernant l'expression : "Si..."
		Ch. De l'interdiction d'insulter le vent
		Ch. {Tandis qu'une autre partie avait des pensées sur Allah non conformes à la vérité...}
		Ch. Concernant ceux qui renient le destin
		Ch. Ceux qui façonnent des images
		Ch. Du fait de prêter serment fréquemment
		Ch. Concernant le pacte pris au nom d'Allah et Son prophète
		Ch. Jurer par Allah
		Ch. On ne demande pas à Allah d'intercéder auprès de Ses créatures
		Ch. Le prophète défend le domaine sacré autour du tawhid et déploie tous ses efforts pour faire obstacle au polythéisme
	10- La conclusion Ch. {Ils n'ont pas estimé Allah comme Il devait l'être} (Car il y a forcement dans les actes des serviteurs un manquement l'auteur a conclu par ce chapitre en espérant qu'Allah alourdisse sa balance par le biais de ce livre, de même que l'imam al boukhari a terminé son sahih par le hadith : "Deux paroles légères sur la langue, lourdes dans la balance")	

Les différents types d'ostentation*(Ar-riya)*



Comment se prémunir de l'ostentation :

1. Glorifier Allah le Très Haut et ceci en étudiant le tawhid
2. Invoquer son Seigneur
3. Veiller à ce que l'adoration soit entre le serviteur et Allah
4. Ne pas délaisser un acte si ce n'est pour une cause valable

Les différences entre le grand chirk et le petit chirk

Le petit chirk	Le grand chirk
1. Ne fait pas sortir de l'islam	1. Fait sortir de l'islam
2. N'annule pas toutes les œuvres mais seulement l'œuvre dans laquelle il y a du chirk	2. Annule toute les œuvres
3. Son auteur ne s'éternisera pas en enfer	3. Son auteur sera éternellement en enfer
4. Ne rend pas licite le sang et les biens	4. Rend licite le sang et les biens
5. Qu'une preuve stipule que c'est du petit chirk	5. Qu'une preuve stipule que c'est du grand chirk
6. Croire à une cause qu'Allah n'a pas établie comme étant une cause	6. Croire qu'une cause peut avoir une influence sur la creation indépendamment d'Allah
7. Tou moyen menant au grand chirk est du petit chirk	




Cheikh Mohammed ibn °Abdel Wahhab

Livre de l‘unicité

كتابالتوحيد




❁ [Prologue]Kitâbu At-Tawhid

Allah le Très Haut dit :

﴿ وَمَا خَلَقْتُ ٱلْجِنَّ وَٱلْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ﴿٥٦﴾ ﴾
الذاريات: ٥٦

« Je n'ai créé les Jinns et le hommes que pour qu'ils m'adorent.»
(Sourate Adh Dhâryat, v.56)

﴿ وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِى كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولًا أَنِ ٱعْبُدُواْ ٱللَّهَ وَٱجْتَنِبُواْ ٱلطَّٰغُوتَ ﴾
النحل: ٣٦

« Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire] : « Adorez Allah et écartez-vous du Ṭaghût. » (Sourate An Nahl – Les Abeilles v.36)

﴿ وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوٓاْ إِلَّآ إِيَّاهُ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ إِحْسَٰنًا ﴾
الإسراء: ٢٣

« Et ton Seigneur a décrété : « N'adorez que Lui ; et (marquez) de la bonté envers les père et mère. » (Sourate Al Isra – Le Voyage Nocturne v.23)

﴿ وَٱعْبُدُواْ ٱللَّهَ وَلَا تُشْرِكُواْ بِهِۦ شَيْـًٔا ﴾
النساء: ٣٦

« Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. » (Sourate An Nissa – Les Femmes v.36)

﴿ قُلْ تَعَالَوْاْ أَتْلُ مَا حَرَّمَ رَبُّكُمْ عَلَيْكُمْ أَلَّا تُشْرِكُواْ بِهِۦ شَيْـًٔا ﴾
الأنعام: ١٥١

« Dis : « Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien… » (Sourate Al An3am – Les Bestiaux v.151)

Ibn Mas3ud a dit : « Quiconque voudrait lire le testament de Mohammed sur lequel il aurait apporté son sceau, qu'il lise la parole d'Allah le Très Haut. :

﴿ قُلْ تَعَالَوْاْ أَتْلُ مَا حَرَّمَ رَبُّكُمْ عَلَيْكُمْ أَلَّا تُشْرِكُواْ بِهِۦ شَيْـًٔا ﴾إلى قوله :

﴿ وَأَنَّ هَٰذَا صِرَٰطِى مُسْتَقِيمًا ﴾الأنعام: ١٥٣

Dis: «Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien ; et soyez bienfaisants envers vos père et mère…» jusqu'à sa parole *« Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc ; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.» (Sourate Al An3am – Les Bestiaux v.151-153)*

Mu3adh Ibn Jabal rapporte : « J'étais derrière le prophèteﷺ sur un âne.
Il me dit : *« Ô Mu3adh, sais-tu quel est le devoir des serviteurs envers Allah et quel est Son devoir envers eux ? »*
Je répondis : « Allah et Son prophète sont plus savants.»
Il continua alors : *« Le devoir des serviteurs envers Allah est qu'ils L'adorent sans rien Lui associer. Et son devoir envers eux est qu'Il ne châtie pas ceux qui ne Lui ont rien associé. »*
Je m'écriais : « Ô prophète d'Allah puis-je répandre cette bonne nouvelle parmi les gens ? »
Il dit : *« Ne l'annonce pas, car ils risqueraient de s'en remettre qu'à ça. » (Rapporté par Al-Boukhârî et Muslim)*

❁ CHAPITRE 1 : « Du mérite du Tawhîd et des péchés qu'il permet d'expier »

﴿ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَلَمْ يَلْبِسُوٓا۟ إِيمَـٰنَهُم بِظُلْمٍ أُو۟لَـٰٓئِكَ لَهُمُ ٱلْأَمْنُ وَهُم مُّهْتَدُونَ ٨٢﴾

الأنعام: ٨٢

Allah le Très Haut dit : « Ceux qui ont cru et n'ont point troublé la pureté de leur foi par quelqu'inéquité (association), ceux-là ont la sécurité; et ce sont eux les bien-guidés » (Sourate Al An3am – Les Bestiaux v.82)

'Ubâdah ibn as-Sâmit a dit : Le prophèteﷺ a dit :

« من شهد أن لا إله إلا الله وحده لا شريك له، وأن محمداً عبده ورسوله، وأن عيسى عبد الله ورسوله وكلمته ألقاها إلى مريم وروح منه، والجنة حق، والنار حق أدخله الله الجنة على ما كان من العمل»

« Quiconque atteste qu'il n'y a pas de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah, Unique sans associé, Que Mohammed est Son serviteur er messager, que 'Issa et le serviteur d'Allah, Son messager, Sa parole qu'Il envoya à Maryam, et une âme venant de Lui, que le paradis est vérité et que l'enfer est vérité, entrera au paradis quels que soient ces actes. » Rapporté par Al Boukhârî et Muslim.

Al Boukhârî et Muslim rapportent un hadith de 'Itbân:

«فإن الله حرّم على النار مَن قال : لا إله إلا الله ، يبتغي بذلك وجه الله»

« Allah a interdit au feu [de l'enfer] de toucher toute personne attestant qu'il n'y a pas de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah, ne recherchant par là que le Visage d'Allah.»

Abû Sa3id Al Kudrî rapporte que le prophète ﷺ a dit :
« Mûssâ a dit : « Seigneur ! Enseigne-moi une chose au moyen de laquelle je me souviendrai de Toi et T'invoquerai. »
Allah dit : *« Dis – O Mûssâ - : qu'il n'y a pas de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah. »*
Mûssâ s'écria : « Seigneur ! Tous Tes serviteurs disent cela ! »
Allah dit alors : *« O Mûssâ si les sept cieux et leurs occupants – mis à part Moi – et les sept terres étaient posés sur un de ses plateaux d'une balance, et que la parole « Il n'y a pas de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah » été posée sur l'autre plateau, la balance penchera [du côté où est posée cette parole]. »*
Rapporté par ibn Hibbân et Hâkim qui l'a authentifié.

At Tirmidhî rapporte un hadith – qu'il considère Hassan d'après Anas:
« J'ai entendu le prophète ﷺdire *: « Allah le Très Haut a dit : " O fils, si tu viens à Moi avec des péchés pesant presque qu'autant que la terre, et que tu Me rencontre sans rien M'associer, Je viendrais à toi avec autant de pardon." »*

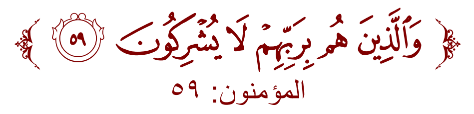
❁ CHAPITRE 2 :« Quiconque réalise complètement le Tawhîd entrera au paradis sans jugement »



النحل: ١٢٠

Allah le Très Haut dit : « Ibrahîm était un guide (Ummah) parfait. Il était soumis à Allah, voué exclusivement à Lui (Hanif) et il n'était point du nombre des associateurs. »
Sourate An Nahl – Les Abeilles v.120

Et il dit :



المؤمنون: ٥٩

« [Ceux] qui, à leur Seigneur, n'associent rien. »Sourate Al Mu'minûn – Les Croyants v.59

Husayn ibn 'Abdi-Rahmân a dit :« J'étais chez Sa3îd ibn Jubayr lorsque celui-ci demanda : « Qui d'entre nous a vu l'étoile filante hier ? ».
Je répondis : « Moi » Puis j'ajoutai : « Mais je n'étais pas en prière. Le fait est que je souffrais d'une morsure [de scorpion]. »
Sa3îd me questionna : « Et qu'as-tu fais ? »
Je répondis : « J'ai demandé qu'on me pratique un exorcisme (Ruqyah) sur ma personne. » Il continua : « Et qu'est-ce qui t'as poussé à agir de la sorte ? »
Je répondis : « Un hadith que nous a rapporté Ash-Sha3bî »
Il demanda : « Et que vous a-t'il rapporté ? »
Je récitai alors : « Il nous a rapporté d'après Buraydah ibn ul-Husayn que le prophèteﷺ, a dit : *« Point de Ruqyah, sauf contre le mauvais œil ou le venin »*
Sa3îd déclara alors : « Celui qui se limite à ce qu'il a entendu agit de la meilleure façon.
Cependant, Ibn 'Abbâs nous a informé que le prophète ﷺa dit :
« Les communautés furent présentées. Je vis un prophète accompagné d'une poignée de personnes, un autre accompagné d'un ou deux hommes, et un autre que personne n'accompagnait. C'est alors qu'une foule immense me fut présentée, et je crus qu'il s'agissait de ma communauté mais on me dit : « Ceci est Mûssâ et son peuple » Je promenai à nouveau mon regard quand je vis une autre foule immense. On me dit : Ceci est ta communauté. Soixante-dix milles de ses membres entreront au paradis sans jugement ni châtiment ».

Et le prophète ﷺse leva et rentra chez lui. Certains gens se mirent à discuter sur ces soixante-dix mille personnes. Certains dirent : « Ce sont peut-être les compagnons du prophète ». D'autres avancèrent : « Ce sont peut-être ceux qui sont nés dans l'islam et qui n'ont jamais rien associé à Allah. » Et d'autres propositions furent émises. C'est alors que le prophète sortit de chez lui et on l'informa du sujet de discussion. Il dit : « Ce sont ceux qui ne demandent pas qu'on leur fasse de Ruqyah, ni de cautérisation, qui ne consultent pas les augures et placent toute leur confiance en leur Seigneur. » 'Ukkâshah ibn Mihsan se leva et dit : « Invoque Allah pour que je fasse parti de ce groupe de personne. » Le prophète ﷺrépondit : *« Tu en fais parti ».* Un autre homme se leva et demanda la même chose. Le prophète ﷺlui dit :
« 'Ukkâshah t'a devancé. » » Rapporté par Al Boukhârî.

❁ CHAPITRE 3 :« Du fait de craindre le polythéisme »

Allah la Très Haut dit :

﴿ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغۡفِرُ أَن يُشۡرَكَ بِهِۦ وَيَغۡفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُۚ ﴾

النساء: ٤٨

«Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut » Sourate An Nissa – Les Femmes v.48

L'ami proche [d'Allah, Ibrahim] a dit :

﴿ وَٱجۡنُبۡنِي وَبَنِيَّ أَن نَّعۡبُدَ ٱلۡأَصۡنَامَ ٣٥ ﴾

إبراهيم: ٣٥

« Et préserve-moi ainsi que mes enfants de l'adoration des statues. » Sourate Ibhrahim v.35

On trouve dans un hadith que le prophète ﷺa dit :

«أَخْوَفَ مَا أَخَافُ عَلَيْكُمْ الْشِّرْكُ الْأَصْغَرُ ، فَسُئِلَ عَنْهُ. فَقَالَ: الْرِّيَاءُ »

« Ce que je crains le plus pour vous, c'est le polythéisme mineure. » Lorsqu'on le questionna à ce sujet, il répondit : « Il s'agit de l'ostentation » (Rapporté par Ahmed)

Ibn Mas3ud a dit : « Le prophète ﷺ a dit :

« مَنْ مَاتَ وَهْوَ يَدْعُو مِنْ دُونِ اللَّهِ نِدًّا دَخَلَ النَّارَ»

« Quiconque meurt en invoquant un égal à Allah entrera en enfer. »
(Rapporté par Al Boukhârî)

Muslim rapporte d'après Jâbirque Le prophète ﷺa dit :

«مَنْ لَقِيَ اللَّهَ وَهْوَ لا يُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا دَخَلَ الْجَنَّةَ ، وَمَنْ لَقِيَهُ يُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا دَخَلَ النَّارَ »

« Quiconque rencontre Allah sans ne Lui avoir rien associé entrera au paradis, et quiconque le rencontre en Lui ayant associé quoi que ce soit entrera en enfer. »

❁ CHAPITRE 4 :« Inviter les gens à attester qu'il n'y a de divinité si ce n'est Allah »

Allah le Très Haut dit :



يوسف: ١٠٨

« Dis : Voici ma voie, j'appel les gens vers Allah nous basant sur une preuve évidente (la science)… » Sourate Yûssuf v.108

Ibn 'Abbas rapporte que le prophète ﷺa dit à Mu3adh lorsqu'il l'envoya au Yémen : *« Tu vas te rendre chez un peuple faisant partie des gens du Livre. Fais donc en sorte que la première chose à laquelle tu les invites soit d'attester qu'il n'y a pas de divinité [en droit d'être adoré] si ce n'est Allah (dans une autre version : « ...soit qu'ils unifient Allah… »). S'ils t'obéissent à ce sujet, informe-les qu'Allah a rendu obligatoire l'accomplissement de cinq prières, de jour comme de nuit. S'ils t'obéissent à ce sujet, informe-les qu'Allah leur a rendu obligatoire le versement d'une aumône prélevée sur les plus riches d'entre eux et redistribuée aux pauvres. S'ils t'obéissent à ce sujet, ne touche pas à leur bien les plus précieux, et redoute l'invocation de l'opprimé car il n'y a pas de voile entre lui et Allah ».*

(Rapporté par Al Boukhârî et Muslim.)

Al Boukhârî et Muslim rapporte aussi d'après Sahl ibn Sa3d que le prophète ﷺa dit un jour [de bataille] de Khaybar : *« Demain, je remettrai l'étendard à un homme qui aime Allah et Son prophète, et que Allah et Son prophète aiment. C'est par cet homme qu'Allah nous donnera la victoire. »*

Les compagnons passèrent alors la nuit à discuter de celui d'entre eux à qui l'étendard sera remis. Le lendemain matin, ils se rendirent chez le prophèteﷺ, chacun d'entre eux, en espérant se voir confié l'étendard. [Le prophète]ﷺ dit alors : *« Où est 'Ali ibn Abî Talîb ? »* On lui répondit : « Il se plaint de douleurs aux yeux. » On envoya quelqu'un le chercher et on l'amena devant le prophète ﷺqui cracha sur ses yeux. Il invoqua Allah en sa faveur et il fut immédiatement guéri, comme si aucun mal ne l'avait jamais touché. Le prophète ﷺlui cinfia l'étendard et lui dit : *« Avance avec prudence jusqu'à atteindre leurs positions. Puis invite-les à embrasser l'islam et informe-les de ce qui leur incombe concernant le droit d'Allah le Très Haut, car je jure par Allah : si Allah guide par ton intermédiaire un seul homme, cela vaut mieux pour toi que de posséder des chameaux roux. »*

❁ Chapitre 5 :«L'explication du Tawhîd, et de l'attestation qu'il n'y a pas de divinité si ce n'est Allah»

Allah le Très Haut :

﴿ أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ يَدۡعُونَ يَبۡتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ ٱلۡوَسِيلَةَ أَيُّهُمۡ أَقۡرَبُ ﴾
الإسراء: ٥٧

«Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes] le moyen, à qui se rapprochera le plus de son Seigneur…» Sourate Al Isra – Le Voyage Nocturne v.57

Et Il dit :

﴿ وَإِذۡ قَالَ إِبۡرَٰهِيمُ لِأَبِيهِ وَقَوۡمِهِۦٓ إِنَّنِي بَرَآءٞ مِّمَّا تَعۡبُدُونَ ٢٦ إِلَّا ٱلَّذِي فَطَرَنِي فَإِنَّهُۥ سَيَهۡدِينِ ٢٧
﴾الزخرف: ٢٦ - ٢٧

« Et lorsqu'Ibrahîm dit à son père et à son peuple : « Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui Qui m'a créé… » Sourate Az-Zukhruf – L'Ornement v.26

Et Il dit aussi :

﴿ ٱتَّخَذُوٓاْ أَحۡبَارَهُمۡ وَرُهۡبَٰنَهُمۡ أَرۡبَابٗا مِّن دُونِ ٱللَّهِ ﴾
التوبة: ٣١

« Ils ont pris leur rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah, ainsi que le Christ fils de Marie… » Sourate At Tawhba – Le Repentir v.31

﴿ وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادٗا يُحِبُّونَهُمۡ كَحُبِّ ٱللَّهِۖ ﴾
البقرة: ١٦٥

« Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en l'aimant comme on aime Allah… » Sourate Al Baqarah – La Vache v.165

Dans le recueil de ahadiths authentiques, le prophète ﷺ a dit :

«مَنْقَالَ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَكَفَرَ بِمَا يُعْبَدُمِنْدُونِ اللَّهِ حَرُمَ مَالُهُ وَدَمُهُ وَحِسَابُهُ عَلَى اللَّهِ»

« Celui qui dit : « Il n'y a point de divinité [digne d'adoration] si ce n'est Allah, et renie tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, ses biens et son sang sont devenu sacrés, et c'est Allah de le juger. »

❁ Chapitre 6 :« Fait partie du polythéisme le fait de porter un anneau, un fil ou autre chose pour dissiper un malheur ou le repousser »

Allah le Très Haut a dit :

﴿ قُلْ أَفَرَءَيْتُم مَّا تَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ إِنْ أَرَادَنِىَ ٱللَّهُ بِضُرٍّ هَلْ هُنَّ كَـٰشِفَـٰتُ ضُرِّهِۦٓ ﴾

الزمر: ٣٨

« Dis : « Voyez-vous ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ; si Allah me voulait du mal, est-ce que [ces divinités] pourraient dissiper Son mal ? » Sourate Zoumar 38

«أَنَّ النَّبِيَّ صلى الله عليه وسلم رَأَى رَجُلاً فِي يَدِهِ حَلْقَةٌ مِنْ صُفْرٍ، فَقَالَ: مَا هَذِهِ؟. قَالَ: مِنَ الْوَاهِنَةِ.
فَقَالَ: انْزِعْهَا فَإِنَّهَا لاَ تَزِيدُكَ إِلاَّ وَهْنًا، فَإِنَّكَ لَوْ مُتَّ وَهِيَ عَلَيْكَ مَا أَفْلَحْتَ أَبَدًا»

'Imrân ibn Hussayn rapport que le prophète vit un homme portant au poignet un anneau de cuivre.
Il lui demanda :« *Qu'est-ce que cela ?* »
L'homme répondit : « *C'est contre la faiblesse.* »
Le prophèteﷺ lui dit alors : « *Débarrasse-t'en, car cela ne t'apportera que surplus de faiblesse. Et si tu meurs en portant cet anneau, tu ne connaîtras jamais la réussite. »(Rapporté par Ahmed)*

«مَنْ. تَعَلَّقَ تَمِيمَةً فَلا أَتَمَّ اللَّهُ لَهُ وَمَنْ تَعَلَّق وَدَعَةً فَلا. وَدَعَ اللَّهُ لَهُ »
وفي رواية :«مَنْ عَلَّقَتَمِيمَةًفَقَدْأَشْرَكَ»

L'mam Ahmed rapporte aussi d'après 'Uqbah ibn 'Amir qui attribue les paroles suivantes au prophète: « *Quiconque s'attache à une amulette, qu'Allah fasse en sorte que ses projets n'aboutissent pas. Et quiconque s'attache à un coquillage, qu'Allah ne le laisse pas gouter le repos.* »Dans une autre version du hadith il est dit :
« *Quiconque porte une amulette a commis un acte de polythéisme.* »

Ibn Abî Hâtim rapporte que Hudhayfa vit un homme porter au poignet un fil sensé le protéger contre la fièvre. Hudhayfa le lui retira et récita la parole d'Allah :

﴿ وَمَا يُؤْمِنُ أَكْثَرُهُم بِٱللَّهِ إِلَّا وَهُم مُّشْرِكُونَ ﴿١٠٦﴾ ﴾

يوسف: ١٠٦

« Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah, qu'en Lui donnant des associés. »

Sourate Yûssuf v.106

❁ Chapitre 7 :« Concernant les formules de conjuration (Ar-Ruqâ) et les amulettes (At-Tamâ3in) »

Dans le recueil de ahadiths authentiques, Abu Bashîr Al-Ansârî rapporte qu'il était aux côtés du prophète ﷺdurant un de ses voyages, lorsque ce dernier envoya une personne ordonner aux gens de couper tous les colliers ou les boyaux accrochés au cou des chameaux.

Ibn Mas3ud (radiyaLlâhu 3anhu) a dit : « J'ai entendu le prophèteﷺ dire :

« Les formules de conjuration (ArRuqâ), les amulettes (At-Tamâ3im) et At Tiwalah sont une forme de polythéisme »Rapporté par Ahmed et Abû Dawûd.

'Abdullah ibn 'Ukaym rapporte ces paroles qu'il attribue au prophèteﷺ:

« Quiconque s'attache à une chose, y sera voué et sera délaissé par Allah ».

Les amulettes : choses que l'on accroche au cou des enfants pour les protéger du mauvais œil. Cependant si l'élément accroché n'est autre que le Qur'an, les salafs l'ont toléré et d'autre l'ont classé parmi les interdit [...]

Ahmed rapporte que Ruwayfi3 a dit : « Le prophèteﷺ m'a dit :

« O Ruwayfi3, peut-être vivras-tu assez longtemps pour informe les gens que celui d'entre eux qui tresse sa barbe, ou accroche une corde en boyau contre le mauvais œil, sou se nettoie après un besoin à l'aide d'un crottin d'animal ou d'un os, qu'il sache que Mohammad le désavoue. »

Sa3id Ibn Jubayr a dit : *« Celui qui arrache l'amulette du cou d'une personne, c'est comme s'il avait libéré un esclave. » Rapporté par Waki3*

Waki3 rapporte aussi d'après Ibrahîm : *« Ils considéraient comme détestables les amulettes, qu'elles contiennent du Qur'an ou autre chose. »*

❁ Chapitre 8 : « Rechercher la bénédiction des arbres, des pierres et autres »

Allah le Très Haut dit :



النجم: ١٩ - ٢٠

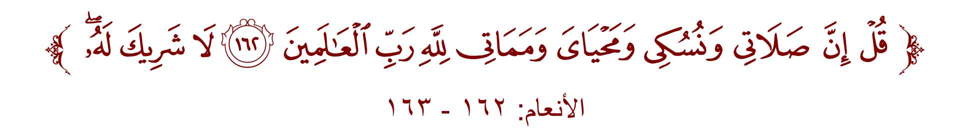
« Avez-vous vu [les divinités] Lât et 'Uzza mais aussi que Manât, cette troisième autre ? » Sourate An Najm v.19

Abû Wâqid Al-Laythî a dit : « Alors que nous venions de récemment de nous convertir à l'islam, nous sortîmes en expédition avec le prophèteﷺ pour la bataille de Hunayn. Les polythéistes avaient l'habitude de se recueillir au pied d'un jujubier aux branches duquel ils suspendaient (yanûtûna) leurs armes. Ils le surnommaient : Dhât Anwat. Apercevant un jujubier nous dîmes au prophèteﷺ:
« Ô prophète d'Allah ! Désigne-nous un arbre Dhât Anwat semblable au leur ».

Le prophète ﷺs'exclama :*« Allah est plus Grand ! L'histoire se répète ! Par Celui Qui détient mon âme entre Ses mains, vous venez de tenir les mêmes propos que ceux qu'ont tenus les enfants d'Israël à Mûssa :*
« Désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux. » Il dit : « Vous êtes certes des gens ignorants. » (Sourate Al A'raf v.138)
Vous suivez certes les voies de ceux qui vous ont précédés." (Rapporté par At-Tirmidhî qui l'a authentifié.)

❁ Chapitre 9 :« Concernant le sacrifice par égorgement pour autre qu'Allah »

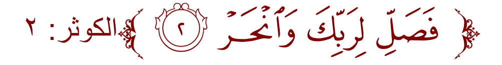
Allah le Très Haut dit :



الأنعام: ١٦٢ - ١٦٣

« Dis : En vérité, ma prière, mes actes de sacrifice, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers. A Lui nul associé ! » Sourate Les Bestiaux v.162

Et Il dit :



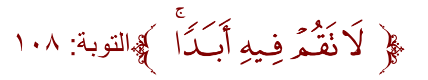
« Accomplis la prière pour ton Seigneur et sacrifie.» Sourate Al Kawthar v.2

'Ali a dit :*« Le prophète ﷺm'a informé de quatre paroles : Qu'Allah maudisse celui qui égorge une bête pour un autre que Lui, qu'Allah maudisse celui qui maudit ses parents, qu'Allah maudisse celui qui intercède en faveur d'un criminel, qu'Allah maudisse celui qui change les délimitations de la terre. » (Rapporté par Muslim)*

D'après Târiq ibn Shihâb, le prophèteﷺ a dit : *« Un homme est entré au paradis à cause d'une mouche, et un autre est entré en enfer pour la même raison. »*
Les compagnonsdemandèrent :*« Comment cela se peut-il, Ô prophète d'Allah ? ».*
Il répondit : *« Deux hommes cheminant rencontrèrent sur leur route un peuple qui avait une idole. Ce peuple ne permettait à personne de continuer son chemin sans offrir de sacrifice à l'idole. Ils dirent à un de ces deux hommes : « Sacrifie quelque chose ». Il répondit : « Je ne possède rien que je puisse sacrifier ». Ils lui dirent : « Sacrifie ne serait-ce qu'une mouche ». Il s'exécuta et on lui laissa le passage. Il entra alors en enfer. Ils dirent à son compagnon : « Sacrifie quelque chose ». Il répondit : « Jamais je ne sacrifierai une chose pour autre qu'Allah. D'un coup d'épée, il fut tué et entra au paradis ». (Rapporté par Ahmed)*

❃ Chapitre 10 :« On ne sacrifie pas pour Allah en un endroit où on sacrifie un autre que Lui »

Allah a dit :



" Ne te tiens jamais dans (cette mosquée) ... " (sourate Le Repentir, v. 108)

Thâbit Ibn Ad-Dhahhâk a dit **:** " un homme avait fait le serment pieux de sacrifier une chamelle à un endroit nommé Buwânah. Il questionna le Prophète qui lui dit : *" S'y trouvait-il une idole adorée dans la période antéislamique ? "* On lui répondit : " Non. " Le Prophète ﷺcontinua : *" Y célébrait-on une fête ('Id) polythéiste ? "*La réponse fut la même. Le Prophète ﷺdit alors :*" Respecte ton serment, car on ne doit pas respecter un*

serment pour désobéir à Allah, ou concernant des biens que l'on ne possède pas. " " (rapporté par Abou Dawoud)

❁ Chapitre 11 :« Le vœu pour un autre qu'Allah fait parti du polythéisme »

Allah a dit :

﴿ يُوفُونَ بِالنَّذْرِ ﴾الإنسان: ٧

" Ils accomplissent leurs voeux... "(sourate L'Homme, v. 7)

Et Il a dit :

﴿ وَمَآ أَنفَقْتُم مِّن نَّفَقَةٍ أَوْ نَذَرْتُم مِّن نَّذْرٍ فَإِنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُهُۥ ﴾البقرة: ٢٧٠

" Quelles que soient les dépenses que vous avez faites, ou le voeu que vous avez voué, Allah le sait. " (sourate La Vache, v. 270)

'Aïcha (رضي الله عنها) rapporte que le Prophèteﷺ a dit :

" Quiconque fait le voeu d'obéir à Allah, qu'il Lui obéisse. Et quiconque fait le voeu de Lui désobéir, qu'il ne le fasse pas. " (rapporté par Al Boukhari)

❁ Chapitre 12 :« Rechercher la protection d'un autre qu'Allah fait partie du polythéisme »

Allah a dit :

﴿ وَأَنَّهُۥ كَانَ رِجَالٌ مِّنَ ٱلْإِنسِ يَعُوذُونَ بِرِجَالٍ مِّنَ ٱلْجِنِّ فَزَادُوهُمْ رَهَقًا ﴿٦﴾ ﴾الجن: ٦

« Or, il y avait parmi les humains, des mâles qui cherchaient protection auprès des mâlesparmi les djinns mais cela ne fit qu'accroître leur détresse. » (sourate Al Jinn, v. 6)

Khawlah Bint Hakîm (رضي الله عنها), a dit : « J'ai entendu le Prophèteﷺ dire :

« Quiconque fait une halte à un endroit, et dit : « Je cherche protection aurpès des paroles parfaites d'Allah contre le mal qu'Il a créé », aucun mal ne le touchera jusqu'à ce qu'il quitte cet endroit. »» (rapporté par Mouslim)

❁ Chapitre 13 :« Rechercher le secours ou invoquer un autre qu'Allah est une forme de polythéisme »

Allah a dit :

﴿ وَلَا تَدۡعُ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَنفَعُكَ وَلَا يَضُرُّكَۖ فَإِن فَعَلۡتَ فَإِنَّكَ إِذٗا مِّنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ١٠٦ وَإِن يَمۡسَسۡكَ ٱللَّهُ بِضُرّٖ
فَلَا كَاشِفَ لَهُۥٓ إِلَّا هُوَۖ ﴾ يونس: ١٠٦ - ١٠٧

« Et n'invoque pas, en dehors d'Allah, ce qui ne peut te profiter ni te nuire. Et si tu le fais, tu seras alors du nombre des injustes. Et si Allah fait qu'un mal te touche, nul ne peut l'écarter en dehors de Lui… » (sourate Younous, v. 106 107)

Et Il dit :

﴿ فَٱبۡتَغُواْ عِندَ ٱللَّهِ ٱلرِّزۡقَ وَٱعۡبُدُوهُ ﴾ العنكبوت: ١٧

« Recherchez auprès d'Allah votre subsistance. Adorez-Le. » (sourate Al 'Ankabout, v. 17)

﴿ وَمَنۡ أَضَلُّ مِمَّن يَدۡعُواْ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَن لَّا يَسۡتَجِيبُ لَهُۥٓ إِلَىٰ يَوۡمِ ٱلۡقِيَٰمَةِ ﴾ الأحقاف: ٥

« Et qui est plus égaré que celui qui invoque en dehors d'Allah, celui qui ne saura lui répondre jusqu'au Jour de la Résurrection ? » (sourate Al Ahqâf, v. 5)

﴿ أَمَّن يُجِيبُ ٱلۡمُضۡطَرَّ إِذَا دَعَاهُ وَيَكۡشِفُ ٱلسُّوٓءَ ﴾ النمل: ٦٢

« N'est-ce pas Lui qui répond à l'angoissé quand il L'invoque, et qui enlève le mal ? » (sourate An-Naml, v. 62)

At-Tabarânî rapporte selon sa chaîne de rapporteurs :

« Il y avait un hypocrite du temps du Prophète qui causait du tort aux croyants. Certains d'entre eux dirent : « Allons donc demander secours au Prophète contre cet hypocrite. » Le Prophète dit alors :

« Ce n'est pas à moi que l'on demande secours. C'est à Allah. » »

❁ Chapitre 14 :A propos de la parole d'Allah le Très Haut :

﴿ أَيُشْرِكُونَ مَا لَا يَخْلُقُ شَيْئًا وَهُمْ يُخْلَقُونَ ﴿١٩١﴾ وَلَا يَسْتَطِيعُونَ لَهُمْ نَصْرًا ﴾الأعراف: ١٩١ - ١٩٢

« Est-ce qu'ils assignent comme associés ce qui ne crée rien et qui eux-mêmes sont créés, et qui ne peuvent ni les secourir [ni se secourir eux-mêmes] »

Allah a dit :

﴿ وَالَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِهِ مَا يَمْلِكُونَ مِن قِطْمِيرٍ ﴿١٣﴾ إِن تَدْعُوهُمْ لَا يَسْمَعُوا دُعَاءَكُمْ وَلَوْ سَمِعُوا مَا اسْتَجَابُوا لَكُمْ وَيَوْمَ الْقِيَامَةِ يَكْفُرُونَ بِشِرْكِكُمْ وَلَا يُنَبِّئُكَ مِثْلُ خَبِيرٍ ﴿١٤﴾ ﴾فاطر: ١٣ - ١٤

« tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d'un noyau de datte. » (sourate Fâtir, v. 13)

Anas dit :« Le jour de la Bataille de Ouhoud, le Prophèteﷺ fut blessé à la tête et une de ses incisives cassée. Il dit alors :*« Comment un peuple blessant au crâne son Prophète peut-il réussir ? »* Allah révéla alors :*« Tu n'as (Mouhammaed) aucune part dans l'ordre (divin). » (sourate Ali 'Imran, v. 128)* »(rapporté par Al Boukhari)

Ibn 'Oumar, rapporte qu'il a entendu le Prophète ﷺdire après s'être relevé de l'inclinaison dans la dernière unité de la prière du matin :
*« Ô Allah ! Maudis untel et untel ! »*Après avoir dit : *« Qu'Allah entende celui qui Le loue. Seigneur à Toi les louanges. »*
Allah révéla alors :
« Tu n'as (Mouhammaed) aucune part dans l'ordre (divin). » (sourate Ali 'Imran, v. 128) »
(rapporté par Al Boukhari)

Dans une autre version, il est rapporté que le Prophèteﷺ invoquait Allah contre Safwân ibn Oumayyah, Souhayl ibn 'Amr et Al Harith ibn Hichâm.

Abou Hourayra, a dit :« Lorsque le verset*« **Et avertis les gens (de ta famille) qui te sont les plus proches** » (sourate Les Poètes, v. 214)*fut révélé au Prophèteﷺ, celui-ci se leva et dit :*« Ô peuple de Qouraych ! Rachetez donc vos âmes, car je ne vous serai d'aucun secours auprès d'Allah ! Ô 'Abbas ibn 'Abdil-Mouttalib, je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah ! Ô Safiya, tante du Prophète, je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah !*

Ô Fâtima, fille de Mouhammed, demande ce que tu veux parmi mes richesses, mais je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah. » » (rapporté par Al Boukhari)

❀ **Chapitre 15 :A propos de la parole d'Allah le Très Haut :**

﴿ حَتَّىٰٓ إِذَا فُزِّعَ عَن قُلُوبِهِمۡ قَالُواْ مَاذَا قَالَ رَبُّكُمۡۖ قَالُواْ ٱلۡحَقَّۖ وَهُوَ ٱلۡعَلِيُّ ٱلۡكَبِيرُ ٢٣ ﴾ سبأ: ٢٣

« Quand ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs, ils diront : « Qu'a dit votre Seigneur ? » Ils répondront : « La Vérité ; C'est Lui le Sublime, le Grand ». »

Abou Hourayra, rapporte que le Prophète ﷺ a dit *: « Lorsqu'Allah décrète un ordre au ciel, les anges battent des ailes par soumission à Sa parole. Ils sont alors effrayés par [le son de cette parole] comparable au choc d'une chaîne de métal sur un rocher.*

﴿ حَتَّىٰٓ إِذَا فُزِّعَ عَن قُلُوبِهِمۡ قَالُواْ مَاذَا قَالَ رَبُّكُمۡۖ قَالُواْ ٱلۡحَقَّۖ وَهُوَ ٱلۡعَلِيُّ ٱلۡكَبِيرُ ٢٣ ﴾ سبأ: ٢٣

« Quand ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs, ils diront : « Qu'a dit votre Seigneur ? » Ils répondront : « La Vérité ; C'est Lui le Sublime, le Grand ». »
(sourate Saba, v.23)

Cette parole est entendue par un [jinn] qui prête discrètement l'oreille. Or, ces espions sont juchés les uns sur les autres – Sufyan illustra cela en écartant les doigts de sa main inclinée – et celui qui a entendu la parole la transmet à ceux qui sont au dessous de lui, et ainsi de suite de proche en proche, jusqu'à ce qu'elle atteigne le sorcier ou le devin. Mais il est possible que cet espion soit touché par un météorite avant de transmettre la parole, comme il se peut qu'il la transmette avant l'être atteint. [Le sorcier ou le devin] rajoute alors cent mensonges à cette information, et les gens de dire : « Ne nous a-t-il pas dit telle et telle chose tel et tel jour ? » Mais il sera considéré véridique en raison de cette parole qui a été entendue des cieux. »
(rapporté par Al Boukhari)

An-Nawwâs Ibn Sam'an, a dit :« Le Prophète ﷺ a dit :
« Lorsqu'Allah le Très Haut désire révéler quelque chose, Il énonce la révélation et les cieux en tremblent – à moins qu'il ait dit : ou s'ébranlent fortement – par crainte d'Allah. Lorsque les occupants des cieux entendent cela, ils sont foudroyés et tombent en prosternation devant Allah. Le premier à relever la tête est Jibrîl ('alayhi salam) à qui Allah révèle ce qu'Il veut. Puis les anges de chaque ciel, voyant Jibrîl passer près d'eux lui demandent : « Qu'a dit notre

Seigneur Ô Jibrîl ? » Il répond alors : « Il a dit la vérité, c'est Lui le Sublime, le Grand. » Et tous les anges de répéter les mêmes propos que Jibrîl. Ce dernier transmet alors la révélation là où Allah lui a ordonné de le faire. » » (rapporté par Abi 'Asim et Abou Dawoud)

❁ Chapitre 16 :« De l'intercession »

Allah dit :

﴿ وَأَنذِرۡ بِهِ ٱلَّذِينَ يَخَافُونَ أَن يُحۡشَرُوٓاْ إِلَىٰ رَبِّهِمۡ لَيۡسَ لَهُم مِّن دُونِهِۦ وَلِيّٞ وَلَا شَفِيعٞ ﴾الأنعام: ٥١

« Et avertis par ceci (le Coran), ceux qui craignent d'être rassemblés devant leur Seigneur, qu'ils n'auront hors d'Allah ni allié ni intercesseur. » (sourate Al An'am, v. 51)

Et Il dit :

﴿ قُل لِّلَّهِ ٱلشَّفَٰعَةُ جَمِيعٗاۖ ﴾الزمر: ٤٤

« Dis: « L'intercession toute entière appartient à Allah. » » (sourate Az-Zoumar, v. 44)

Et Il dit aussi :

﴿ مَن ذَا ٱلَّذِي يَشۡفَعُ عِندَهُۥٓ إِلَّا بِإِذۡنِهِۦۚ ﴾البقرة: ٢٥٥

« Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? » (souarte Al Baqara, v. 255)

Et Il dit encore :

﴿ وَكَم مِّن مَّلَكٖ فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ لَا تُغۡنِي شَفَٰعَتُهُمۡ شَيۡـًٔا إِلَّا مِنۢ بَعۡدِ أَن يَأۡذَنَ ٱللَّهُ لِمَن يَشَآءُ وَيَرۡضَىٰٓ ٢٦ ﴾
النجم: ٢٦

« Et que d'anges dans les cieux dont l'intercession ne sert à rien, sinon après qu'Allah l'aura permis, en faveur de qui Il veut et qu'Il agrée. » (sourateAn-Najm, v. 26)

Et Il dit :

﴿ قُلِ ٱدۡعُواْ ٱلَّذِينَ زَعَمۡتُم مِّن دُونِ ٱللَّهِ لَا يَمۡلِكُونَ مِثۡقَالَ ذَرَّةٖ فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِي ٱلۡأَرۡضِ ﴾
سبأ: ٢٢

« Dis : « Invoquez ceux qu'en dehors d'Allah vous prétendez [être des divinités]. Ils ne possèdent même pas le poids d'un atome, ni dans les cieux ni sur la terre. Ils n'ont jamais été associés à leur création et Il n'a personne parmi eux pour Le soutenir. » L'intercession auprès de Lui ne profite qu'à celui en faveur duquel Il la permet. » (sourate Saba, v. 22, 23)

Abou-l'Abbas [Ibn Taymiyya] a dit :« Allah nie tout ce à quoi s'attachent les polythéistes en dehors de Lui. Il nie le fait qu'ils aient une quelconque possession ou une part [du royaume d'Allah], ou qu'ils soient des assistants d'Allah. Il ne reste donc plus que l'intercession. A ce sujet, Allah a clarifié qu'elle ne pouvait être bénéfique que pour ceux à qui le Seigneur en avait accordé la permission, comme Il l'a dit :

« Et Ils n'intercèdent qu'en faveur de ceux qu'Il a agréés. » (sourate Al Anbiya, v. 28)

Dès lors, cette intercession que prétendent posséder les polythéistes sera inexistante le jour de la Résurrection, comme l'a affirmé le Coran.

En outre, le Prophète nous a informé que [le jour de la Résurrection],*« il viendra, se prosternera devant son Seigneur, et Le louera. »*Il ne commencera donc pas par l'intercession. Il lui sera dit :*« Relève ta tête. Parle, tu seras écouté. Demande, et ta requête sera satisfaite. Intercède, et ton intercession sera acceptée. »*[2]

D'autre part, Abou Hourayra demanda un jour [au Prophète] : « Qui parmi les gens tirera le plus avantageusement profit de ton intercession ? » Il répondit :

« Toute personne qui dit : « Il n'y a pas de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah, sincèrement et du plus profond de son cœur. » » (rapporté par Al Boukhari)

Cette intercession sera donc réservée aux gens sincères par la permission d'Allah, et ne concernera pas les polythéistes.La réalité [de cette intercession] se manifeste par le fait que c'est Allah qui fait grâce aux gens sincères, et leur pardonne par l'entremise de l'invocation de celui dont l'intercession a été autorisée, afin qu'Allah l'honore et lui permette d'atteindre le statut élogieux (Al Maqâm oul-Mahmûd). Par conséquent, l'intercession niée par le Coran est celle comportant une part de polythéisme. C'est pourquoi Allah a affirmé la réalité de l'intercession avec Sa permission en différents endroits. De plus, le Prophète a clarifié qu'elle sera exclusivement réservée au gens du Tawhid et de la sincérité. » Fin de citation.

[2]c'est une partie d'un long hadith de l'intercession rapporté par Al Boukhari et Mouslim.

⎈ Chapitre 17 : A propos de la parole d'Allah le Très Haut :

﴿ إِنَّكَ لَا تَهْدِي مَنْ أَحْبَبْتَ ﴾القصص: ٥٦

« Tu (Mohamed) ne guides pas celui que tu aimes… »

Ibn Al Mousayyab rapporte d'après son père : « Lorsque les jours d'Abou Talib touchèrent à leur fin, le Prophèteﷺ se rendit chez lui et y trouva 'Abdoullah Ibn Abî Oumayyah et Abou Jahl. Le Prophèteﷺ dit [à son oncle] :

« Ô mon oncle, dis : « Il 'y a pas de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah. »

Cette parole me permettra de prendre ta défense auprès d'Allah. » ['Abdoullah ibn Abi Oumayyah et Abou Jahl] lui dirent alors : « Délaisserais-tu la religion de 'Abdoul-Mouttalib ? » Le Prophèteﷺ réitéra alors sa requête, et les deux acolytes en firent autant. La dernière phrase qu'Abou Talib prononça fut : « Il suit la religion de 'Abdoul-Mouttalib. » Il refusa donc de dire « Il 'y a pas de divinité [en droit d'être adorée] si ce n'est Allah. » Le Prophète dit alors :

« Je ne cesserait de demander à Allah de te pardonner tant qu'Il ne me l'aura pas interdit. »

Allah révéla à ce sujet :

﴿ مَا كَانَ لِلنَّبِيِّ وَالَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَن يَسْتَغْفِرُوا۟ لِلْمُشْرِكِينَ ﴾التوبة: ١١٣

« Il n'appartient pas au Prophète et aux croyants d'implorer le pardon en faveur des associateurs… » (sourate At-Tawba, v. 113)

Il révéla aussi concernant Abou Talib :

﴿ إِنَّكَ لَا تَهْدِي مَنْ أَحْبَبْتَ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ يَهْدِي مَن يَشَآءُ ﴾القصص: ٥٦

« Tu (Mohamed) ne guides pas celui que tu aimes, mais c'est Allah qui guide qui Il veut. » (sourate Le récit, v. 56)

(rapporté par Al Boukhari et Mouslim)

❁ Chapitre 18 :La cause de la mécréance et du délaissement de la religion par les êtres humains et l'exagération (Ghulûw) au sujet des gens pieux.

Allah dit :

﴿يَٰٓأَهۡلَ ٱلۡكِتَٰبِ لَا تَغۡلُواْ فِي دِينِكُمۡ﴾ النساء: ١٧١

« Ô gens du Livres (chrétiens et juifs), n'exagérez pas dans votre religion. »
(sourate An-Nissa, v. 171)

Ibn 'Abbas, a dit au sujet de la parole d'Allah:

﴿وَقَالُواْ لَا تَذَرُنَّ ءَالِهَتَكُمۡ وَلَا تَذَرُنَّ وَدّٗا وَلَا سُوَاعٗا وَلَا يَغُوثَ وَيَعُوقَ وَنَسۡرٗا ٢٣﴾ نوح: ٢٣

« Et ils ont dit : « N'abandonnez jamais vos divinités et n'abandonnez jamais Wadd, Suwâ'a, Yaghûth, Ya'uq et Nasr » » (sourate Nouh, v. 23)

« Il s'agit de noms d'hommes pieux appartenant au peuple de Noé. Après leur décès, Satan inspira à leur peuple : « Erigez donc des édifices sur les lieux qu'ils avaient l'habitude de fréquenter et donnez à ces édifices les noms de ces personnes. » Les gens s'exécutèrent sans pour autant adorer ces édifices. C'est lorsque cette génération disparut et que la science fut oubliée, qu'ils furent adorés. » (rapporté par Al Boukhari)

Ibn oul-Qayyim a dit :« Plusieurs Prédécesseurs (salafs) ont dit que lorsque ces hommes pieux moururent, les gens se recueillirent sur leur tombe. Ils façonnèrent ensuite des statues à leur image. Beaucoup plus tard, elles furent adorées. »

'Oumar rapporte que le Prophèteﷺ a dit:

« Ne me couvrez pas exagérément d'éloges comme ce fut le cas des chrétiens concernant 'Issa Ibn Maryam. Je ne suis qu'un serviteur. Dites par conséquent : « Serviteur et Messager d'Allah. » » (rapporté par Al Boukhari et Mouslim)

'Oumar dit aussi : « Le Prophèteﷺ a dit :

« Méfiez-vous de l'exagération, car c'est ce qui a causé la perte des générations qui vous ont précédés. » » (rapporté par Ahmed et An-Nassa-i)

Ibn Mas'oud rapporte que le Prophèteﷺ a dit à trois reprises :

« Malheur aux exagérateurs. » (rapporté par Mouslim)

Chapitre 19 :Concernant la sévère menace pesant sur qui adore Allah prés de la tombe d'un homme pieux.Que dire donc du fait de l'adorer?!

Dans le recueil de hadiths authentiques, Aicha (رضي الله عنها) rapporte qu'Oum Salama (رضي الله عنها) mentionna au Prophète une église qu'elle vit en terre d'Abyssinie et dans laquelle elle remarqua la présence d'images. Le Prophète dit alors :
« Ce sont ces gens-là qui - lorsqu'un homme ou un serviteur pieux meurt parmi eux - construisent un lieu de prière (Masjid) autour de sa tombe, et y façonnent ces images. Ce sont eux les pires créatures auprès d'Allah. »
Ces gens ont donc réuni deux calamités : la calamité des tombes et celles des images.

Al Bukhari et Muslim rapportent aussi que Aicha (رضي الله عنها) a dit :« Durant la maladie [précédant sa mort], le Prophète avait l'habitude de placer un de ses vêtements sur son visage, puis lorsque celui-ci le gêner au point de l'étouffer, il l'ôtait et disait : *« Que la malédiction d'Allah soit sur les juifs et les chrétiens, car ils ont pris les tombes de leurs prophètes comme lieux de prière »,*afin de mettre en garde contre le fait de se comporter de la sorte. Si ce n'avait été cette recommandation, sa tombe aurait été creusée, à l'extérieur de sa demeure, mais l'on craignit qu'elle ne soit adoptée comme lieu de prière. »

L'imam Muslim rapporte que Jundub Ibn Abdillah a dit :« Cinq jours avant qu'il ne s'éteigne, j'ai entendu le Prophète dire :*« Je m'en remets à Allah et affirme n'avoir parmi vous aucun ami proche .En effet, Allah m'a choisi comme ami proche, comme Il l'a fait pour Ibrahim. Et si je devais choisir un ami proche dans ma communauté, j'aurai choisi Abu Bakr. Les peuples qui vous ont précédés prenaient les tombes de leurs prophètes comme lieux de prières. Ne prenez donc pas les tombes comme lieux de prière car je vous l'interdis ». »*

Le Prophèteﷺ a interdit ces actes à la fin de sa vie, puis a maudit - dans l'agonie - les personnes agissant de la sorte. Or, prier auprès des tombes fait partie de ces actes, même si aucune mosquée n'y est construite. C'est d'ailleurs le sens des propose de Aicha (رضي الله عنها) :« *...mais l'on craignit qu'elle ne soit adoptée comme lieu de prière.* » En effet les Compagnons (رضي الله عنهم) n'avaient pas l'intention de bâtir une mosquée autour de sa tombe. Mais tout lieu où l'on projette volontairement de prier est considéré comme lieu de prière (Masjid), comme l'a dit le Prophèteﷺ:

« La terre toute entière m'a été rendu lieu de prière et moyen de purification. »

Ahmad rapporte avec une bonne chaîne de rapporteurs d'après Ibn Mas'oud qui attribue cette parole au Prophèteﷺ:*« Ceux que l'Heure atteindra de leur vivant, et ceux qui prennent les tombes comme lieux de prières font parti des pires individus. » (Rapporté par Abu Hatim)*

❁ Chapitre 20 :« L'exagération à l'égard des tombes des pieux transforme ces dernières en monuments [adorés] (Awthân) en dehors d'Allah »

[L'imam] Malik a rapporté dans son Muwatta' que le Prophèteﷺ a dit :
« O Allah ! Fais que ma tombe ne soit pas un monument que l'on adore. La colère d'Allah s'est accrue contre ceux qui ont pris les tombes de leurs prophètes comme lieux de prière. »

Ibn Jarir rapporte selon sa propre chaîne de rapporteurs, d'après Sufyân, d'après Mansûr, d'après Mujâhid [qu'il a dit concernant la parole d'Allah] :



« Avez vous vu [les divinités] Lat et 'Uzza ? » (Sourat L'étoile, v.19)

« [Al Lât était un homme] qui broyait du Suwayq[3] aux pèlerins. Lorsqu'il mourut, les gens se recueillirent sur sa tombe. »Abul-Jawzâ rapporte aussi d'Ibn 'Abbas que [Al Lât était un homme] qui broyait du Suwayq aux pèlerins.

Ibn 'Abbas a dit :
« Le Prophète a maudit les femmes qui visitent les tombes, ainsi que ceux qui prennent ces dernières comme lieux de prière et les ornent de lampes. » (Rapporté par les auteurs des Sunan)

[3] Aliment préparé partir d'orge grillé, broyé, puis mélangé à de la pâte de dattes.

Chapitre 21 :« La protection du Tawhîd par le Prophète [l'effort qu'il a fourni pour] barrer toutes les voies menant au polythéisme »

Allah le Trés Haut dit :

﴿ لَقَدْ جَآءَكُمْ رَسُولٌ مِّنْ أَنفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا عَنِتُّمْ ﴾التوبة: ١٢٨

« Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous... » (Sourate At-Tawba, v. 128)

Abu Houreyra a dit : « Le Prophèteﷺ a dit :
« Ne faites pas de vos demeures des tombes, et ne faites pas de ma tombe un lieu de pèlerinage ('Id). Invoquez les bénédictions divines pour moi, car vos invocations me parviennent où que vous soyez. » » (Rapporté par Abû Dâwûd avec une bonne chaîne dont les rapporteurs sont dignes de confiance.

'Ali Ibn Al Hussayn vit un homme s'introduire dans une brèche proche de la tombe du Prophète pour y invoquer [Allah]. Il le lui interdit alors en lui disant :
« Veux-tu que je t'informe d'un hadith que j'ai entendu de mon père, d'après mon grand père : « Le Prophète a dit :
« Ne prenez pas ma tombe comme lieu de pèlerinage ('Id), et ne faites pas de vos demeures des tombes, et invoquez les bénédictions divines pour moi, car vos invocations me parviennent ou que vous soyez. » » (Rapporté dans Al Mukhtârah)

Chapitre 22 :« Certains membres de cette communauté adoreront les monuments (Awthân) »

Allah Le très Haut dit :

﴿ أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ نَصِيبًا مِّنَ ٱلْكِتَٰبِ يُؤْمِنُونَ بِٱلْجِبْتِ وَٱلطَّٰغُوتِ ﴾النساء: ٥١

« N'as-tu pas vu ceux-là, à qui une partie du Livre a été donnée, avoir foi à la magie (Jibt) et au Tâghout. » (Sourate An-Nissa, v.51, 52)

Et Il dit :

﴿ قُلْ هَلْ أُنَبِّئُكُم بِشَرٍّ مِّن ذَٰلِكَ مَثُوبَةً عِندَ اللَّهِ ۚ مَن لَّعَنَهُ اللَّهُ وَغَضِبَ عَلَيْهِ وَجَعَلَ مِنْهُمُ الْقِرَدَةَ وَالْخَنَازِيرَ وَعَبَدَ الطَّاغُوتَ ۚ ﴾ المائدة: ٦٠

« Puis-je vous informer de ce qu'il y a de pire, en fait de rétribution auprès d'Allah ? Celui qu'Allah a maudit, celui qui a encouru Sa colère, et ceux dont Il a fait des singes, des porcs, et de même, celui qui a adoré le Tâghout. » (Sourate Al Ma-idah, v. 60)

Il dit aussi :

﴿ قَالَ الَّذِينَ غَلَبُوا عَلَىٰ أَمْرِهِمْ لَنَتَّخِذَنَّ عَلَيْهِم مَّسْجِدًا ﴿٢١﴾ ﴾ الكهف: ٢١

« Mais ceux qui l'emportèrent [dans la discussion] dirent : « Elevons sur eux un sanctuaire. » » (Sourate Al Kahf, v. 21)

Abu Sa'id rapporte que le Prophèteﷺ a dit *: « Vous suivrez certes à la trace les voies de ceux qui vous ont précédés, au point où même s'ils s'introduisent dans le trou d'un lézard, vous ferez de même. »*Les Compagnons demandèrent : *« O Prophète d'Allah, sont-ce les juifs et les chrétiens à qui tu fais allusion ? »*Le Prophèteﷺ répondit :*« A qui d'autres ? » (Rapporté par Al Bukhari et Muslim)*

Muslim rapporte d'après Thawbân que le Prophèteﷺ a dit :

« Allah a mis la terre sous mes yeux et j'en ai vu l'orient et l'occident. Le royaume terrestre de ma communauté s'étendra aussi loin que ce qui m'a été dévoilé. En outre, deux trésors m'ont été octroyés : le rouge et le blanc. J'ai aussi demandé à mon Seigneur de ne pas anéantir la totalité de ma communauté par une calamité, et de ne pas la laisser se faire agresser par des ennemis - qui la domineraient et auraient l'avantage sur elle - autres que ses propres membres. Et mon Seigneur m'a répondu : « O Mohammed, lorsque Je décrète une chose, elle est inévitable. J'ai donc accordé à ta communauté de ne jamais l'anéantir dans sa totalité par une calamité, et de ne permettre à aucun de ses ennemis même s'ils se rassemblaient tous, de la dominer et d'avoir l'avantage sur elle en l'agressant - autres que ses propres membres, qui s'entretueront et se réduiront les uns les autres à l'esclavage. » »

Al Barqânî a rapporté ce hadith dans son recueil authentique en ajoutant :

« Mais ce que je crains le plus pour ma communauté ce sont les meneurs prônant l'égarement. Si le feu de la guerre s'allume dans la communauté, il ne s'éteindra qu'au jour de la Résurrection. Et ce dernier n'arrivera qu'après qu'un des groupes de ma communauté aura rejoint les polythéistes, et que d'autres adoreront les monuments. Il apparaîtra en outre trente menteurs dans ma communauté, chacun d'entre eux prétendant être prophète. Or, je suis le sceau des prophètes et il n'y a pas de prophète après moi. Cependant, il ne cessera d'exister une partie de ma communauté victorieuse dans la vérité. Ceux qui les trahissent ou s'opposent à eux ne leur causeront aucun préjudice, jusqu'à ce que l'ordre d'Allah arrive. »

(Rapporté par Abou Dawoud, Ibn Majah et At-Tirmidhi)

❁ Chapitre 23 : « De la sorcellerie »

Allah Le Très Haut dit :

﴿ وَلَقَدْ عَلِمُوا۟ لَمَنِ ٱشْتَرَىٰهُ مَا لَهُۥ فِى ٱلْءَاخِرَةِ مِنْ خَلَٰقٍ ﴾البقرة: ١٠٢

« Et ils savent, très certainement, que celui qui acquiert [ce pouvoir] n'aura aucune part dans l'au-delà. » (Sourate Al Baqara, v. 102)

Et Il dit :

﴿ يُؤْمِنُونَ بِٱلْجِبْتِ وَٱلطَّٰغُوتِ ﴾النساء: ٥١

« ...ajouter foi à la magie (Jibt) et au Tâghout... » (Sourate An-Nissa, v.51)

'Umar a dit :« Al Jibt, c'est la magie et le Tâghout, c'est Satan. »

Jâbir a dit:« At tawaghit (pluriel de taghout) sont les devins chez qui Satan descendait. Dans chaque contrée s'en trouvait un. »

Abou Hureyra rapporte que le Prophèteﷺ a dit:*« Eloignez-vous des sept péchés capitaux. »*Les compagnons demandèrent :« O Prophète d'Allah ! Quels sont ils ? »

Il répondit :« *Le polythéisme, la sorcellerie, tuer injustement une âme rendue sacrée par Allah, prendre le fruit de l'usure, spolier les biens de l'orphelin, fuir le jour de la bataille et accuser faussement les femmes chastes, innocentes et croyantes.* »
(Rapporté par Al Bouhkhari et Mouslim)
Jundub rapporte ces propos attribué au Prophèteﷺ: « *La peine du sorcier consiste à le frapper d'un coup d'épée.* » (Rapporté par at Tirmidhi qui fait ce commentaire :
« L'avis le plus correct est que ce hadith est Mawqûf (c'est à dire qu'il s'agit des propos des compagnons et non du prophète) ».)

Al Bukhari rapporte dans son recueil de hadiths authentiques que Bâjalah Ibn 'Abadah a dit :« 'Umar a donné l'ordre suivant : « Tuez tout sorcier et sorcière. » Nous tuâmes alors trois sorcières. »

On rapporte de manière authentique que Hafsa (رضي الله عنها) a ordonné que l'on tue une de ses servantes qui lui avait jeté un sort. Elle fût donc exécutée. Le même récit authentique a été rapporté concernant Jundub (Rapporté par Malik).
Ahmad a dit :« Ceci a été rapporté de manière authentique d'après trois compagnons du Prophète. »

❁ Chapitre 24 :« Des détails apportés sur certains types de sorcellerie »

Ahmad a dit : « Mohammed Ibn Ja'afar nous a conté,que 'Awf leur a conté d'après Hiyyân Ibn Al 'Ala qui a dit : « Qatan ibn Qabîsah nous a conté d'après son père qui a entendu le Prophète ﷺdire :« *Al 'Iyâfah, At Tarq et At Tiyarah sont des manifestations du Jibt* ».'Awf a dit :« Al Iyâfah consiste à effrayer les oiseaux et At Tarq correspond à des traits que l'on trace au sol. Quant au Jibt, Al Hassan a dit [à ce sujet] : « Il s'agit de l'inspiration de Satan. » »
Ces propos ont été rapportés selon une bonne chaîne de rapporteurs, de même qu'ils ont été rapportés par Abou Dawud, An Nassai et Ibn Hibbân dans son recueil de hadiths authentiques.

Ibn 'Abbas (رضي الله عنه)a dit : « Le Prophète ﷺa dit:« *Quiconque emprunte une des voies de l'astrologie a emprunté une des voies de la sorcellerie, la part de cette dernière augmentant proportionnellement à celle de la première.* » »
(Rapporté par Abou Dawud avec une chaîne de rapporteurs authentiques)

An Nassai rapporte d'après le hadith d'Abou Hourayra (رضي الله عنه) que le Prophète ﷺa dit :
« Quiconque fait un noeud puis souffle dessus a pratiqué la sorcellerie. Et quiconque pratique la sorcellerie a commis un acte de polythéisme. Et quiconque s'attache [à] une chose, y sera voué. »

Ibn Mas'oud (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète ﷺa dit :*« Voulez vous que je vous renseigne sur Al 'Adh-h ? Il s'agit du colportage (Namîmah) [ou en d'autres termes] propager des propos entre les gens ».* *(Rapporté par Muslim)*

Al Bukhari et Muslim rapporte d'après Ibn 'Umar (رضي الله عنه) que le Prophète ﷺa dit: *« Certains discours sont d'une éloquence tenant de la sorcellerie.*

❁ Chapitre 25 :« Concernant les voyants et assimilés »

Muslim a rapporté dans son Sahîh, d'après certaines femmes du Prophèteﷺ, que ce dernier a dit :*« Quiconque se rend chez un devin, lui demande quelque chose et croit ce qu'il dit, verra ses prières rejetées pendant quarante jours ».*

D'après Abû Hurayrah (رضي الله عنه), le Prophère ﷺa dit :*« Quiconque se rend chez un voyant et croit ce qu'il lui dit, a renié ce qui a été révélé à Muhammad ». (Hadpith rapporté par Abû Dâwûd)*

Les quatre spécialistes du Hadith (à savoir Abû Dâwûd, An-Nassâ'î, Ibn Mâjah et At-Tirmidhî) ainsi qu'Al-Hâkim rapportent le hadith suivant d'Abû Hurayrah:
« Quiconque se rend chez un devin ou un voyant et croit ce qu'il lui raconte, a renié ce qui a été révélé à Muhammad. » (At-Tirmidhî).
Al-Hâkim a considéré ce hadith authentique selon les critères fixés par Al-Bukhârî et Muslim. Abû Ya3lâ rapporte le même hadith d'après Ibn Mas3ûd, avec une chaîne de rapporteurs solide, mais interrompue au niveau du Compagnon (Mawqûf).

3Imrân ibn Husayn (رضي الله عنه) rapporte le hadith attribué au Prophèteﷺ (Marfû3) suivant :*« N'est pas des nôtres qui consulte les augures ou pour qui on les consulte, celui qui pratique la voyance ou consulte un voyant, celui qui pratique la sorcellerie ou pour le compte duquel on la pratique. Quant à celui qui se rend chez un voyant et croit ce que ce dernier lui dit, il a certes renié ce qui a été révélé à Muhammad. »*

Ce hadith a été rapporté par Al-Bazzâr avec une chaîne de rapporteurs solide, et par At-Tabarânî dans Al-Awsat avec une bonne chaîne de rapporteurs d'après Ibn 3Abbâs. Cependant, la dernière phrase du hadîth [à partir de « Quant à celui qui… »] a été omise dans la version d'At-Tabarâni. (Rapporté par Al-Mundhirî, en disant : « rapporté par Al-Bazzâr avec une bonne chaîne de rapporteurs.»)

Al-Baghawî a dit : « Le devin (3Arrâf) est celui qui prétend connaître des faits par des augures qui lui permettraient de localiser des objets volés, des montures égarées ou autres. D'autres ont affirmé qu'un devin (3Arrâf) est équivalent au voyant (Kâhin). Quant au voyant (Kâhin), il s'agit de celui qui informe sur les événements futurs. D'autres ont affirmé que le voyant est celui qui lit dans les pensées. »

Abul-3abbâs Ibn Taymiyyah a dit :« Al-3Arrâf est un nom qu'on attribue aussi bien au voyant qu'à l'astrologue, au géomancien (le devin qui utilise du sable, de la terre ou des cailloux pour lire l'avenir prétend-il ; voir aussi le chapitre précédent (At-Tarq) ou) toute personne prétendant connaître ce genre de sciences. »

Parlant des personnes qui utilisent l'alphabet et observent les astres (pour lire l'avenir), Ibn 'Abbas (رضي الله عنه) a dit :« Je considère les personnes se rendant coupables de telles Pratiques comme n'ayant aucun part (de la bénédiction divine). »

❁ Chapitre 26 : « Concernant le désenvoûtement (An-Nushrah) »

Jâbir (رضي الله عنه) rapporte qu'on interrogea le Prophète ﷺ à propos de la Nushrah.
Il répondit :« *C'est une des œuvres de Satan.* »

Ce hadith est rapporté par Ahmad selon une chaîne de rapporteurs solide, ainsi que par Abû Dâwûd. Ce dernier a dit :« On interrogea Ahmad à ce propos et il répondit : « Ibn Mas'ûd déteste tout cela. ». »

Al-Bukhârî rapporte que de Qatâdah qu'il a dit :« J'ai questionnée Ibn ul-Musayyab pour savoir si une personne atteinte d'un maléfice ou ne pouvant approcher son épouse, pouvait avoir recours à la Nushrah ou à quelque autre moyen lui permettant

d'annuler le sort. » Il répondit : « Il n'y a pas de mal à cela. On ne recherche que le bien par ce moyen. Ce qui est utile n'a jamais été défendu ». »

Al-Hassan (رضي الله عنه) a dit :« La sorcellerie ne s'annule que par la sorcellerie ».

Ibn ul-Qayyim (رحمه الله) a dit :« La Nushrah est l'action d'annuler un sort.
Elle est de deux sortes :

- **La première**consiste à annuler le sort à l'aide d'un autre sort. C'est ce type de Nushrah qui est considéré comme l'œuvre de Satan, et c'est sous cet angle que l'on doit comprendre les propos d'Al-Hassan. Le principe de ce type de Nushrah est le suivant : le sorcier et la personne ensorcelée se rapprochent de Satan en accomplissant ce qu'il désire et ce dernier annule alors son action sur la personne atteinte.

- **La seconde**est la Nushrah faisant appel à la Ruqyah, les demandes de protection, les médicaments et les invocations permises. Tout ceci est licite. »

Chapitre 27 :« Concernant les augures »

Allah le Très Haut dit :

﴿أَلَآ إِنَّمَا طَٰٓئِرُهُمۡ عِندَ ٱللَّهِ وَلَٰكِنَّ أَكۡثَرَهُمۡ لَا يَعۡلَمُونَ ١٣١﴾ الأعراف: ١٣١

« En vérité leur sort dépend uniquement d'Allah mais la plupart d'entre eux ne savent pas. » (Sourate Al 'araf v.131)

ainsi que Sa parole :

﴿قَالُواْ طَٰٓئِرُكُم مَّعَكُمۡۚ﴾ يس: ١٩

« Votre mauvais présage est avec vous-mêmes… » (Sourate Yâsîn v.19)

D'après Abû Hurayrah (رضي الله عنه), le Prophèteﷺa dit :*« Pas de contagion ('Adwâ), ni d'augure (Tiyarah), ni d'oiseau de mauvaise augure (Hâmah), et le mois de Safar ne porte pas malheur. » Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.*
On trouve en outre cet ajout dans la version de Muslim : *« Point d'astre (qui n'ait une quelconque influence), ni de goule[4] à craindre. »*

Al-Bukhârî et Muslim rapporte d'après Anas (رضي الله عنه)que le Prophète ﷺa dit :
« Point de contagion, ni d'augure. En revanche l'optimisme (Fa'l) me plaît. »
Les Compagnons dirent :« Qu'est-ce que l'optimisme ? »
Le Prophèteﷺ répondit :*« C'est la bonne parole ».*

Abû Dâwûd rapporte selon une chaîne de rapporteurs authentique d'après 'Urwah ibn 'âmir (رضي الله عنه):« Les augures furent citées en présence du Prophète ﷺqui dit:
« Le meilleur des augures est l'optimisme. Et l'augure ne dissuade pas le musulman (de mener ses projets à bien). Si l'un d'autre vous voit une chose qu'il répugne qu'il dise donc : « Ô Allah ! Personne n'apporte d'événements heureux ni ne repousse les malheurs si ce n'est Toi, et nous ne tirons notre puissance et notre force que de Toi ». »

Abû Dâwûd rapporte aussi d'après Ibn Mas'ûd (رضي الله عنه)qui attribue cette parole au Prophèteﷺ:*« L'augure est du polythéisme, l'augure est du polythéisme. Hélas, personne d'entre nous (n'en est épargné)… mais Allah l'efface pour la confiance que l'on place en Lui ».*Rapporté par Abû Dâwûd et At-Tirmidhî. Ce dernier l'a authentifié en attribuant la dernière phrase à Ibn Mas'ud (رضي الله عنه).

Ahmad rapporte d'après Ibn 'Amr (رضي الله عنه)que le Prophète ﷺa dit :
« Celui qui se laisse détourner de son but par l'augure a commis un acte de polythéisme. »
On lui demanda :« Quelle en est alors l'expiation ? »
Il répondit :*« C'est de dire : « Ô Allah ! Point de bien si ce n'est le Tien, et point d'augure qui ne vienne pas de Toi, et point de véritable divinité si ce n'est Toi. »*

Ahmad rapporte aussi d'après Al-Fadhl ibn Al-'Abbâs (رضي الله عنه)que le Prophète ﷺa dit :*« L'augure est ce qui t'encourage à mener à bien ton projet, ou t'en dissuade. »*

[4](La goule est une sorte de monstre qui effrayait les voyageurs)

❁ Chapitre 28 :« Concernant l'astrologie »

Al-Bukhârî a rapporté dans son recueil authentique : « Qatâdah a dit :
« Allah a crée ces étoiles pour trois raisons : pour embellir le ciel, pour lapider les démons et comme signes célestes permettant de se repérer. Quiconque leur donne une autre interprétation se trompe, perd sa part (de bénédictions divine), et s'investit dans des spéculations au sujet desquels il n'a aucune science ». »

Harb a rapporté que Qatâdah interdisait l'apprentissage des phases de la lune, et qu'Ibn 'Uyaynah ne le tolérait pas non plus. Quant à [l'imam] Ahmad et Ishâq, ils considéraient cela comme toléré.

Selon Abû Mûsâ (رضي الله عنه), le Prophète ﷺa dit :*« Trois personnes n'entreront jamais au Paradis : le buveur de vin, celui qui rompt les liens de parenté, et celui qui croit en la sorcellerie. »* Rapporté par Ahmad, et Ibn Hibbân dans son receuil authentique.

❁ Chapitre 29 :« Concernant le fait de demander la pluie (Istisqâ') aux étoiles (Al-Anwâ') »

Allah le Très Haut à dit :

﴿ وَتَجْعَلُونَ رِزْقَكُمْ أَنَّكُمْ تُكَذِّبُونَ ﴿٨٢﴾ ﴾الواقعة: ٨٢

« Et est-ce qu'en guise de remerciement [à Allah], vous reniez [Ses bienfaits] ? »
(Sourate Al Wâqi'ah, v.82)

D'après Abû Mâlik Al-Ash'arî (رضي الله عنه), le Prophète ﷺa dit :
« Il y a quatre pratiques de la période antéislamique qui ne seront jamais délaissées par les membres de ma communauté : se vanter de sa notoriété, insulter les origines, demander la pluie (Istisqâ') aux étoiles, et les lamentations (lors d'un décès) ».
Il a dit aussi :*« Si la personne qui se lamente ne se repent pas avant sa mort, elle portera – le jour de la Résurrection – un habit de goudron et une robe de gale ».*Rapporté par Muslim.

Al-Bukhârî et Muslim rapporte d'arpès Zayd Ibn Khâlid (رضي الله عنه):

« Le Prophèteﷺ dirigea la prière du matin dans la région d'Al-Hudaybîyyah après une nuit pluvieuse. La prière accomplie, il se tourna vers les gens et leur dit :
« Savez-vous ce que votre Seigneur a dit ? » Ils répondirent : « Allah et Son Prophète sont les plus savants. » Et le Prophète ﷺde dire :« Il a dit : « Ce matin, certains de Mes serviteurs ont cru et d'autres ont mécru. Ceux qui ont dit : « Il a plu par la grâce d'Allah et Sa miséricorde » ont cru et Moi et ont renié les étoiles. Quand à ceux qui ont dit : « Il a plu grâce à telle ou telle étoile », ils M'ont renié et on cru aux étoiles ». »

Al-Bukhârî et Muslim rapporte aussi d'après Ibn 'Abbâs (رضي الله عنه)un hadith dont le sens est équivalent au précédent avec l'ajout suivant : « Certaines des personnes présentes ont dit : « Telle et telle étoile a été véridique… » Allah révéla alors les versets suivants :« *Non !... Je jure par les positions des étoiles (dans le firmament).*»Jusqu'au verset :« *…vous reniez [Ses bienfaits] ?* » (Sourate Al Wâqi'ah, v.75 à 82)

❁ Chapitre 30 :« A propos de la parole d'Allah :

﴿ وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ﴾البقرة: ١٦٥

« Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. » »

Et Allah dit :

﴿ قُلْ إِن كَانَ ءَابَآؤُكُمْ وَأَبْنَآؤُكُمْ ﴾إلى قوله

﴿أَحَبَّ إِلَيْكُم مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ ﴾التوبة: ٢٤

*« Dis : « Si vos pères ... »*jusqu'à *« ...vous sont plus chers qu'Allah et Son Messager. »*
(sourate Le Repentir, v 24)

D'après Anas (رضي الله عنه), le prophète ﷺa dit :« *Aucun d'entre vous ne sera (parfaitement) croyant tant que je ne lui serai pas plus cher que ses propres enfants, son père et tout le reste de l'humanité ». (Rapporté par al Boukhârî et Mouslim)*

Al Boukhârî et Mouslim ont rapporté du Prophète ﷺqu'il a dit :*« Si trois choses se rassemblent chez une seule et même personne, elle goûtera à la douceur de la foi : qu'Allah et Son Prophète lui soient plus chers que toute autre chose, qu'il aime son prochain pour Allah uniquement, qu'il déteste retourner à la mécréance - après qu'Allah l'en ait sauvé- comme il déteste être jeté dans le feu. »*

Dans une des versions du hadith, on trouve :*« Personne ne goûtera à la douceur de la foi si ce n'est... »*

Ibn 'Abbâs (رضي الله عنه)a dit :*« Aimer pour Allah, détester pour Allah, s'allier pour Allah, désavouer pour Allah : c'est ainsi que l'on atteint la sainteté (Walâyah) auprès d'Allah. Et aucun serviteur ne goûtera à la douceur de la foi - aussi nombreuses soient ses prières et son jeûne - jusqu'à ce qu'il se comporte de la sorte. Mais aujourd'hui – hélas - la majorité des relations de fraternité liant les gens se base sur les affaires de ce bas monde. Or, cela ne leur apportera rien de bon. » (Rapporté par Ibn Jarîr)*

Ibn 'Abbas (رضي الله عنه)dit aussi au sujet de la parole d'Allah:

﴿ وَتَقَطَّعَتْ بِهِمُ ٱلْأَسْبَابُ ﴿١٦٦﴾ ﴾البقرة: ١٦٦

« ...Les liens entre eux seront bien brisés ! » (Sourate Al Baqara, v.166) :

« Il s'agit des liens d'amitié. »

❁ Chapitre 31 :« A propos de la parole d'Allah :

﴿ إِنَّمَا ذَٰلِكُمُ ٱلشَّيْطَٰنُ يُخَوِّفُ أَوْلِيَآءَهُۥ فَلَا تَخَافُوهُمْ وَخَافُونِ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿١٧٥﴾ ﴾آل عمران: ١٧٥

« C'est le Diable qui vous fait peur de ses adeptes. N'ayez donc pas peur d'eux. Mais craignez-Moi, si vous êtes croyants » »

Et Allah dit :

﴿ إِنَّمَا يَعْمُرُ مَسَٰجِدَ ٱللَّهِ مَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَأَقَامَ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَى ٱلزَّكَوٰةَ وَلَمْ يَخْشَ إِلَّا ٱللَّهَ ﴾التوبة: ١٨

« Ne peupleront les mosquées d'Allah que ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier, accomplissent la prière, acquittent la Zakât et ne craignent qu'Allah... »

(Sourate At-Tawba, v. 18)

Et Il dit aussi :

﴿ وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَقُولُ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ فَإِذَآ أُوذِىَ فِى ٱللَّهِ جَعَلَ فِتْنَةَ ٱلنَّاسِ كَعَذَابِ ٱللَّهِ ﴾العنكبوت: ١٠

« Parmi les gens il y en a qui disent : « Nous croyons en Allah » ; puis, si on les fait souffrir pour la cause d'Allah, ils considèrent l'épreuve de la part des hommes comme un châtiment d'Allah... » (Sourate Al 'Ankabout, v. 10)

Abu Sa'îd (رضي الله عنه), attribue cette parole au prophèteﷺ:*« Un signe de faiblesse de la certitude est de rechercher la satisfaction des gens même si l'on provoque la colère d'Allah, de les louer pour ce qu'Allah t'a octroyé et de les blâmer pour ce qu'Allah ne t'a point donné. La convoitise de l'avide ne peut attirer le bienfait d'Allah, comme ne peut le repousser l'inimité du haineux. » (rapporté par Abu Nu'aym, dans son livre al Hilyah ; al Bayhaqî a dit que c'est un hadith faible)*

'Aisha (رضي الله عنها) rapporte que le prophèteﷺ a dit :*« Quiconque aspire à satisfaire Allah même s'il provoque la colère des hommes, Allah l'agréera et fera que les hommes soient satisfaits de lui. Et quiconque aspire à satisfaire les hommes même s'il provoque la colère d'Allah, Allah sera en colère contre lui et Il provoquera la colère des hommes contre lui. » (rapporté par Ibn Hibbân dans son recueil authentique)*

❁ Chapitre 32 :« A propos de la parole d'Allah :

﴿ وَعَلَى ٱللَّهِ فَتَوَكَّلُوٓاْ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٢٣﴾ ﴾المائدة: ٢٣

« Et c'est en Allah qu'il faut avoir confiance, si vous êtes croyants »»

Allah dit :

﴿ إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ ٱلَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ ٱللَّهُ وَجِلَتْ قُلُوبُهُمْ ﴾الأنفال: ٢

« Les [vrais] croyants sont ceux dont les coeurs frémissent quand on mentionne Allah.... » (Sourate Le Butin, v. 2)

Et IL dit aussi :

﴿ يَـٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ حَسۡبُكَ ٱللَّهُ ﴾الأنفال: ٦٤

« Ô Prophète, Allah te suffit.. » (Sourate Le Butin, v. 64)

Et IL (تعالى) dit encore :

﴿ وَمَن يَتَوَكَّلۡ عَلَى ٱللَّهِ فَهُوَ حَسۡبُهُۥٓۚ ﴾الطلاق: ٣

« Et quiconque place sa confiance en Allah, IL [Allah] lui suffit. » (Sourate Talâq, v. 3)

Ibn 'Abbas (رضي الله عنه) a dit au sujet du verset suivant :

﴿ حَسۡبُنَا ٱللَّهُ وَنِعۡمَ ٱلۡوَكِيلُ ١٧٣ ﴾آل عمران: ١٧٣

« ... Allah nous suffit, IL est notre Meilleur Garant. » (Sourate Ali 'Imrân, v. 173) :

cette phrase a été prononcée par Ibrahim ('alayhi salam) lorsqu'il fut jeté dans le feu, ainsi que par Muhammad lorsque certains lui dirent :

﴿ إِنَّ ٱلنَّاسَ قَدۡ جَمَعُواْ لَكُمۡ فَٱخۡشَوۡهُمۡ فَزَادَهُمۡ إِيمَـٰنٗا وَقَالُواْ حَسۡبُنَا ٱللَّهُ وَنِعۡمَ ٱلۡوَكِيلُ ١٧٣ ﴾

آل عمران: ١٧٣

« "Les gens se sont rassemblés contre vous ; craignez les " -cela accrut leur foi. »
(Sourate Ali 'Imrân, v. 173)

rapporté par Al Bukhârî et An Nassâ'î.

❁ Chapitre 33 : « A propos de la parole d'Allah :

﴿ أَفَأَمِنُواْ مَكۡرَ ٱللَّهِۚ فَلَا يَأۡمَنُ مَكۡرَ ٱللَّهِ إِلَّا ٱلۡقَوۡمُ ٱلۡخَٰسِرُونَ ٩٩ ﴾الأعراف: ٩٩

« Sont-ils à l'abri du stratagème d'Allah ? Seuls les gens perdus se sentent à l'abri du stratagème d'Allah»

Et Il dit :

﴿ وَمَن يَقۡنَطُ مِن رَّحۡمَةِ رَبِّهِۦٓ إِلَّا ٱلضَّآلُّونَ ٥٦ ﴾الحجر: ٥٦

« Et qui désespère de la miséricorde de son Seigneur, sinon les égarés ? »

Ibn ' Abbas (رضي الله عنه) rapporte que le prophète ﷺ a été questionné au sujet des

péchés capitaux. Il répondit :« Il s'agit du polythéisme, du fait de désespérer du secours d'Allah, et de penser être à l'abri de Son stratagème. » (Rapporté par al Bazzâr et ibn Abî Hâtim)

Ibn Mas'ûd (رضي الله عنه)*a dit* :« Les plus graves des péchés capitaux sont le fait d'associer une autres divinité à Allah, de penser être à l'abri de Son stratagème et de désespérer de Sa miséricorde et de Son secours. » (Rapporté par 'aburRazzâq)

❁ Chapitre 34: «Patienter face aux décrets divins est une partie de la foi en Allah»

Allah (تعالى) dit :

﴿ وَمَن يُؤْمِنۢ بِٱللَّهِ يَهْدِ قَلْبَهُۥ ﴾ التغابن: ١١

« Et quiconque croit en Allah, [Allah] guide son cœur. » (Sourate La Grande perte, v. 11)

'Alqamah a dit :« C'est l'homme qui est touché par un malheur et qui sait que cela vient d'Allah. Il accepte et se soumet. »

Mouslim rapporte dans son recueil authentique d'après Abû Hurayrah (رضي الله عنه), que le prophète ﷺ a dit :« *Deux comportements chez les gens sont une forme de mécréance : insulter les origines et se lamenter sur le mort.* »

Al Bukhârî et Mouslim rapportent d'après Ibn Mas'ûd (رضي الله عنه) qu'il attribue la parole suivante au prophète ﷺ :« *N'est pas des nôtres celui qui se frappe le visage, déchire ses habits et se lamente comme on le faisait du temps de la Jâhilîyyah.* »

Anas (رضي الله عنه) rapporte que le prophète ﷺ a dit : « *Lorsqu'Allah veut le bien pour Son Serviteur, Il hâte son châtiment dans ce bas monde. Si par contre Il lui veut du mal, Il lui retarde son péché pour l'en châtier le jour de la Résurrection. » (Rapporté par at Tirmidhî)*

Et le prophète ﷺ a dit :« *L'immensité de la récompense est proportionnelle à l'immensité de l'épreuve. Et lorsqu'Allah le Très Haut aime un groupe de personnes, Il les éprouve. Quiconque donc est satisfait (du décret d'Allah) aura la satisfaction d'Allah en retour. Quiconque s'indigne verra la colère d'Allah s'abattre sur lui. » (At Tirmidhî a qualifié ce hadith hassan)*

❁ Chapitre 35 :« Concernant l'ostentation »

Allah le Très Haut dit :« *Dis : « Je suis en fait un être humain comme vous. Il m'a été révélé que votre Dieu est un dieu unique !... »[La Caverne, verset 110]*

Abû Hurayrah (رضي الله عنه)attribue cette parole au Prophète ﷺ:« *Allah le Très Haut a dit : « Je suis Celui Qui se passe le plus d'associé. Quiconque accomplit une action dans laquelle il M'associe à un autre, Je le délaisse, lui et son association. » (Hadith Qudsî, Rapporté par Muslim).*

Abû Sa'îd (رضي الله عنه)attribue cette parole au Prophète ﷺ: *« Voulez-vous que je vous informe d'une chose que je crains plus pour vous que le faux messie ? » Les compagnons répondirent : « Bien sûr, Ô Prophète d'Allah ! » Il dit : « Il s'agit du polythéisme caché. C'est quand l'homme se lève pour prier, puis embellit sa prière car il sait qu'on l'observe. » (Rapporté par Ahmad)*

❁ Chapitre 36 :« Faire de bonnes œuvres par intérêt matériel est une forme de polythéisme »

Allah le Très Haut dit :« *Ceux qui veulent la vie présente avec sa parure, Nous les rétribuerons exactement selon leurs actions sur terre… » (Sourate Hûd, verset 15)*

Dans le recueil de hadiths authentiques [d'Al-Bukhârî], abû Hurayrah (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète ﷺa dit :« *Que soit damné, l'esclave de l'or ! Que soit damné, l'esclave de l'argent ! Que soit damné, l'esclave de la Khamîsha [1] ! Que soit damné, l'esclave de la Khamîlah [2] ! Si on lui donne, il est satisfait. Sinon, il s'indigne. Que soit damné et que tous ses projets se retournent contre lui… au point de ne pouvoir extirper une épine plantée dans sa chair !*
Que soit béni le serviteur qui tient dans la main la bride de son cheval pour combattre dans le chemin d'Allah ! Les cheveux ébouriffés, les pieds couverts de poussière, s'il est désigné pour monter la garde, il obéit et remplit son devoir. S'il est désigné pour être dans l'arrière-garde, il s'y rend et remplit son devoir. Pourtant, s'il demande une permission, elle ne lui est pas accordée, et s'il intercède en faveur d'une personne, son intercession est refusée. » (Rapporté par Al-Bukhârî)
[1] Khamîsha (il s'agit d'un habit somptueux)

[2] Khamîlah (il s'agit d'un divan confortable)

❁ Chapitre 37 :« Obéir aux savants et aux gouvernants dans l'interdiction de ce qu'Allah a rendu permis, et dans la légitimation de ce qu'Allah a interdit revient à les considérer comme des seigneurs en dehors d'Allah »

Ibn 'Abbâs (رضي الله عنه) a dit : « Peu s'en faut que des pierres tombent du ciel et ne s'abattent sur vous ! Je vous dis : « Le Prophète a dit… » et vous rétorquez : « Abû Bakr et 'Umar ont dis… » ?! »

Ahmad Ibn Hanbal a dit :« Je n'aurai de cesse de m'étonner des personnes qui connaissent les chaînes de rapporteurs et leur authenticité, mais qui pourtant se limitent à l'avis de Sufyân, alors qu'Allah le Très Haut dit :« Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux » (Sourate An-Nour, verset 63) *Sais-tu quelle est cette épreuve ? C'est le polythéisme… Il se peut qu'un individu qui rejette certaines paroles du Prophète voit une perversion naître dans son cœur, et ceci le perdra.»*

'Adîy Ibn Hâtim (رضي الله عنه) rapporte :« J'ai entendu le Prophète ﷺ réciter le verset suivant : « *Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah…* » *(Sourate At-Tawba, v. 31)*Je m'écriai : « Nous ne les adorions pas ! » Il ﷺ me répondit : « N'interdisaient-ils pas ce qu'Allah avait rendu permis, et vous l'interdisiez ? Ne légitimaient-ils pas ce qu'Allah avait interdit, et vous le légitimiez ? » Je reconnus : « C'est vrai. » Le Prophète ﷺ conclut alors : « Telle était l'adoration que vous leur vouiez. » » (Rapporté par ahmad et At-Tirmidhî)

❁ Chapitre 38 :« A propos de la parole d'Allah : « N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [ô Prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le Tâghût, alors que

c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. » »

Et Allah (تعالى) dit :« *Et quand on leur dit : « Ne semez pas la corruption sur terre », ils disent : « Au contraire nous ne sommes que des réformateurs ! » » (Sourate Al Baqara, v.11)*

Il (تعالى) dit aussi :« *Et ne semez pas la corruption sur terre après qu'elle eut été réformé. » (Sourate Al A'râf, v.56)*

Il (تعالى) dit encore :« *Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent ?... » (Sourate Al Ma-idah, v.50)*

'Abdullâh ibn 'Umar (رضي الله عنه) *rapporte du Prophète ﷺ qu'il a dit :* « Aucun d'entre vous ne sera (parfaitement) croyant tant que ses désirs ne seront pas en conformité avec ce qui m'a été révélé. »

An-Nawawi a dit : « Ce hadith est authentique. Nous l'avons rapporté dans Kitâb ul-Hujjah avec une chaîne de rapporteurs authentique. »

Ash-Sha'bî rapporte le récit suivant :« Une dispute éclata entre un hypocrite et un juif. Ce dernier proposa : « Allons nous départager auprès de Muhammad ﷺ», car il savait que le Prophète (صلى الله عليه و سلم) *n'acceptait pas les pots-de-vin. Quant à l'hypocrite, il déclara : « Allons plutôt nous départager auprès des juifs », car il savait que ces derniers les acceptaient. Les deux protagonistes se mirent alors d'accord pour régler leur différent auprès d'un voyant de la tribu de Kihânah. C'est la raison pour laquelle fut révélé le verset suivant :*
« N'as-tu pas vu ceux qui prétendent... » (Sourate An-Nissa, v.60)
On dit aussi qu'il fut révélée au sujet de deux hommes qui s'étaient disputés, l'un d'eux dit:« Allons régler notre différent auprès de Muhammad ﷺ». L'autre rétorqua : « Allons plutôt voir Ka'b ibn ul-Ashraf ». Ils convinrent finalement de se rendre chez 'Umar (رضي الله عنه)*. L'un des deux lui conta l'affaire. 'Umar* (رضي الله عنه) *dit alors à celui qui avait refusé le jugement du Prophète ﷺ : « Est-ce ainsi que cela c'est passé ? »*
Il lui répondit affirmativement. 'Umar le tua alors d'un coup d'épée. »

❁ Chapitre 39 : « De celui qui renie un des Noms ou Attributs d'Allah »

Allah dit :« *...Cependant qu'ils ne croient pas au Tout Miséricordieux. » (Sourate Le Tonnerre, v.30)*

Al-Bukhârî rapporte dans son recueil authentique : « 'Alî (رضي الله عنه) *a dit : « Parlez aux gens en fonction de leur compréhension ! Voulez-vous qu'ils traitent Allah et son Prophète de menteurs ?! » » (Rapporté par AlBbukhârî)*

'Abdur-Razzâq rapporte d'après Ma'mar, d'après ibn Tâwûs, d'après son père qu'Ibn 'Abbas vit un homme sursauter en entendant un hadith du Prophète ﷺqui mentionnait les Attributs divins. Ibn 'Abbas (رضي الله عنه) *dit alors : « De quoi ces gens-là ont-ils peur ? Ils acceptent aisément les propos clairs (du Coran et de la Sunnah), mais s'égarent en présence de propos équivoques. »*

Et lorsque [les membres de] la tribu de Quraysh entendit le Prophète ﷺciter le Tout Miséricordieux, ils désapprouvèrent cela. C'est pourquoi Allah (تعالى) révéla à leur sujet : *« Cependant qu'ils ne croient pas au Tout Miséricordieux. » (Sourate Le Tonnerre, v.30)*

❁ Chapitre 40 : « Allah dit : « *Ils reconnaissent le bienfait d'Allah, puis, ils le renient…* » »

Mujâhid a dit : « La signification de ce verset est : « Ceci est mon bien, je l'ai hérité de mes ancêtres. » »

Ibn Qutaybah a dit : « C'est lorsqu'ils disent : « Ceci est arrivé grâce à l'intercession de nos divinités. » »

Citant le hadith de Zayd ibn Khâlid (رضي الله عنه) *– que nous avons déjà rapporté – dans lequel Allah* (تعالى) *dit :* « *Ce matin, certains de mes serviteurs ont cru, d'autres ont mécru…* »*, Abul-'Abbâs* (رحمه الله) *dit : « Ceci revient souvent dans le Coran et la Sunnah. Allah aza wa jel condamne ceux qui attribuent Son bienfait à un autre et pratiquent le polythéisme. »*

Certains Prédécesseurs (Salaf) ont dit : « C'est comme le fait de dire : « Le vent était bon, le capitaine du bateau habile », et autres expressions similaires courantes dans les propos de beaucoup de gens. » »

❁ Chapitre 41 : « A propos de la parole d'Allah : « *Ne cherchez donc pas à Allah des égaux, alors que vous savez.* » »

Ibn 'Abbas (رضي الله عنه) a dit : « Les égaux représentent le polythéisme, plus imperceptible encore que les traces des pas d'une fourmi sur un rocher lisse et noire dans les ténèbres de la nuit. C'est comme le fait de dire : « Je jure par Allah, par ta vie – Ô untel – et la mienne » ou de dire « Si ce n'avait été ce petit chien, les voleurs seraient venus » et « N'avait été la présence de ce canard dans la maison, les cambrioleurs auraient pénétré. » De même lorsqu'une personne dit à une autre : « C'est selon la volonté d'Allah et ta volonté », ou « Si ce n'avait été Allah et untel ». N'ajoute pas « untel » dans tes propos. Tout cela n'est que polythéisme. » Rapporté par Ibn Abî Hâtim.

'Umar Ibn ul-Khattâb (رضي الله عنه) rapporte du Prophète ﷺ qu'il a dit : « Quiconque jure par un autre qu'Allah a commis un acte de mécréance ou de polythéisme. » Rapporté par At-Tirmidhî – qui considère ce hadith comme Hassan – et authentifié par Al-Hâkim.

Ibn Mas'ûd (رضي الله عنه) a dit : « Je préfère jurer par Allah en mentant, plutôt que jurer par un autre que Lui en disant la vérité. »

Hudhayfah (رضي الله عنه) rapporte du Prophète ﷺ qu'il a dit :*« Ne dites pas : « C'est selon la volonté d'Allah et la volonté d'untel ». Dites plutôt : « C'est selon la volonté d'Allah, puis la volonté d'untel. »* Rapporté par Abû Dâwûd selon une chaîne de rapporteurs authentique.

On rapporte qu'Ibrâhim An-Nakha'î détestait l'expression : « Je cherche protection auprès d'Allah et auprès de toi. » Il considérait par contre légitime de dire : « Je cherche protection auprès d'Allah, puis auprès de toi » en ajoutant :« Il faut dire : « Si ce n'avait été Allah puis untel » et ne dites pas : « Si ce n'avait été Allah et untel. »

❁ Chapitre 42 :« De celui qui ne se satisfait pas du serment par Allah »

Ibn 'Umar (رضي الله عنه) rapporte du Prophète ﷺ qu'il a dit : *« Ne jurez pas par vos ancêtres. Que celui qui jure par Allah dise la vérité. Et que celui à qui on jure par Allah*

accepte ce serment. Quiconque n'accepte pas est désavoué par Allah. » Rapporté par Ibn Mâjah selon une bonne chaîne de rapporteurs.

❁ Chapitre 43 :« De l'expression: « C'est selon la volonté d'Allah et ta volonté ».»

Qutaylah rapporte qu'un juif vint au Prophète ﷺet lui dit :*« Vous commettez des actes de polythéisme ! Vous dites : « C'est selon la volonté d'Allah et ta volonté » et « Je jure par la Ka'bah ». » Le Prophète ﷺordonna alors aux musulmans désirant jurer de dire : « Je jure par le Seigneur de la Ka'bas ». Il leur ordonna aussi de dire : « C'est selon la volonté d'Allah puis selon ta volonté. » Hadith rapporté par An-Nassâ'î qui l'a authentifié.*

An-Nassâ'î a rapporté aussi d'après Ibn 'Abbas (رضي الله عنه)qu'un homme a dit au Prophète ﷺ: *« C'est selon la volonté d'Allah et ta volonté. » Le Prophèteﷺ dit alors : « Me considérerais-tu égal à Allah ? ! C'est selon la volonté d'Allah Seul. »*

Ibn Mâjah rapporte d'après At-Tufayl (رضي الله عنه)– demi-frère maternel de 'Â'ishah – qu'il a dit :*« Je me vis en rêve abordant un groupe de juifs en leur disant : « Vous seriez vraiment des gens de bien, si seulement vous ne disiez pas : « 'Uzayr est le fils d'Allah » ». Ils me répondirent : « Mais vous aussi, vous seriez des gens de bien si vous ne disiez pas : « C'est selon la volonté d'Allah et la volonté de Muhammad » ». Je passai ensuite à côté d'un groupe de chrétiens et leur dit : « Vous seriez vraiment des gens de bien, si seulement vous ne disiez pas : « 'Îsâ est le fils d'Allah » ». Ils me répondirent : « Mais vous aussi seriez des gens de bien si vous ne disiez pas : « C'est selon la volonté d'Allah et la volonté de Muhammad » ».*
Le matin venu, je racontai ce rêve à certaines personnes puis je vins trouver le Prophète ﷺet l'informai de mon son songe. Il me dit : « En as-tu déjà parlé à quelqu'un ? » Je répondais affirmativement. Le Prophète ﷺprononça alors un sermon, en commençant par louer et remercier Allah. Puis, il dit : « … Ensuite : Tufayl a fait un rêve et en a fait part à certains d'entre vous. Vous disiez auparavant une parole que – pour telle et telle raison – je ne vous interdisais pas de prononcer. Ne dites donc plus : « C'est selon la volonté d'Allah et la volonté de Muhammad », mais dites plutôt : « C'est selon la volonté d'Allah Seul ». »

❁ Chapitre 45 :« Se donner comme titre : « Le juge des juges » »

Dans le recueil de hadiths authentiques, Abû Hurayrah (رضي الله عنه)rapporte que le Prophète ﷺa dit :*« Le plus méprisable (Akhna') des noms auprès d'Allah est un homme qui se donne comme titre : « Le possesseur des possessions (ou roi des rois). » Or, il n'y a de (roi ou de) Possesseur [Absolu] qu'Allah. » (Rapporté par Al Boukhari et Mouslim)*

Sufyân (رضي الله عنه)a dit : « C'est comme le fait de se donner comme titre : « Shâhân-Shâh ». (Note du T : « Le roi des rois », en perse)

Dans une autre version du hadith précédent, on trouve : « L'homme le plus indigne et le plus vil auprès d'Allah le jour de la Résurrection… » Akhna' signifie : le plus méprisable.

❁ Chapitre 46 :« Du respect dû aux noms d'Allah et du changement de nom d'une personne pour cette raison »

Abû Shurayh (رضي الله عنه) rapporte qu'on le surnommait Abûl-Hakam. Le Prophète ﷺ lui dit un jour : *« C'est Allah, Al-Hakam (le Juge parfait), et c'est à Lui que revient le jugement. » Abû Shurayh répliqua : « Lorsque des membres de ma tribu divergent sur un sujet, ils viennent me voir et je les départage. Les deux partis sont alors satisfaits de mon jugement. » Le Prophète ﷺ s'exclama : « Quelle belle chose que cela ! As-tu des fils ? ». Il acquiesça et les nomma : « Shurayh, Muslim et 'Abdullâh. » Le Prophète ﷺ ajouta : « Lequel d'entre eux est l'aîné ? » Le Compagnon répondit : « Shurayh. » Et le Prophète ﷺ de conclure : « Tu te nommeras désormais Abû Shurayh. » (Rapporté par Abû Dâwûd et d'autres)*

❁ Chapitre 47 :« De celui qui tourne en dérision une chose dans laquelle Allah, le Coran ou le Prophète sont mentionnées »

Allah (تعالى) dit :*« Et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement : « Vraiment, nous ne faisions que bavarder et jouer. » » (Sourate At-Tawba, v. 65)*

Ibn 'Oumar, Muhammad ibn Ka'b, Zayd ibn 'Aslam et Qatâdah (رضي الله عنهم) rapportent dans un hadith composé de leurs propos respectifs que lors de la bataille de Tâbûk, un homme déclara : *« Jamais nous n'avons vu d'individus plus voraces, plus menteurs et plus lâches lors d'un assaut que ces lecteurs » désignant par 'lecteurs', le Prophète ﷺ et ses Compagnons qui étaient assidus dans la lecture du Coran. 'Awf ibn Malik (رضي الله عنه) dit alors à cet homme : « Tu mens ! D'ailleurs tu n'es qu'un hypocrite ! Et je m'en vais de ce pas informer le Prophète de tes propos. » 'Awf alla donc voir le Prophète ﷺ pour l'en informer, mais la révélation divine l'avait précédé. L'homme qui avait tenu des propos malveillants vint au Prophète ﷺ alors que celui-ci quittait les lieux sur sa chamelle. L'homme s'expliqua : « Ô Messager d'Allah ! Nous ne faisions que bavarder et discuter comme discutent les voyageurs, afin d'atténuer la fatigue du voyage ! » Ibn 'Umar (رضي الله عنه) dit : « Je le vois encore s'agripper à la bride de la chamelle du Prophète ﷺ, trébuchant sur les cailloux jonchant le chemin en le suppliant : « Vraiment, nous ne faisions que bavarder et jouer ! » Le Prophète ﷺ lui répondait alors :*

« Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son Messager que vous vous moquiez ? » (Sourate At-Tawba, v. 65)sans même daigner se tourner vers lui, ni rien ajouter à ses propos. » (Rapporté par Ibn Abî Hatim)

❁ Chapitre 48 : « A propos de la parole d'Allah : « Et si nous lui faisons goûter une miséricorde de Notre part, après qu'une détresse l'eut touché, il dit certainement : « Cela m'est dû ! » (Sourate Fussilat, v. 50) » »

Mujâhid a dit : « C'est-à-dire : c'est le fruit de mon travail, il me revient donc de droit. »

Ibn 'Abbâs a dit :« C'est-à-dire : cela vient de moi. »

Et Allah (تعالى) dit :*« Il dit : « C'est par une science que je possède que ceci m'est venu »… » (Sourate Le Récit, v. 78)*

Qatâdah a dit : « Par une science des causes de l'enrichissement que je possède. »

D'autres ont dit : « Par une science qu'Allah possède au sujet du fait que je mérite (ces richesses). »

Cela va d'ailleurs dans le sens des propos de Mujâhid : « Ceci m'est venu en raison de mon rang social. »

Abû Hurayrah rapporte qu'il a entendu le Prophète ﷺ dire :« Allah voulut éprouver trois homme parmi les fils d'Israël (Banû Isrâ'il). L'un d'eux était lépreux, l'autre chauve et le dernier aveugle. Allah leur envoya un ange qui se rendit dans un premier temps chez le lépreux. Il lui demanda : « Que souhaiterais-tu le plus avoir ? » Le lépreux répondit : « Une belle couleur et une belle peau, et la disparition de cette lèpre qui cause la répugnance des gens à mon égard. » L'ange passa alors les mains sur son corps. La lèpre répugnante disparut, une belle couleur et une belle peau lui furent octroyées. L'ange ajouta : « Quel bien matériel souhaiterais-tu le plus posséder ? » Il répondit : « Un troupeaux de chameaux, ou de vaches (le doute provenant d'Ishâq, un des rapporteurs du hadith). » L'ange lui donna alors une chamelle pleine de dix mois et lui dit : « Qu'Allah la bénisse pour toi. »
L'ange se rendit ensuite chez le chauve et lui demanda : « Que souhaiterais-tu le plus avoir ? » Le chauve répondit : « Une belle chevelure, et la disparition de cette calvitie qui cause la répugnance des gens à mon égard. » L'ange alors passa les mains [sur sa tête]. La calvitie disparut, et une belle chevelure lui fut octroyée. L'ange ajouta : « Quel bien matériel souhaiterais-tu le plus posséder ? » Il répondit : « « Un troupeaux

de chameaux, ou de vaches » L'ange lui donna alors une vache pleine et lui dit : « Qu'Allah la bénisse pour toi. »
L'ange se rendit enfin chez l'aveugle. Il lui demanda : « Que souhaiterais-tu le plus avoir ? » L'aveugle répondit : « Je voudrais qu'Allah me permette de recouvrir la vue afin de distinguer les gens. » L'ange alors passa les mains [sur son visage] et Allah lui fit recouvrer la vue. L'ange ajouta : « Quel bien matériel souhaiterais-tu le plus posséder ? » Il répondit : « Un troupeau de moutons ». L'ange lui donna alors une brebis pleine, prête à mettre bas et lui dit : « Qu'Allah te la bénisse pour toi. »

Les deux premiers virent leur bétail se multiplier, et la brebis du troisième donna naissance à une progéniture nombreuse. Chacun d'eux possédait donc respectivement toute une prairie de chameaux, de vaches, et de moutons. L'ange se rendit ensuite chez le lépreux sous l'aspect de ce dernier avant sa guérison et lui dit : « Je suis un pauvre voyageur qui n'a plus de ressources pour continuer sa route… Je ne pourrais atteindre ma destination si ce n'est en comptant sur l'aide d'Allah puis la tienne. Je te demande – par Celui Qui t'a octroyé une belle couleur, une belle peau et les biens que tu possèdes – de me faire don d'une monture afin que je puisse rejoindre ma destination » Le lépreux répondit : « (Mes richesses font que) j'ai beaucoup de devoirs envers les gens… » L'ange s'exclama alors : « Je crois te reconnaître… N'étais-tu pas pauvre puis Allah t'a enrichi ? » Le lépreux répondit : « Ces richesses m'ont été transmises par mes ancêtres, de père en fils ». L'ange répliqua : « Si tu mens, qu'Allah te fasse revenir à l'état dans lequel tu étais. » L'ange se rendit ensuite auprès du chauve sous l'aspect de ce dernier avant sa guérison. Il lui tint les mêmes propos que ceux tenus au lépreux et le chauve lui formula la même réponse. L'ange lui dit : « Si tu mens, qu'Allah te fasse revenir à l'état dans lequel tu étais. »
L'ange se rendit enfin auprès de l'aveugle sous l'aspect de ce dernier avant qu'il recouvre la vue et lui dit : « Je suis un pauvre voyageur qui n'a plus de ressources pour continuer sa route… Je ne pourrais atteindre ma destination si ce n'est en comptant sur l'aide d'Allah puis sur la tienne. Je te demande – par Celui Qui t'a permis de recouvrer la vue - de me faire don d'un mouton afin que je puisse rejoindre ma destination. » L'aveugle lui répondit : « J'étais aveugle et Allah m'a permis de recouvrer la vue. Prends donc ce que tu veux, et laisse ce que tu veux… car je jure par Allah ! Je ne te causerais aucun grief concernant une chose que tu prendras pour Allah. » L'ange dit alors : « Garde tes richesses, vous avez seulement été éprouvés (par Allah). Allah est satisfait de toi, mais Il est en colère contre tes deux congénères ». » (Rapporté par Al-Bukhâri et Muslim)

Chapitre 49 :« A propos de la parole d'Allah : « *Puis, lorsqu'Il leur eût donné un (enfant) sain, tous deux assignèrent à Allah des associés en ce qu'Il leur avait donné…* » *(Sourate Al A'râf, v. 190)* »

Ibn Hazm a dit :« Ils (les savants de l'islam) sont unanimes au sujet de l'interdiction de tout nom indiquant la servitude à autre qu'Allah, comme 'Abdu 'Amr, 'Abdul-Ka'bah, et autres noms similaires, exception faite de 'Abdul-Muttalib. »

Ibn 'Abbas (رضي الله عنه) *a dit au sujet du verset précédent :« Lorsqu'Adam eut cohabité avec son épouse, elle tomba enceinte. Iblîs se présenta alors à eux et leur dit : « Je suis celui qui a causé votre expulsion du Paradis. Obéissez-moi, ou je ferai en sorte que votre enfant soit doté de cornes de cerf qui – lors de l'accouchement – vous déchireront les entrailles. » Il proféra d'autres menaces pour les apeurer. Il ajouta : « Donnez-lui pour nom « Abdul-Hârith ». Adam et Eve refusèrent de lui obéir. L'enfant mourut à sa naissance. Plus tard, Eve fut à nouveau enceinte. Iblîs se présenta à nouveau à eux et tint les mêmes propos. Ils refusèrent de lui obéir et l'enfant vint au monde mort. Plus tard, alors qu'Eve attendait à nouveau un enfant. Iblîs vint à eux et réitéra ses menaces. L'amour des parents pour l'enfant l'emporta alors et ils le nommèrent 'Abdul-Hârith. C'est à ce sujet qu'Allah révéla le verset :*
« Tous deux assignèrent à Allah des associés en ce qu'Il leur avait donné… » »
(Sourate Al A'râf, v. 190)
Propos rapportés par Ibn Abî Hâtim. Ce dernier rapporte aussi selon une chaîne de rapporteurs authentique que Qatâdah a dit : « Tous deux lui assignèrent des associés dans l'obéissance et non pas dans l'adoration. »

Selon une chaîne de rapporteurs toute aussi authentique, Ibn Abî Hâtim rapporte d'après Mujâhid qu'il a dit au sujet de la parole divine : « « Si Tu nous donnes un (enfant) sain » (Sourate Al A'râf, v. 189) : les deux époux craignaient que leur enfant ne vienne pas au monde sous une forme humaine. » Des propos similaire ont été rapportés d'Al Hassan, Sa'îd et d'autres.

Chapitre 50 :« A propos de la parole d'Allah : « C'est à Allah qu'appartiennent les plus beaux Noms. Invoquez-Le par ces Noms et laissez ceux qui profanent Ses Noms… » (Sourate Al'A'raf, v. 180) »

Ibn Abî Hâtim rapporte d'Ibn 'Abbâs رضي الله عنه *qu'il a dit au sujet de l'expression* « Ceux qui profanent Ses Noms » *: « c'est-à-dire qui Lui associent d'autres divinités. »*

Ibn 'Abbas رضي الله عنه *a aussi dit :« Al-Lât vient du nom divin Al-Ilâh (la Divinité), et Al'Uzzâ du nom divin Al-'Azîz (le Puissant). »*

Al-A'mash رضي الله عنه *a dit :« Ils introduisent dans les Noms d'Allah d'autres noms qui n'en font pas partie. »*

❁ Chapitre 51 :« On ne dit pas : « Que le salut (Salâm) soit sur Allah » »

Dans le sahih d'Al Boukhârî, Ibn Mas'oud رضي الله عنه rapporta :*« Quand nous faisions la prière avec le Prophète ﷺ nous disions : « Que le salut (Salâm) soit sur Allah de la part de Ses serviteurs. Que le salut (Salâm) soit sur untel et untel ». Un jour le Prophète ﷺ nous dit : « Ne dites pas : « Que le salut (Salâm) soit sur Allah », car As-Salâm c'est Allah. » »*

❁ Chapitre 52 :« De l'expression : « O Allah ! Pardonne-moi si Tu le veux » »

Dans le sahih, Abou Hurayra رضي الله عنه rapporta que le Prophète ﷺ a dit : *« Qu'aucun d'entre vous ne dise : « O Allah ! Pardonne moi si Tu le veux, Ô Allah ! Fais-moi miséricorde si Tu le veux. » Soyez convaincus dans vos demandes, car rien ne contraint Allah. »*
Dans la version de Mouslim, on trouve : *« Que la demande soit la plus ambitieuse possible, car rien de ce qu'Allah donne n'est trop demander. »*

❁ Chapitre 53 :« On ne dit pas : « Mon esclave » à son serviteur ou sa servante »

Dans le sahih, Abou Hurayra رضي الله عنه a rapporté que le Prophète ﷺ a dit :*« Ne dites pas : « Sers le repas à ton seigneur, préparer les ablutions de ton seigneur. » Mais dites : « Mon maître (sayyidî) ou mon patron (mawlay) » Et qu'aucun d'entre vous ne dise à son serviteur, quel que soit son sexe : « Mon esclave », mais dites plutot : « Mon serviteur, ma servante, ou mon garçon. » »*

❁ Chapitre 54 :« On ne repousse pas une personne qui demande quelque chose au nom d'Allah »

Abu Dâwoud et an-Nasâ'î rapportèrent avec un isnad authentique que 'Abdallah ibn 'Omar رضي الله عنه a dit : « Le Prophète ﷺ a dit : *« Si quelqu'un cherche refuge au nom d'Allah, protégez-le. S'il demande quelque chose au nom d'Allah, répondez à sa demande. S'il vous invite, répondez à son invitation. S'il vous rend un service, rendez-le lui, et si vous ne*

pouvez pas, alors invoquez Allah pour cette personne jusqu'à ce que vous considériez que cela équivaut au service rendu. »

❋ Chapitre 55 :« On ne demande à Allah – par Son Visage – que le Paradis »

Jâbir (رضي الله عنه) a dit : « Le Messager d'Allah ﷺ a dit :*« On ne demande à Allah – par Son Visage – que le Paradis ». (Rapporté par Abou Dâoud)*

❋ Chapitre 56 :« Concernant l'expression « Si… » »

Allah (تعالى) dit :« *« Si nous avions eu un choix quelconque dans cette affaire, dirent-ils, Nous n'aurions pas été tués ici… » » (Sourate Ali Imran, v. 154)*

Et Il (تعالى) dit :« *Ceux qui sont restés dans leur foyer dirent à leur frères : « S'ils nous avaient obéi, ils n'auraient pas été tués… » (Sourate Ali Imran, v. 168)*

Dans le recueil de hadiths authentique [de Muslim], Abû Hurayrah (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète ﷺ a dit : *« Recherche ardemment ce qui t'est bénéfique, demande l'aide d'Allah et ne te démotive pas. Si quelque chose t'arrive, ne dis pas : « Si j'avais fais cela, il se serait produit telle et telle chose » mais dis plutôt : « C'est Allah Qui prédestine et Il fait ce qu'Il veut », car 'si' donne l'occasion à Satan d'agir. »*

❋ Chapitre 57 :« De l'interdiction d'insulter le vent »

'Ubayy ibn K'ab (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète ﷺ a dit : *« N'insultez pas le vent ! Si vous voyez se lever un vent détestable, dites : « Ô Allah nous te demandons le bien de ce vent, le bien qu'il contient et le bien qui découle de l'ordre qui lui a était donné. Et nous te demandons protection contre le mal de ce vent, le mal qu'il contient et le mal qui découle de l'ordre qui lui a été donné. » » (hadith authentifié par At-Tirmidhi)*

❋ Chapitre 58 :« *Allah* (تعالى) *a dit : « Tandis qu'une autre partie avait des pensées sur Allah non conforme à la vérité, dignes de l'époque de l'ignorance. Ils disaient : « Est-ce que nous avons une part dans cette affaire ? » Dis : « L'affaire toute entière appartient à Allah. » (Sourate Ali Imran, V. 154)* »

Et Allah (تعالى) dit :« *Ceux qui pensent du mal d'Allah. Que le mal retombe sur eux. » (Sourate Al Fath, V. 6)*

Ibnoul Qayyim (رحمه الله) *a dit au sujet du premier verset : « Les exégètes ont expliqué que ces pensées étaient qu'Allah n'accorderait pas la victoire à Son messager, et que la situation de ce dernier était vouée à l'échec. D'autres ont affirmé que ces pensées étaient que ce qui leur arrivait ne découlait pas du décret d'Allah et de Sa sagesse ; il s'agissait donc du reniement de la sagesse et du décret divins, du reniement du triomphe de la religion du prophète et du fait qu'elle serait dominante sur toutes les autres religions. Voilà donc les mauvaises pensées qui animaient les hypocrites et les polythéistes dans la sourate la Victoire éclatante (Al Fath). Ces pensées sont décrites comme étant mauvaises en raison du fait qu'elles ne conviennent pas à la grandeur d'Allah, Sa sagesse, Sa louange et Sa promesse véridique. Ainsi, quiconque pense qu'Allah accordera toujours la dominance au mal sur le bien jusqu'à détérioration totale de ce dernier, ou nie que les événements soient le résultat du destin et du décret divin, ou nie que Son décret soit conforme à une sagesse ultime qui mérite louange, tout en prétendant que cela n'est que le fruit d'une volonté dépourvue de sagesse, et bien cette pensée est celle des mécréants. Et que le malheur de l'enfer s'abatte sur les mécréants. Mais hélas, la majorité des gens ont des mauvaises pensées au sujet d'Allah concernant les choses qui les touchent personnellement ou qui touchent autrui. Et personne n'est à l'abri de ces mauvaises pensées si ce ne sont ceux qui connaissent véritablement Allah, Ses noms, Ses attributs et la conséquence nécessaire de Sa sagesse et de Sa louange. Que toute personne intelligente et de bon conseil accorde donc de l'importance à cela, et qu'elle se repente vers Allah en demandant pardon d'avoir eu de mauvaise pensée sur Son Seigneur. Or quelle que soit la personne dont tu inspectes les agissements, tu remarqueras qu'elle s'obstine face au destin et le blâme en se plaignant que les choses auraient dû se passer de telle et telle façon ... et cette part d'obstination est plus ou moins grande selon les individus. Scrute donc ton âme : en es-tu épargné ?*

" Si tu réchappes, tu évites une calamité Sinon, je doute que tu ne sois jamais sauvé "

❁ *Chapitre 59 :« Concernant ceux qui renient le destin »*

[Au sujet de ceux qui renient le destin] ibn 'Omar a dit : « Par Celui qui détient l'âme d'ibn 'Omar entre Ses mains, si l'un d'entre eux détenaient l'équivalent de la montagne d'Ouhoud en or, puis qu'il le donnait en aumône pour satisfaire Allah, Celui-ci n'accepterait rien de lui jusqu'à ce qu'il croit au destin. » Ibn 'Omar cita ensuite la parole suivante du prophète ﷺcomme preuve : « La foi consiste en ce que tu crois en Allah, Ses Anges, Ses livres, Ses messagers, au jour dernier et que tu crois au destin, qu'il soit bon ou mauvais. » (rapporté par Mouslim).

'Oubadah ibn As-Samit (رضي الله عنه)*dit un jour à son fils :*« Ô mon fils ! Jamais tu ne goûteras à la douceur de la foi tant que tu ne seras pas certain que ce qui t'arrive ne peut t'éviter, et que ce qui ne doit pas t'atteindre ne peut t'arriver. J'ai entendu le prophète ﷺdire : « Lorsqu'Allah créa la plume (qalam), Il lui ordonna : 'Ecris !' Elle répondit : 'Que dois-je écrire ?' Il lui dit : 'Ecris la prédestination de toute chose jusqu'au jour de la résurrection'. » Ô mon fils ! J'ai entendu le prophète ﷺdire : « Quiconque meurt en adhérant à une croyance (concernant le destin) différente de celle-ci n'est pas des miens. » » (rapporté par Abou Dawoud) *Dans une version de Ahmed, on trouve :*"Lorsqu'Allah le Très haut créa la plume, Il lui dit : 'Ecris'. Elle écrivit alors tous les événements jusqu'au jour de la résurrection".
Dans la version d'ibn Wahb, le prophète ﷺdit :"Allah brûlera par le feu quiconque ne croit pas au destin, bon ou mauvais".

Dans Al Mousnad (de l'imam Ahmed) et les Sounan, d'après Ad-Daylami : « Je me rendis un jour auprès d'Oubayy ibn Ka'b et lui dit : « Je suis quelque peu perplexe face à la compréhension du destin. Informe-moi à ce sujet, peut être qu'Allah effacera de mon coeur cette perplexité. » Il me répondit : « Si tu donnais en aumône l'équivalent de la montagne d'Ouhoud en or, Allah n'accepterait rien de toi jusqu'à ce que tu crois au destin, et jusqu'à ce que tu saches que ce qui t'arrive ne peut t'éviter, et que ce qui ne doit pas t'atteindre ne peut t'arriver. Si tu meurs en adhérant à une croyance autre que celle-ci, tu feras partie des gens du feu. » Je me rendis ensuite auprès d'Abdoullah ibn Mas'oud, Houdhayfa ibn Al-Yaman et Zayd ibn Thabit. Chacun d'entre eux me rapporta les mêmes propos qu'Oubayy, propos qu'ils ont attribués au prophète. » (hadith authentique rapporté par Al-Hakim dans son sahih)

❁ Chapitre 60 :« Concernant ceux qui façonnent des images [d'êtres animés] »

Abou Hourayra (رضي الله عنه)a dit : « Le prophète ﷺa dit :« *Allah a dit : 'Qui donc est plus injuste que celui qui essaye d'imiter ma création ? Qu'ils créent donc ne serait-ce qu'un atome, une graine ou un grain d'orge !' » (rapporté par Al Boukhari et Mouslim)*

Al Boukhari et Mouslim rapportent également d'après 'Aisha (رضي الله عنها) que le prophète ﷺa dit : *« Le jour de la résurrection, le châtiment le plus douloureux sera réservé à ceux qui auront tenté d'imiter la création d'Allah. »*

Ils rapportent de même, d'après ibn 'Abbas (رضي الله عنه): « J'ai entendu le prophète (صلى الله عليه و سلم) dire : *« Tout façonneur d'images est en enfer. A chaque image*

correspondra une âme qui le châtiera dans la Ghéhenne. » »

Ils rapportent aussi ce hadith attribué au prophète ﷺ: « *Quiconque façonne une image ici-bas, on lui intimera l'ordre d'y insuffler la vie, mais il ne le pourra pas.* »

Mouslim rapporte d'après Aboul Hayyaj (رضي الله عنه): « *'Ali* (رضي الله عنه) *me dit un jour : « Veux-tu que je te prodige les mêmes conseils que ceux que le prophète ﷺ me prodiguait avant de partir en expédition ? « Ne laisse aucune image sans l'effacer, ni aucune tombe surélevée sans l'aplanir. » » »*

❁ Chapitre 61 :« Du fait de prêter serment fréquemment »

Allah (تعالى) dit : « *Et tenez à vos serments* » *(Sourate El Ma-idah, v. 89)*

Abou Hourayra (رضي الله عنه) a dit :« *J'ai entendu le prophète ﷺ dire : « Le serment permet à la marchandise de s'écouler mais détruit le bénéfice. » » (rapporté par Al Boukhari et Mouslim)*

Salman (رضي الله عنه) rapporte que le prophète ﷺ a dit : « *Il y a trois personnes à qui Allah n'adressera pas la parole, qu'Il ne purifiera pas et auxquelles Il fera goûter un châtiment douloureux : un vieillard aux cheveux grisonnants qui commet l'adultère, un indigent orgueilleux, et un homme qui considèrent (le serment par) Allah comme une marchandise lui appartenant : il n'achète et ne vend qu'en jurant (par Allah). » (rapporté par At-Tabarani selon une chaine de rapporteur authentique)*

Dans le receuil de hadith authentique, d'après 'Imran ibn Housayn (رضي الله عنه), le prophète ﷺ a dit : « *Les meilleurs de ma communauté sont ceux de ma génération, puis de la génération suivante, puis la suivante, puis la suivante ... » 'Imran* (رضي الله عنه) *dit : « Je ne sais plus si le prophète a cité deux génération après la sienne ou trois » « ... puis viendront après vous des gens qui témoigneront sans qu'on le leur demande, qui trahiront et seront indignes de confiance ; ils feront des promesses pieuses qu'ils ne tiendront pas, et l'obésité apparaîtra parmi eux. »*

Dans le même recueil de hadith authentiques [d'Al Boukhari], Ibn Mas'ud (رضي الله عنه) rapporte du prophète ﷺ qu'il a dit :« *Les meilleurs des gens sont ma génération, puis la génération suivante, puis la suivante. Viendront ensuite des gens dont le témoignage précédera le serment et dont le serment précédera le témoignage. »*

Ibrahim a dit : *« Quand nous étions enfants, on nous corrigeait pour nous punir du faut témoignage et pour [nous inciter] au respect des promesses. »*

❁ Chapitre 62 :« Concernant le Pacte (Dhimmah) pris au nom d'Allah et de Son Prophète »

Allah (تعالى) dit : *« Soyez fidèles au pacte pris au nom d'Allah après l'avoir contracté et ne rompez pas vos serments après les avoir prêtés solennellement... » (Sourate Les Abeilles, v. 91)*

Buraydah (رضي الله عنه) a dit : « Lorsque le Prophète ﷺ désignait un chef d'armée ou d'expédition, il le conseillait, en tête à tête, de craindre Allah, et de se comporter de la meilleur façon avec les musulmans. Il ajoutait ensuite : *« Attaquez au nom d'Allah, sur la voie d'Allah, combattez ceux qui ont mécru en Allah. Attaquez et ne prenez aucune part du butin [avant qu'il ne soit distribué], n'employé pas la traîtrise, ne mutilez pas [les corps], ne tuez pas d'enfants.Si tu rencontres les ennemies polythéistes, invites-les à accepter une des 3 choses. Quelque soit celle à laquelle ils consentent, accepte leur consentement. Invite-les à l'Islam. S'ils l'acceptent, accepte leur conversion. Invite-les ensuite a quitté leur terres pour celles des émigrés (Al muhajirun), et informe-les que s'ils le font, ils auront les mêmes droits et les mêmes devoirs que les Emigrés. Si en revanche, ils refusent de quitter leurs terres, informes-les qu'ils seront traités de la même façon que les bédouins musulmans sur qui le jugement d'Allah le Très-Haut s'appliquent, qu'ils n'auront droits à aucune part du butin ou de Fay 1 sauf s'ils combattent avec les musulmans. S'ils refusent l'Islam, alors demande-leur de verser la Jizyah 2. S'ils consentent à la payer, acceptent leur consentement, et arrête le combat. Si en revanche, ils refusent, alors invoquent l'aide d'Allah et combat-les. Si tu assièges une citadelle et que ses occupants te demandent de leurs accorder un pacte au nom d'Allah et de Son Prophète [de les épargner], n'accepte pas, mais promet-leur de les épargner selon le pacte pris en ton nom et de celui de tes compagnons, car [si tu devais manquer à ta parole] , il voudrait mieux pour vous de trahir le pacte pris en ton nom et celui de tes compagnons plutôt que de trahir celui d'Allah et de Son Prophète. Si en outre, tu assièges une citadelle et que ses occupants te demandent de décider de leur sort selon la loi d'Allah, alors n'accepte pas, mais juge plutôt selon ton opinion, car tu ne sais pas si ton jugement sera en accord avec la loi d'Allah. » (Rapporté par Mouslim)*

1 Al Fay' représente les biens des mécréants acquis par les musulmans sans confrontation armée.

2 Impôt versé par certaines minorités non musulmanes en terre d'Islam, en contrepartie duquel ils reçoivent protection.

❁ Chapitre 63 :« Jurer par Allah (Al-iqsam ala llâh) »

Jundub ibn 'Abdillah (رضي الله عنه)rapporte que le Prophète ﷺa dit :*« Un homme a dit : « Je jure par Allah, qu'Allah ne pardonnera jamais à untel. » Allah dit alors : « Qui donc se permet de jurer que Je ne pardonnerais jamais à untel ? » J'ai pardonné à ce dernier et annulé tes oeuvres. » » (Rapporté par Mouslim)*

Dans le même hadith mais rapporté par Abû Houreyra (رضي الله عنه)*, on apprend que l'homme en question était quelqu'un qui passait son temps en actes d'adoration. Abû Houreyrah* (رضي الله عنه)*déclara à son sujet :« Il a proféré une parole qui a rendu vaine sa vie d'ici-bas et celle de l'au-delà. »*

❁ Chapitre 64 :« On ne demande pas à Allah d'intercéder auprès de Ses créatures »

Jubayr ibn Mutim (رضي الله عنه)a dit :*« Un bédouin vint au Prophète ﷺet lui dit : « O Prophète d'Allah, les âmes périssent, les familles crient famines, et les biens sont anéantis. Invoque donc ton Seigneur pour nous afin qu'il fasse descendre la pluie, car nous demandons qu'Allah intercède auprès de toi, et que tu intercèdes auprès de Lui. Le Prophète ﷺdit alors : « Gloire à Allah ! Gloire à Allah ! » Il ne cessa de glorifier Allah jusqu'à ce que cela se vit sur le visage de Ses compagnons. Puis le Prophète ﷺdit : « Malheur à toi ! Sais-tu seulement qui est Allah ? L'éminence d'Allah est bien plus importante que cela. On ne demande pas à Allah d'intercéder auprès de qui que ce soit », puis il cita le hadith. » (Rapporté par Abu Dawud)*

❁ Chapitre 65 :« Le Prophète défend le domaine sacré (Al-Himâ) autour du Tawhid et déploie tous ses efforts pour faire obstacle au polythéisme »

Abdullah ibn Ash-shikh (رضي الله عنه)a dit :*« Je faisais partie d'une délégation de la tribu des Bani 'Amir qui vint trouver le Prophète ﷺ. Nous lui dîmes : « Tu es notre maître ! » Le Prophète ﷺrépondit : « C'est Allah le maître ! » Nous dîmes alors : « Tu es celui parmi nous qui a le plus de mérites et le plus d'honneur ! » Il ﷺrépondit : « Dites ce que vous voulez dire, ou une partir de ce que vous voulez dire, mais que Satan ne vous pousse pas (à prononcer de mauvaises paroles). » » (Rapporter par Abu Dawud avec une chaîne de rapporteurs authentiques)*

Anas (رضي الله عنه)rapporte que certaines personnes dirent au Prophète ﷺ:« O Prophète d'Allah ! O toi le meilleur d'entre nous, et fils du meilleur d'entre nous ! O toi notre maître, et fils de notre maître ! » Le Prophète ﷺdit alors : « O gens ! Dites ce que vous voulez dire, mais ne laissez pas Satan vous poussez (à dire des mauvaises paroles). Je suis Muhammad, Serviteur et Prophète d'Allah. Je ne veux pas que vous

m'éleviez au dessus du statut qu'Allah m'a accordé. » (Rapporté par An-Nassai selon une bonne chaîne de rapporteurs)

❁ Chapitre 66 :« A propos de la parole d'Allah : « *Ils n'ont pas estimé Allah comme Il devrait L'être alors qu'au jour de la Résurrection, Il fera de la terre entière une poignée… . » (Sourate Les Groupes, v67)* »

Ibn Mas'oud (رضي الله عنه) *a dit* :« Un rabbin vint trouver le Prophète (صلى الله عليه و سلم) et lui dit : « Ô Mohammed ! Nous lisons (dans la Torah) qu'Allah placera les cieux sur un doigt, les plantes sur un doigt, les arbres sur un doigt, l'eau sur un doigt, la terre sur un doigt, et le reste de la création sur un doigt. Il dira ensuite : 'Je suis le Roi ! ' » Approuvant les propos du rabbin, le Prophète (صلى الله عليه و سلم) se mit à rire au point où ses dents se découvrirent, puis le Prophète (صلى الله عليه و سلم) récita : « Ils n'ont pas estimé Allah comme Il devrait L'être alors qu'au jour de la Résurrection, Il fera de la terre entière une poignée… » (Sourate Les Groupes, v67) Dans une version de Mouslim, on trouve : « (Allah placera) les montagnes et les arbres sur un doigt qu'Il soulèvera en disant : « Je suis le Roi, Je suis Allah. » » Dans une version d'Al Boukhari, on trouve : « Il placera les cieux sur un doigt, et l'est et la terre sur un doigt. » Ce hadith a été rapporté par Al Boukhari et Mouslim.

Mouslim rapporte d'après Ibn 'Umar (رضي الله عنه) *cette parole attribué au Prophète ﷺ:* « Allah pliera les cieux le jour de la Résurrection puis les prendra de Sa main droite, et dira : 'Je suis le Roi ! Où sont les arrogants ? Où sont les orgueilleux ?' Il pliera ensuite les sept terres, les prendra dans Sa main gauche et dira : 'Je suis le Roi ! Où sont les arrogants ? Où sont les orgueilleux ?' »

On rapporte d'Ibn 'Abbas (رضي الله عنه) *qu'il a dit : « Les sept cieux et les sept terres dans la Main du Très Miséricordieux sont comme une graine dans la main de l'un d'entre nous. »*

Ibn Jâbir (رضي الله عنه) *a dit : « Younous m'a rapporté d'après Ibn Wahb qui l'a informé, qu'Ibn Zayd lui a dit : « Mon père m'a dit que le Prophète ﷺa déclaré :*« Comparés au Repose-pied, les sept cieux sont comme sept pièces d'argent jetées sur un bouclier (ou sur un lopin de terre désert). » » Abou Dharr a dit : « J'ai entendu le Prophète ﷺdire : « Comparé au Trône, le Repose-pied est comme un anneau de fer jeté sur une terre déserte. » » (Rapporté par Al Bayhaqi)

Ibn Mas'oud (رضي الله عنه) a dit :« La distance séparant le premier ciel du deuxième ciel est de cinq cents ans (de cheminement), et entre chaque ciel et le suivant, il y a cinq cents ans. La distance séparant le septième ciel du Repose-pied (Al Koursi) est de cinq cents ans. La distance séparant le Repose-pied de l'eau est de cinq cents ans. Le Trône est au-dessus de l'eau, et Allah est au-dessus du Trône et aucune de vos actions ne Lui échappe. » (Rapporté par Ibn Mahdi, d'après Hammad Ibn Salamah, d'après 'Asim, d'après Zirr, d'après 'Abdoullah (Ibn Mas'oud). Ces propos ont aussi été rapporté par Al-Mas'oudi sous une forme légèrement différente, d'après 'Asim, d'après Abu Wa'il, d'après 'Abdoullah. C'est ce qu'à déclaré Al Hafizh Adh-Dhahabi –qu'allah lui fasse miséricorde – en ajoutant : ces propos ont aussi été rapportés selon d'autre voies.)

Al 'Abbas Ibn Al Mouttalib (رضي الله عنه) a dit : « Le Prophète ﷺ a dit :« Connaissez-vous la distance séparant le ciel de la terre ? » Nous répondîmes : « Allah et Son Prophète sont plus savants. » Le Prophète ﷺ dit alors : « La distance les séparant est de cinq cents ans de cheminement, et entre chaque ciel et le suivant, il y a cinq cents ans, et l'épaisseur de chaque ciel est l'équivalent de cinq cents ans de cheminement. Entre le septième ciel et le Trône se trouve une mer dont la distance séparant la surface du fond est équivalent à la distance séparant le ciel et la terre. Et Allah est au-dessus de tout cela, et aucune des actions des Fils d'Adam (les êtres humains) ne Lui échappe. » » (Rapporté par Abou Dawoud et d'autres)

La louange est à Allah, Seigneur des mondes.
Qu'Allah prie sur notre maître Mouhammed, se famille et tous ses compagnons.

***** FIN *****